

EXAMEN MUTUEL de l'efficacité du développement en Afrique : Promesses et résultats

Le rapport 2012 sur *L'examen mutuel de l'efficacité du développement en Afrique : Promesses & Résultats* a été préparé conjointement par la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA-ONU) et l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), en étroite concertation avec l'Agence du NEPAD (NPCA). L'Unité de soutien du FPA a apporté son concours à l'établissement de ce rapport.

www.uneca.org

www.oecd.org/apf

www.mrde-africa.org

2012



Préface

L'Afrique se dessine comme un nouveau pôle de la croissance mondiale. Malgré une reprise faible et hésitante dans de nombreuses économies développées, la croissance en Afrique devrait rebondir en 2012. Le continent africain, dont un nombre croissant d'habitants sont désormais sortis de la pauvreté, qui voit émerger une classe moyenne et une nouvelle génération d'entrepreneurs innovants, et où les taux de scolarisation s'améliorent, commence à recueillir les fruits d'années de dur travail au cours desquelles la gestion macroéconomique s'est améliorée, de même que l'intégration dans l'économie mondiale. Les processus de transition dans certains pays d'Afrique du Nord et la consolidation des démocraties dans d'autres parties de l'Afrique ont été source d'optimisme et de fortes attentes et ont créé un potentiel considérable en termes de développement économique et social. Toutefois, des défis importants subsistent : la pauvreté reste répandue, la famine et l'insécurité alimentaire touchent beaucoup d'Africains, des conflits violents perdurent dans certaines régions, le chômage des jeunes est massif et le changement climatique constitue une menace croissante pour les perspectives de développement à long terme. Plus immédiatement, le monde n'est qu'à trois ans de l'échéance fixée pour les Objectifs du millénaire pour le développement, et la réflexion est engagée sur les objectifs de l'après-2015.

Dans ce contexte, cette cinquième édition conjointe de l'« Examen mutuel de l'efficacité du développement en Afrique » préparée par la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies (CEA-ONU) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) fait le point sur la réalisation des engagements pris par les gouvernements des pays africains et leurs partenaires internationaux, les résultats obtenus, et les priorités pour l'avenir. Ce rapport couvre quatre grands domaines : croissance économique durable, investissement dans l'humain, bonne gouvernance et financement du développement. Autour de chacun de ces domaines, 18 thèmes sont abordés.

Le rapport est l'aboutissement d'un exercice sans équivalent de reddition mutuelle de comptes réalisé dans le cadre d'une collaboration et répondant à un mandat confié par les Chefs d'État et de gouvernement des pays du NEPAD. Il se veut un outil concret à l'intention des dirigeants politiques et des décideurs. Il porte sur l'Afrique dans son ensemble, sans pour autant passer sous silence l'extraordinaire diversité qui caractérise le continent. Ce rapport intègre pleinement l'évolution du concept d'efficacité de l'aide au profit

de celui d'efficacité du développement qu'a sanctionnée le 4e Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide à Busan.

Il souligne que les progrès réalisés dans la concrétisation des engagements pris, de même que les résultats obtenus, demeurent inégaux. De réelles avancées sont à mettre à l'actif des gouvernements africains sur les fronts suivants : l'amélioration de la gouvernance politique et économique, la réduction des conflits armés, le rétablissement de la croissance et la reconstitution des recettes intérieures à un niveau sans précédent depuis la crise, l'accès à l'enseignement primaire et aux services de santé, et le recul de l'extrême pauvreté. Les partenaires au développement ont largement contribué à ces avancées, notamment en déployant une aide publique au développement substantielle, bien que les engagements souscrits antérieurement n'aient pas été pleinement respectés. Il reste néanmoins des défis de taille à relever : pérenniser la croissance, doper l'investissement, s'attaquer aux contraintes d'infrastructure, galvaniser le potentiel que constituent les femmes et les jeunes, et accélérer les progrès en direction des OMD les plus difficiles à atteindre sur le continent, notamment en améliorant l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et en réduisant la mortalité maternelle et infantile.

Il apparaît de façon de plus en plus tangible que le processus de développement en Afrique est conduit par les gouvernements, les parties prenantes et les citoyens africains. Les recettes intérieures constituent la principale source de financement de leur effort de développement. Une plus étroite intégration régionale dans des domaines tels que les échanges et l'infrastructure est également essentielle pour accompagner ce processus. Nous nous félicitons de l'impulsion renouvelée qui a été donnée dans tous ces domaines au cours de l'année écoulée. Cependant, la voie du succès pour le développement africain est liée aux évolutions qui se dessineront à l'échelle de l'économie mondiale et à la concrétisation du soutien international. Nous saluons les pays qui honorent leurs engagements en dépit des sévères contraintes imposées par l'assainissement budgétaire. La crise ne doit pas servir d'excuse à une réduction de l'aide au développement. L'attention portée par le G20 au développement depuis le sommet tenu à Séoul en novembre 2010, réitéré au sommet de Cannes en novembre 2011, est un pas en avant dans la bonne direction. A l'OCDE, cette approche sera renforcée par sa stratégie élargie sur le partage des connaissances, les politiques de stimulation de la croissance et la cohérence des politiques.

Dans ces conditions, nous avons recensé les priorités suivantes pour le continent africain et ses partenaires au développement.

Nous offrons notre soutien aux gouvernements des pays d'Afrique et les appelons à :

- Entretien l'élan insufflé aux réformes politiques et économiques, lequel a gagné en intensité durant l'année écoulée, ainsi que l'effort collectif déployé pour apporter plus de paix et de sécurité au continent ;
- Approfondir le processus d'intégration régionale, en s'appuyant sur la dynamique renouvelée observée durant l'année écoulée ;
- Continuer d'accroître la mobilisation des ressources intérieures et de mettre à profit les possibilités qui s'offrent d'attirer un regain d'investissement national et étranger ; et
- S'appuyer sur ces ressources pour accélérer la progression en direction des OMD.

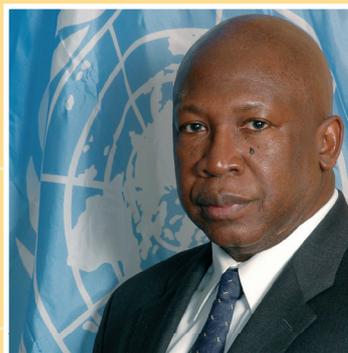
Nous offrons notre soutien aux partenaires au développement de l'Afrique et les appelons à :

- Approfondir la coopération dans des domaines essentiels relevant de la gouvernance économique, comme les problèmes de fiscalité internationale et la lutte contre les flux illicites de capitaux, afin d'étayer les efforts engagés par les pays africains pour accroître leurs recettes intérieures ;
- Continuer à résister aux pressions protectionnistes et redoubler d'efforts pour aller plus loin dans la libéralisation des échanges multilatéraux ;
- Résister aux pressions visant à restreindre les niveaux d'aide, respecter les engagements qui ont été pris vis-à-vis de l'Afrique concernant l'augmentation de l'aide publique au développement d'ici 2015, et suivre les progrès accomplis sur cette voie ;
- Faciliter une participation accrue de l'Afrique à tout nouvel accord éventuel portant sur la gouvernance mondiale.

Nous offrons notre soutien à la communauté internationale et l'appelons, dans le cadre d'un effort collectif, à :

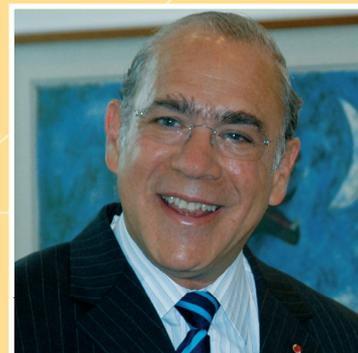
- Saisir l'occasion que constitue la tenue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) pour mettre en place une stratégie internationale d'investissement afin de faciliter la transition vers une économie verte ;
- Donner suite au 4e Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide pour bâtir un véritable partenariat mondial dont nul ne soit exclu afin d'accélérer les progrès sur la voie de la réalisation des OMD, et de concevoir un cadre et des objectifs pour l'après-2015.

Nous, CEA-ONU et OCDE, nous tenons prêtes à aider les gouvernements africains et les parties prenantes du monde des affaires et de la société à tirer pleinement profit du potentiel économique de l'Afrique. Cela est essentiel pour générer une croissance et un développement dont nul ne soit exclu, et assurer une vie meilleure aux Africains.



Abdoulaye Jannet

Abdoulaye Jannet
*Secrétaire exécutif
Commission économique des
Nations Unies pour l'Afrique (CEA)*



Angel Gurría

Angel Gurría
*Secrétaire général
Organisation de Coopération
et de Développement Économiques
(OCDE)*

EXAMEN MUTUEL de l'efficacité du développement en Afrique : Promesses & Résultats

Rapport conjoint de la Commission
Économique des Nations Unies pour l'Afrique
et de l'Organisation de Coopération
et de Développement Économiques

Table des matières

Résumé	6
PARTIE I : RÉSUMÉS THÉMATIQUES	
■ I : CROISSANCE ÉCONOMIQUE DURABLE	
○ Commerce et diversification des échanges	10
○ Agriculture	12
○ Infrastructures	14
○ Le secteur privé	16
○ Durabilité environnementale	18
○ Changement climatique	20
■ II : INVESTIR DANS L'HUMAIN	
○ Éducation	22
○ Santé	24
○ Sécurité alimentaire	26
○ Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	28
■ III : BONNE GOUVERNANCE	
○ Gouvernance politique	30
○ Gouvernance économique	32
○ Paix et sécurité	34



■ IV : FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

- Ressources publiques intérieures pour le développement 36
- Investissement direct étranger et autres apports financiers privés 38
- Aide au développement 40
- Dette extérieure 42
- Financement climatique 44

PARTIE II : APPENDICES

■ TABLEAUX ET GRAPHIQUES

- Croissance du PIB réel 48
- Objectifs du millénaire pour le développement les progrès à l'échéance 2011 49
- Financement du développement : tableau d'ensemble 50
- Financement du développement : graphique 51
- Aide au développement: tableau d'ensemble 51
- Revenus publics/APD 52
- Flux financiers externes 52
- APD en faveur de l'Afrique par secteur 53
- Part de l'Afrique dans l'APD mondiale 54
- Répartition de la pauvreté par région 54
- Croissance démographique par classe d'âge 54

■ ENCADRÉS

- Encadré 1 - Pauvreté 55
- Encadré 2 - La zone continentale de libre-échange (ZCLE) 56
- Encadré 3 - Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) 57
- Encadré 4 - Harmonisation autour des meilleures pratiques en matière de gouvernance des entreprises 58
- Encadré 5 - Quatrième Forum à haut niveau sur l'efficacité de l'aide : Busan 59

■ RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

61

■ SIGLES ET ACRONYMES

68

■ REMERCIEMENTS

70

Résumé

L'Examen mutuel de l'efficacité du développement est un exercice de reddition mutuelle de comptes qui est réalisé conjointement par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et l'OCDE, suite à une demande formulée en 2003 par les Chefs d'État et de gouvernement des pays du NEPAD. Cet examen a pour objet de dresser le bilan de ce qui a été fait par l'Afrique et par ses partenaires au développement pour honorer les engagements souscrits concernant le développement de la région, d'évaluer les résultats obtenus et de définir les principales priorités pour l'avenir. Il complète les auto-évaluations établies par chaque partie au partenariat, et s'inscrit dans le droit fil de l'évolution conceptuelle qui porte désormais l'attention sur l'efficacité du développement et non plus sur la seule efficacité de l'aide, et de l'accent placé à Busan sur la responsabilité mutuelle. Les réunions des Chefs d'État et de gouvernement des pays du NEPAD en janvier 2012 et des ministres des Finances de l'UA/CEA en mars 2012 ont confirmé l'intérêt de l'exercice.

L'édition 2012 du rapport suit la même structure que le rapport intérimaire, et s'articule autour de quatre grandes thématiques : croissance économique durable, investissement dans l'humain, bonne gouvernance et financement du développement. Ses principales conclusions sont les suivantes :

Croissance économique durable

(i) L'Afrique se dessine comme un nouveau pôle de la croissance mondiale : le continent se redresse après la crise mondiale de 2009 et la dynamique de reprise devrait se poursuivre même si un nouveau ralentissement de l'activité mondiale freine la croissance africaine. L'économie de l'Afrique devrait rebondir en 2012, après les soulèvements populaires et les troubles politiques qui ont abaissé le taux de croissance économique de la région à 2.7 % en 2011. Avec la reprise progressive des économies d'Afrique du Nord, la croissance moyenne de l'Afrique devrait remonter à 5.6 % en 2012 et à 5.3 % en 2013. Sous l'effet de la pression de la demande qui a permis d'inverser la tendance à la baisse des prix des produits de base, les performances commerciales se sont également améliorées. L'Afrique sub-saharienne exporte désormais autant en direction des économies émergentes que vers les pays développés, ce qui la préserve du ralentissement économique mondial ;

(ii) Toutefois, des défis de taille subsistent : les perspectives de croissance continuent d'être étroitement tributaires d'une conjoncture économique et financière mondiale plus instable, qui restera probablement incertaine sur le court terme. Le climat des affaires s'est amélioré, mais des efforts supplémentaires s'imposent. L'insuffisance des infrastructures

demeure un obstacle majeur à la progression de l'investissement et du commerce régional ainsi qu'à l'amélioration du bien-être social. De plus le changement climatique est une menace qui pèse lourdement sur les perspectives de croissance durable à long terme ;

(iii) Ce qui fait ressortir les priorités essentielles aussi bien pour l'Afrique que pour ses partenaires internationaux, notamment : maintenir la dynamique de la reprise mondiale et s'attaquer aux problèmes qui pourraient la compromettre ; mener à bonne fin les négociations mondiales sur le commerce et le changement climatique, et la Conférence Rio+20 sur le développement durable en juin 2012 ; accélérer l'intégration régionale ; continuer à améliorer l'environnement pour les investisseurs locaux et étrangers ; et intensifier les actions destinées à remédier aux contraintes qui pèsent en matière d'infrastructures tant au niveau national que régional.

Investir dans l'humain

(iv) L'accélération de la croissance enregistrée depuis 2000 a permis de réaliser des progrès sur la voie de la réalisation des OMD : la situation varie selon les sous-régions, les pays et les objectifs, mais selon le rapport 2011 sur les OMD, l'évolution générale est positive. D'après le Rapport Mondial de Suivi (2012), la région a réalisé 60% des progrès nécessaires pour atteindre d'ici 2015 des objectifs tels que la parité homme femme, la scolarisation de tous les enfants dans le primaire, la lutte contre la pandémie du VIH/sida et l'accès à l'eau potable ;

(v) A ce rythme, les objectifs ne pourront cependant pas être atteints à l'horizon 2015 pour ce qui est de la mortalité maternelle et infantile, et l'accès à des services d'assainissement. D'importantes disparités existent entre les sexes, les catégories de revenus et le lieu d'habitation pour ce qui est de l'accès aux services d'éducation et de santé, et la sécurité alimentaire suscite des préoccupations grandissantes liées à plusieurs facteurs, dont le caractère plus extrême des conditions météorologiques, l'instabilité régionale et la vulnérabilité face à la volatilité des prix alimentaires ;

(vi) Ce qui met là encore en évidence les priorités essentielles : accroître les dépenses publiques affectées au secteur social, notamment à la protection sociale des plus vulnérables ; réagir efficacement aux crises alimentaires et s'attaquer aux multiples causes de l'insécurité alimentaire ; s'attaquer à l'inégalité des chances liée au sexe, aux revenus ou au lieu d'habitation ; aborder les questions de gouvernance, notamment dans les États au sortir d'un conflit qui sont à la traîne ; et accroître le niveau et l'efficacité du soutien des partenaires internationaux ;

Bonne gouvernance

(vii) L'évolution de la gouvernance, dans l'ensemble positive, s'est notamment caractérisée par : une amélioration générale de la qualité des élections, l'annulation de réformes administratives anticonstitutionnelles, les évolutions politiques intervenues en Afrique du Nord et l'accès à l'indépendance du Sud-Soudan. La Charte africaine sur

la démocratie, les élections et la gouvernance est entrée en vigueur, représentant un engagement majeur pour le suivi et l'amélioration de la gouvernance en Afrique. L'UA et les organisations régionales ont joué un rôle de tout premier plan en rejetant des actions anticonstitutionnelles et en œuvrant au rétablissement de gouvernements démocratiques, avec le soutien de la communauté internationale ;

(viii) Des problèmes existent néanmoins : De nouveaux risques de conflit et d'instabilité sont apparus, qui peuvent dans certains cas avoir des répercussions au plan régional. Il y a encore beaucoup à faire pour assurer des élections libres et justes partout dans la région et pour améliorer d'autres indicateurs de la gouvernance politique, tels que ceux mesurant l'équilibre des pouvoirs, les mécanismes de reddition de comptes, l'état de droit et les libertés civiles ;

(ix) A l'échelle mondiale, l'intérêt porté par le G20 aux questions de développement en 2010 s'est accentué en 2011, parallèlement à l'engagement continu du G8, ce qui marque un virage important dans l'architecture du développement international. Les engagements pris par le G20, bien que n'étant pas spécifiques à l'Afrique, sont essentiels à son développement ;

(x) Ce qui fait là aussi ressortir les priorités essentielles : L'UA et les organisations régionales devraient continuer d'œuvrer en faveur d'élections libres et justes, de plus amples progrès de la gouvernance politique, et d'une tolérance zéro à l'égard des réformes anticonstitutionnelles et des actions qui mettent en péril la paix et la stabilité. La communauté internationale dans son ensemble doit soutenir cette action et appréhender la gouvernance économique dans sa dimension internationale ; le processus du G20 doit continuer d'être utilisé pour promouvoir le développement de l'Afrique ;

Financement du développement

(xi) Les recettes intérieures se sont redressées en 2011 pour atteindre un niveau record : les recettes intérieures sont de loin la principale source de financement du développement. Après avoir quadruplé entre 2002 et 2008 pour s'établir à 513 milliards de dollars EU, elles avaient chuté à 394 milliards en 2009 – la majeure partie de la baisse étant survenue dans des pays exportateurs de pétrole – puis elles se sont en partie redressées en 2010, à 469 milliards de dollars EU, et devraient continuer de progresser en 2011 sous l'effet d'une forte croissance des recettes en Afrique subsaharienne, pour atteindre un niveau historique de 520 milliards de dollars EU. Elles se sont fortement contractées dans quelques pays (réduits aujourd'hui à 8) ayant collecté moins de 15 % de leur PIB en ressources intérieures. Les questions de l'allocation des dépenses et de leur efficacité doivent être cependant posées ;

(xii) Les entrées nettes totales de capitaux privés ont retrouvé en 2011 leurs niveaux d'avant la crise en Afrique subsaharienne, mais ont continué de décliner en Afrique du Nord du fait

d'événements politiques. Elles devraient totaliser 59 milliards de dollars EU en 2011 d'après les estimations, soit environ 90 % du record de 65 milliards atteint en 2007. Malgré des prévisions défavorables, les envois de fonds des travailleurs émigrés ont étonnamment résisté en 2009 et se sont à nouveau accrus en 2010 pour s'établir à 39 milliards de dollars EU et 41.6 milliards en 2011, ce qui représente un triplement au cours de la décennie. Outre les sorties légales de capitaux, l'Afrique a connu d'importantes sorties illicites de capitaux qui sont estimées à 50 milliards de dollars EU par an en moyenne au cours de la dernière décennie, ces chiffres devant être interprétés avec prudence ;

(xiii) L'aide publique au développement a cru en 2011 mais les engagements pris en 2005 n'ont toujours pas été honorés : Le progrès vers les objectifs de 2015 doivent être accélérés et surveillés. Selon les estimations, l'APD destinée à l'Afrique a progressé pour atteindre environ 50 milliards de dollars EU en 2011, ce qui est nettement en-deçà du niveau requis pour respecter les engagements pris en 2005. Pour pouvoir pleinement les honorer, il faudrait porter l'APD consentie à l'Afrique à 81 milliards de dollars EU à l'horizon 2015. Les progrès relatifs à la mise en œuvre des engagements de Paris et d'Accra sur l'efficacité de l'aide ont été lents – même si ces engagements ont permis une accélération du développement dans les régions où ils ont été effectivement tenus. Busan a marqué un tournant décisif, le principe d'efficacité de l'aide évoluant vers le concept plus large d'efficacité du développement ;

(xiv) Des progrès notables ont été accomplis en ce qui concerne le financement de la lutte contre le changement climatique aux deux dernières réunions de la Conférence des Parties à la CCNUCC, eu égard tant au volume des financements que – fait plus important pour l'Afrique – du solide soutien apporté au mécanisme REDD+. Cependant, les efforts pour rationaliser et simplifier les financements et leur suivi vont nécessiter davantage d'actions concertées et l'accès de l'Afrique au financement carbone, quoiqu'en augmentation, demeure marginal ;

(xv) Les principales priorités sont les suivantes : poursuite de l'action menée par les gouvernements des pays africains en vue d'augmenter la mobilisation des recettes intérieures, améliorer leur utilisation et d'attirer l'investissement local aussi bien qu'étranger ; soutien de la communauté internationale pour faire face aux pertes de recettes fiscales résultant du non-respect des règles fiscales à l'étranger, des pratiques de transfert de prix ainsi qu'aux flux financiers illicites ; adoption par les partenaires au développement de mesures visant à augmenter l'aide publique au développement à l'Afrique (2012-2015) conformément aux engagements souscrits à l'horizon 2015, à donner suite aux engagements de Busan à l'appui de l'efficacité du développement, et à accélérer le développement de sources innovantes de financement, comme les financements à mise en œuvre rapide et à plus long terme en faveur de l'effort climatique prévus dans les accords de Copenhague et de Cancun.



Résumés Thématiques

I – Croissance économique durable

Commerce et diversification des échanges

Agriculture

Infrastructures

Le secteur privé

Durabilité environnementale

Changement climatique

II – Investir dans l'humain

Éducation

Santé

Sécurité alimentaire

Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

III – Bonne gouvernance

Gouvernance politique

Gouvernance économique

Paix et sécurité

IV – Financement du développement

Ressources publiques intérieures pour le développement

Investissement direct étranger et autres apports financiers privés

Aide au développement

Dettes extérieures

Financement climatique

Fiche thématique 1

COMMERCE ET DIVERSIFICATION DES ÉCHANGES

Les principaux engagements

Afrique : Conscients de longue date de l'importance des échanges commerciaux, les gouvernements africains ont pris trois engagements essentiels, étroitement liés entre eux : a) réduire les rigidités de l'offre, améliorer la compétitivité et promouvoir les avantages comparatifs dans le domaine de la production industrielle ; b) prendre des mesures concrètes pour réduire les obstacles au commerce et faciliter les échanges ; c) renforcer l'intégration régionale. Les engagements souscrits récemment mettent l'accent sur l'intégration régionale, les systèmes commerciaux nationaux et régionaux, la suppression des obstacles aux échanges transfrontaliers et la rationalisation des Communautés économiques régionales (CER). En janvier 2012, les chefs d'État et de gouvernement africains ont adopté une Décision et une Déclaration destinées à stimuler les échanges intra-africains et à accélérer la création de la Zone continentale de libre échange (ZCLE) pour 2017 (voir encadré dans les appendices).

Partenaires au développement : Les partenaires au développement ont réaffirmé les engagements qu'ils ont pris a) de parvenir à une conclusion ambitieuse et équilibrée des négociations du Cycle de Doha pour le développement, notamment pour les pays les moins avancés (PMA); b) d'améliorer les capacités commerciales et l'accès aux marchés, et en particulier d'au moins maintenir les niveaux de l'aide au commerce en 2011 au-dessus de la moyenne annuelle enregistrée pour la période 2006-2008, comme énoncé dans le Plan d'action pluriannuel du G20 sur le développement ; c) de préserver l'ouverture des marchés et de s'abstenir d'ériger de nouveaux obstacles commerciaux ou d'imposer de nouvelles restrictions aux exportations ; et d) de promouvoir les zones de libre-échange en Afrique et d'améliorer l'efficacité des corridors commerciaux. À Cannes, le G20 a renouvelé l'engagement pris à Toronto d'éliminer toute nouvelle mesure protectionniste pouvant résulter de la crise financière mondiale.

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique : Les gouvernements africains et les CER ont entrepris de s'attaquer aux problèmes liés à l'offre et à la compétitivité, comme en témoigne le niveau élevé des investissements réalisés dans les infrastructures et le renforcement des capacités de production (voir aussi fiche thématique 3). Les droits moyens sur les importations d'Afrique subsaharienne ont été ramenés de 16.7 % à 7.1 % entre 2000 et 2009, sous l'effet

de l'adoption de mesures unilatérales et de l'application de protocoles d'intégration régionale. En juin 2011, à leur deuxième Sommet tripartite, le COMESA, la CAE et la CDAA ont lancé officiellement des négociations pour la création d'un marché intégré de 26 pays.

Partenaires au développement : Les négociations du Cycle de Doha n'avancent guère. En revanche, quelques progrès sont à noter quant à l'accès aux marchés en franchise de droits et sans application de quotas pour les pays les moins avancés (PMA), plusieurs économies émergentes ayant introduit des dispositifs préférentiels. Fin 2011, les membres de l'OMC ont approuvé une dérogation permettant aux pays en développement et développés membres d'accorder un traitement préférentiel aux services et aux fournisseurs de services des pays les moins avancés membres. Les engagements pris face à la crise financière mondiale sont positifs et conduisent à un accroissement de l'aide pour le commerce. L'Afrique est devenue le premier bénéficiaire de cette aide : les engagements ont atteint 17.4 milliards de dollars EU en 2010, contre une moyenne de 11.3 milliards de dollars EU les cinq années précédentes, les infrastructures économiques se situant à la première place pour les montants reçus, suivies du renforcement de la capacité de production.

Le nombre des mesures restrictives mises en place entre mai et septembre 2011 a été ramené à 108, soit une légère baisse par rapport aux 122 mesures nouvelles enregistrées les six mois précédents. Cependant, les suppressions de restrictions anciennes sont rares, de sorte que la part des échanges mondiaux touchés par de nouvelles restrictions des échanges depuis le début de la crise financière continue de s'accroître et dépassait 2 % fin 2011.

Les résultats

Les performances commerciales de l'Afrique se sont sensiblement améliorées sur la période 2000-2008. Le commerce africain de marchandises a progressé pour atteindre 1 022 milliards de dollars EU et la part de l'Afrique dans le commerce mondial de marchandises est passée de 2.1 % à 3.2 %, pourcentage qui ne représente cependant que la moitié des niveaux record atteints en 1980. Avec la forte contraction des échanges mondiaux intervenue en 2009, le commerce africain de marchandises est tombé à 778 milliards de dollars EU (-24 %). Le volume des exportations africaines de marchandises a diminué de 2.4 % et celui des importations de 7.9 %. La perte en valeur a été plus marquée encore, représentant 30.9 % et 19.5 % pour les exportations et les importations respectivement, du fait d'une forte détérioration des termes de l'échange de l'Afrique.

Les performances commerciales de l'Afrique sont de nouveau sur la bonne voie, mais menacées par la crise de la zone euro. Il reste beaucoup à faire pour réduire les rigidités de l'offre et les barrières commerciales, renforcer l'intégration régionale et honorer les engagements du Cycle de Doha.



À partir de 2010, l'Afrique a de nouveau enregistré de bons résultats, avec des échanges de marchandises estimés à 963 milliards de dollars EU (+24 %) en 2010 et à 1 152 milliards de dollars EU (+20 %) en 2011. La croissance a été influencée par l'amélioration sensible des termes de l'échange (+20 % et +3 % en 2010 et 2011, pour l'Afrique subsaharienne) et notamment de fortes augmentations des prix des combustibles, des produits agricoles et des denrées alimentaires : les indices des cours des produits de base du FMI, qui comprennent à la fois le carburant et les indices des prix autres que le carburant, ont progressé de 59 % durant la période 2010-2011. Les échanges de services commerciaux de l'Afrique ont représenté 227 milliards de dollars EU (3.2 % des échanges mondiaux) en 2010 et 234 milliards de dollars EU (2.9 % des échanges mondiaux) en 2011. Les répercussions de la récession mondiale en Afrique ne se sont fait sentir que dans quelques pays en 2011, mais pourraient être plus marquées en 2012.

Les exportations africaines restent peu diversifiées tant dans leur structure que leur destination. Le pétrole, les ressources minérales et les produits agricoles représentent 80 % des exportations. En 2010, les exportations africaines de produits manufacturés s'élevaient à moins de 1 % des exportations mondiales. L'Europe et l'Amérique du Nord ont continué d'en absorber la plus grande partie, mais la part des pays en développement a considérablement augmenté, passant de 34 % à 47 % entre 2005 et

2010. La République populaire de Chine, qui était l'un des partenaires commerciaux les moins importants de l'Afrique en 2001, est devenue progressivement l'un des tout premiers, puisqu'elle était en 2010 son deuxième partenaire à l'exportation, derrière les États Unis, et son premier partenaire à l'importation. Les échanges intra régionaux restent faibles, puisqu'ils n'ont représenté en moyenne que 10 % de l'ensemble des exportations africaines ces dix dernières années. Même si ce pourcentage est beaucoup plus faible qu'en Asie (53 %) ou en Amérique du Sud et centrale (26 %), il recouvre des hausses importantes dans certaines Communautés économiques régionales comme la COMESA et la CAE.

Les priorités pour l'avenir

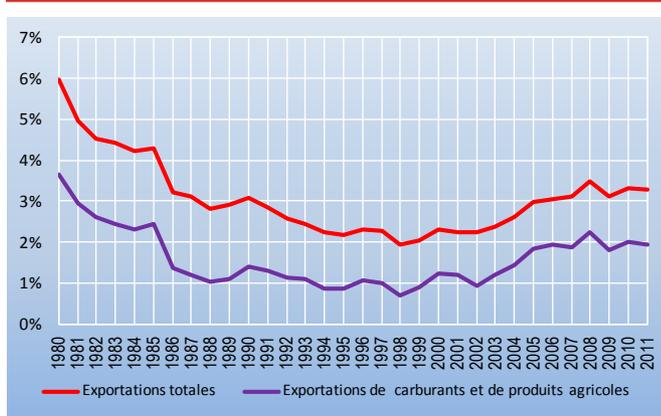
Afrique :

- Continuer de renforcer la compétitivité en s'attaquant aux rigidités de l'offre, en modernisant les infrastructures et en améliorant les capacités de production (voir aussi fiche thématique 3) ;
- Continuer d'éliminer les restrictions aux échanges, notamment en réduisant les barrières tarifaires et non tarifaires et en prenant de nouvelles mesures de facilitation des échanges ;
- Accélérer l'intégration économique et mener à bien l'initiative tripartite de zone de libre-échange d'ici 2014 et la création de la Zone continentale de libre-échange (ZCILE) d'ici 2017.

Partenaires au développement :

- Préserver l'ouverture des marchés, en prenant les mesures qui s'imposent pour démanteler les mesures restrictives ;
- Convenir d'urgence, avec les autres parties prenantes, des moyens d'aboutir à une conclusion ambitieuse et équilibrée des négociations de Doha ;
- Promouvoir l'aide pour le commerce comme moteur du développement durable pour renforcer les capacités de production, remédier aux dysfonctionnements du marché, améliorer l'accès aux marchés de capitaux et aider le secteur privé africain à atténuer les risques encourus, dans la perspective du Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement.

Part de l'Afrique dans les exportations mondiales (%)



Source : Base de données statistiques de l'OMC .

Fiche thématique 2

AGRICULTURE

Les principaux engagements

Afrique : Les gouvernements africains se sont engagés à porter à 10 % la part de leur budget national consacrée à l'agriculture et, dans le cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), visent des taux de croissance agricole de 6 % par an. Ils se sont engagés à accroître les échanges de produits alimentaires et agricoles sur le continent africain et à harmoniser les politiques en matière d'engrais pour réduire le coût des achats publics. En 2009, l'Union africaine a adopté le PDDAA en tant que cadre général du développement et de l'investissement agricoles.

Partenaires au développement : Les partenaires au développement ont pris une série d'engagements visant à accroître les volumes et à améliorer la qualité de l'aide au secteur agricole. Ils ont pris conscience de la corrélation entre productivité agricole et sécurité alimentaire, et se sont engagés en 2009, dans le cadre de l'Initiative de l'Aquila pour la sécurité alimentaire (AFSI), à mobiliser 20 milliards de dollars EU sur trois ans pour promouvoir le développement agricole et la sécurité alimentaire (voir aussi fiche thématique 9). Le Plan d'action pluriannuel du G20 sur le développement adopté à Séoul prévoit des travaux sur la volatilité des prix alimentaires et sur l'investissement agricole responsable. Au Sommet du G20 à Cannes, les Ministres ont réaffirmé l'importance pour l'agriculture d'un système commercial sans distorsion, ouvert et transparent et ont approuvé un plan d'action sur la volatilité des prix alimentaires et l'augmentation de la production agricole et la productivité.

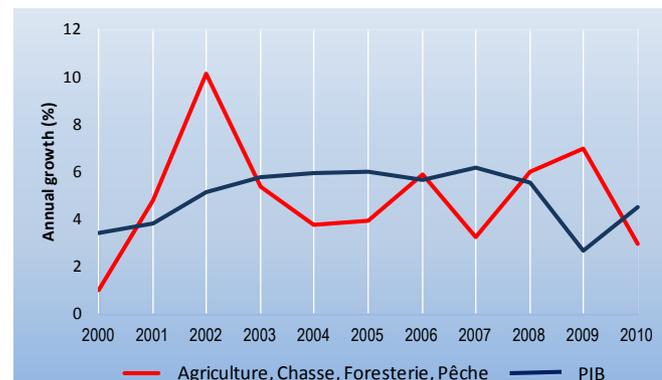
Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique : Les progrès pour atteindre l'objectif de 10 % fixé à Maputo ne sont pas uniformes et l'insuffisance des données entrave le suivi. Les données disponibles montrent que la tendance à la baisse des dépenses agricoles a été partiellement inversée en Afrique dans son ensemble après 2003, remontant à 6.4 % en 2003-09, presque identique à celle de 1990-95 mais encore inférieure aux objectifs fixés. Pour l'Afrique subsaharienne la part était plus élevée, mais a continué à baisser, passant de plus de 14% en 1990-95 à 9 % en 2003-09. Toutefois se cache une variation régionale considérable avec l'Afrique de l'Ouest et de l'Est au-dessus de l'objectif de 10 % et d'autres régions ci-dessous. Au niveau national, seuls 8 pays ont atteint ou dépassé l'objectif entre 2006 et 2008. Des politiques régionales ont cependant été mises en place en liaison avec le

PDDAA pour promouvoir la croissance agricole, les échanges et la sécurité alimentaire, et en avril 2012, 30 pays avaient signé les accords du PDDAA, 23 avaient élaboré des plans d'investissement au niveau national et trois avaient adopté des plans de financement et des mécanismes d'examen annuel. La CEDEAO et le COMESA ont entrepris d'harmoniser les cadres réglementaires concernant les engrais et les politiques commerciales. Les pays ont progressé dans la réforme du cadre juridique et réglementaire et l'élimination des droits de douane et des taxes (il n'existait pas de droits de douane sur les engrais dans 65 % des pays et pas de taxes dans 75 % des pays en 2008). L'Afrique n'a pas assez investi dans la recherche et le développement agricoles : en 2008, les crédits budgétaires alloués par les gouvernements d'Afrique subsaharienne à la recherche publique agricole représentaient en moyenne 0.61 % du PIB agricole, niveau largement inférieur à l'objectif fixé par le NEPAD qui est d'au moins 1 %.

Partenaires au développement : L'aide à l'agriculture africaine (foresterie et pêche comprises) a augmenté de 9 % entre 2009 et 2010, et a augmenté passant de 4 % pour l'ensemble de l'aide à l'Afrique en 2002 (829 millions de dollars EU) à 5.5 % en 2010 (3 001 milliards de dollars EU) soit une hausse en termes réels de 242%. Environ la moitié des engagements au titre de l'AFSI qui ont atteint 22 milliards de dollars EU au total ont été dépensés au début 2012. Le reste est en voie d'être livré d'ici la fin de la période finale AFSI. Les nouvelles contributions repré-

Croissance annuelle du PIB africain et de l'agriculture (%)



Sources : IFPRI-ReSAKSS; Comptes nationaux de l'ONU, 2012

Certains pays progressent, mais la croissance agricole reste inférieure à l'objectif de 6 % ainsi qu'à la croissance économique. Il faut renforcer les investissements, la résilience, la réforme des politiques et les échanges.



© Karin Duthie/illustrative Options/Africa Media Online

sentent environ 6 milliards de dollars EU (voir fiche thématique 9). Pour faire suite au rapport inter-organisations adressé au G20 à la mi-2011 sur une proposition de Principes pour l'investissement responsable dans l'agriculture, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale de la FAO a lancé une série de consultations régionales en vue de l'approbation de ces principes en 2012. À leur sommet de Cannes, un rapport inter-organisation sur l'amélioration de la croissance mondiale durable de la productivité agricole a été préparé avec des recommandations qui seront examinées par le G20. Les politiques agricoles des pays de l'OCDE ont beaucoup évolué. Le soutien total à l'agriculture a atteint en moyenne 374 milliards de dollars EU en 2008-10. La part des mesures les plus créatrices de distorsions du marché (soutien des prix du marché plus subventions aux intrants) a chuté de 90 % à 59 %. Cependant, il reste des possibilités considérables de baisses supplémentaires et d'élimination des instruments ayant des effets de distorsion des échanges.

Les résultats

Croissance : Pendant la dernière décennie, à l'exception de deux années, le secteur agricole a progressé plus lentement que l'ensemble de l'économie. Le taux de croissance est resté très en deçà de l'objectif de 6 % : 3.5 % pour l'ensemble du continent africain et 3.1 % pour l'Afrique subsaharienne de 2003 à 2010. Huit pays seulement ont atteint ou dépassé l'objectif. La croissance moyenne a peu progressé au cours de cette période : deux régions ont enregistré une hausse de plus de 1 point du taux de croissance, qui a en revanche baissé dans deux autres.

Productivité : La croissance agricole est étroitement tributaire de l'extension des terres cultivées. Les rendements des céréales en Afrique comptent parmi les plus faibles du monde ; ils ont légèrement augmenté, passant de 1.13 t/ha en 1980 à 1.42 t/ha en 2008, contre plus de 5 t/ha dans les pays à revenu élevé. La consommation d'engrais dans la plupart des pays africains, comprise entre 5 et 10 kg/ha depuis 1990, représente moins de 10 % de la moyenne mondiale et reste très inférieure à l'objectif de 50 kg/ha fixé par le traité d'Abuja. Quatre pays seulement ont dépassé cet objectif en 2008.

Accès aux terres et viabilité écologique : La superficie des terres cultivées a augmenté passant de 180 millions d'hectares en 1989-91 à 220 millions d'hectares en 2007, mais n'a pas suivi la croissance de la population pendant cette période. Cependant, 6 % seulement des terres arables sont irriguées et 4 millions d'hectares seulement ont été convertis à l'agriculture irriguée au cours des 40 dernières années (voir aussi fiche thématique 3). Des investisseurs internationaux louent ou acquièrent de

vastes superficies affectées à des projets agricoles, à la production de biocarburants, cultures vivrières et à l'exploitation forestière ; on estime que 30 millions d'hectares ont été ainsi achetés ou en passe de l'être pendant la période 2000-2011, sans qu'on sache véritablement combien sont mis en exploitation ni quelles pressions nouvelles cette situation fait peser sur les petits exploitants.

Commerce et diversification des échanges : Si certains pays ont diversifié leur production au profit de produits à forte valeur ajoutée, les échanges concernent principalement des produits agricoles bruts. La part de l'Afrique sur le marché mondial des exportations agricoles reste faible et circonscrite à un petit nombre de pays. La part de l'Afrique subsaharienne sur le marché mondial des exportations agricoles a chuté passant de 3.4 % en 2000-2001 à 3 % en 2006-2007. L'Afrique subsaharienne est la seule région qui n'a pas retrouvé les parts de marché perdues depuis les années 80.

Les priorités pour l'avenir

(en plus des priorités définies dans le thème 9 pour répondre au défi de la sécurité alimentaire en Afrique)

Afrique :

- Accélérer la mise en œuvre du PDDAA, par :
 - L'accroissement des niveaux d'investissement public, en faveur notamment de l'irrigation et des infrastructures rurales et de la recherche et du développement ;
 - La poursuite des réformes politiques et institutionnelles, en particulier pour créer un cadre d'action prévisible encourageant tous les opérateurs du secteur privé à investir ;
 - Plus d'efforts pour accroître la productivité agricole, avec une attention particulière aux femmes et aux petits exploitants.

Partenaires au développement :

- Intensifier les efforts déployés pour réduire les subventions faussant les échanges, améliorer l'accès des producteurs africains aux marchés et réduire ou éliminer les barrières commerciales aux niveaux national, régional et mondial (voir aussi fiche thématique 1) ;
- Donner suite aux engagements pris dans le cadre de l'AFSI et souscrire de nouveaux engagements, assortis de plans détaillés, pour assurer la permanence de l'aide au-delà de 2012 ;
- Promouvoir un investissement responsable dans l'agriculture, conformément aux principes internationaux reconnus et avec une attention particulière aux femmes et aux petits exploitants.

Fiche thématique **3****INFRASTRUCTURES****Les principaux engagements**

Afrique : Les gouvernements africains soulignent l'importance des infrastructures et ont souscrit des engagements assez similaires dans quatre sous-secteurs (énergie, transports, eau et TIC) afin de renforcer les cadres de planification nationaux, réformer et harmoniser les cadres réglementaires, mobiliser davantage de ressources publiques et privées, et développer des programmes régionaux et continentaux. En janvier 2012, les dirigeants africains sont convenus de classer par ordre de priorités les programmes contenus dans le Plan d'action prioritaire (PAP) du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) et de promouvoir des programmes régionaux. Les objectifs fixés sont notamment les suivants : a) assurer l'accès à l'électricité à au moins 35 % de la population d'ici à 2020 ; b) diviser par deux d'ici à 2015 la proportion de personnes vivant à plus de 2 km d'une route praticable en toute saison ; c) réduire de 75 % d'ici à 2015 la proportion de personnes n'ayant pas accès à une source d'eau potable et à des installations d'assainissement ; et d) interconnecter les réseaux d'information de l'ensemble des capitales et grandes villes africaines d'ici à 2012.

Partenaires au développement : Les partenaires au développement se sont engagés à accroître le soutien financier et à impliquer les entreprises privées (voir fiche thématique 4). Ils ont souscrit des engagements spécifiques en vue de promouvoir les énergies propres et l'efficacité énergétique. Dans le cadre du Plan d'action pluriannuel de Séoul, les économies du G20 se sont engagées à surmonter les obstacles à l'investissement, à se doter d'une réserve de projets, à renforcer les capacités et à faciliter la mobilisation de ressources, engagements qu'elles ont réitérés à Cannes en 2011. Elles ont invité les banques multilatérales de développement à donner la priorité à la mise en œuvre des cinq projets indiqués par le Groupe de haut niveau (GHN) sur les infrastructures. L'Assemblée générale des Nations unies a déclaré l'année 2012 Année internationale de l'énergie durable pour tous.

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique: Planification nationale : La plupart des pays n'ont pas établi de cadres de planification ou de stratégies à long terme, encore que la situation soit nettement meilleure dans le secteur du transport routier et des TIC. Des améliorations sont à noter dans le secteur de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement sous l'impulsion du Conseil des ministres africains responsable de l'eau.

Réforme de la réglementation : Des organismes de réglementation

ont été mis en place mais les capacités restent faibles. C'est dans le secteur des télécommunications qu'ont été réalisés la plupart des progrès. Des réformes sont en cours dans le secteur de l'énergie pour remédier aux pénuries d'électricité et promouvoir les énergies renouvelables. Dans le secteur du transport, de nouveaux efforts sont déployés pour améliorer les compétences logistiques et faciliter les échanges, en particulier dans les pays enclavés.

Secteur privé : Sa participation est très variable selon les sous-secteurs. La téléphonie mobile arrive en tête, suivie par le secteur du transport où l'entretien des routes a été sous-traité et où les terminaux pour conteneurs et les chemins de fer sont sous concession. Dans le secteur de l'énergie, les compagnies restent pour la plupart aux mains de l'État, encore que le développement des partenariats public-privé (PPP) favorise la participation du secteur privé dans la production et de la distribution d'électricité. Dans celui de l'eau, les partenariats public-privé se sont développés pour les petites installations de distribution d'eau. Malgré les progrès enregistrés, les PPP ne représentent toujours en Afrique qu'une part infime de l'investissement public et privé total : en 2010, les nouveaux engagements de PPP en Afrique sub saharienne, essentiellement dans les télécommunications, représentaient moins de 2 % du total des pays en développement.

Initiatives régionales : Des initiatives transfrontalières ont été lancées dans le secteur de l'énergie avec l'établissement de pools d'échange d'électricité dans toutes les sous-régions, dans le secteur du transport avec la création de corridors de transit, dans le secteur de l'eau avec le partage de ressources transfrontalières et dans les TIC avec le développement de la connectivité large bande, y compris par l'intermédiaire du PIDA (voir encadré 3 dans les appendices).

Partenaires au développement : Les partenaires au développement ont considérablement renforcé les aides aux infrastructures, par le biais notamment du Consortium pour les infrastructures en Afrique (ICA). Toutes sources confondues, les engagements financiers ont atteint 56 milliards de dollars EU en 2010, les membres de l'ICA, la Chine et le secteur privé étant intervenus à hauteur de 52 %, 16 % et 25 % respectivement dans ce montant. Les versements des membres de l'ICA progressent également, puisqu'ils ont été portés à 9.7 milliards de dollars EU en 2010, contre 9.4 milliards en 2009. Cependant, 8 % seulement des engagements totaux visaient à soutenir des infrastructures immatérielles (gestion stratégique et administrative, éducation et formation, et recherche).

Les membres du G20 soutiennent aussi diverses recommandations du GHN des banques multilatérales de développement, en particulier pour : a) renforcer les capacités locales et des secteurs public et privé en faveur de l'amélioration de l'offre et de la qualité des projets d'infrastructure ; b) mettre à

Malgré l'accroissement des investissements, le manque d'infrastructures reste un obstacle important à la croissance et à la réalisation des OMD. Des cadres de planification à long terme et une amélioration des capacités des secteurs public et privé sont nécessaires, avec une aide financière internationale.



© John Robinson/Africa Media Online

la disposition des investisseurs des informations de meilleure qualité ; et c) contribuer à améliorer l'accès au financement.

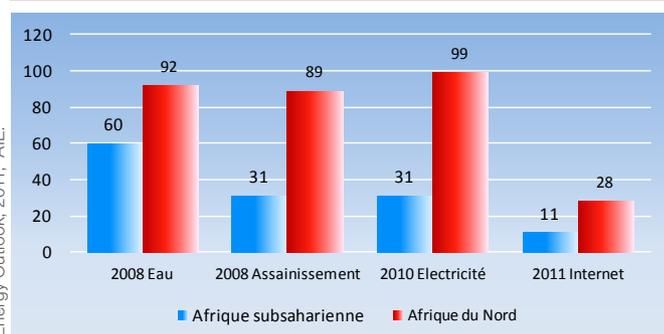
Les résultats

Malgré l'accroissement des investissements, les progrès ont été lents (sauf dans le secteur des TIC) et le manque d'infrastructures reste un obstacle majeur à la croissance et à la réalisation des OMD. Les pays africains sont en retard sur leurs pairs des pays en développement pour plusieurs indicateurs d'infrastructures de base, avec un écart particulièrement marqué pour la densité de routes revêtues, la capacité de production d'électricité et la couverture du réseau. L'accès à l'énergie, aux transports, à l'eau et aux TIC est encore plus faible dans les zones rurales.

Énergie : En Afrique du Nord, l'accès à l'électricité est pratiquement universel ; en Afrique subsaharienne, 31 % seulement de la population avaient accès à l'électricité en 2010, soit le pourcentage le plus faible du monde. Étant donné que la production d'électricité repose pour l'essentiel sur des systèmes à petite échelle et reste largement tributaire du pétrole, son coût moyen est exceptionnellement élevé en Afrique (3.5 fois plus élevé qu'en Asie du Sud). Trente pays d'Afrique subsaharienne ont connu des crises énergétiques ces dernières années.

Transport : Le taux d'accès aux routes revêtues en Afrique subsaharienne s'élève à seulement 19 %, bien en dessous de celui des autres régions. Un tiers seulement des habitants des zones rurales se trouvent à moins de 2 km d'une route praticable en toute saison, contre les deux

Accès à l'eau, à l'assainissement, à l'électricité et à l'Internet (% de la population)



tiers dans les autres régions en développement. Le coût du transport est également nettement plus élevé, et encore majoré par les fortes marges que pratiquent les transporteurs routiers.

Eau et assainissement : La moitié du continent africain doit faire face à des problèmes de stress hydrique ou de pénurie d'eau. L'accès à une source d'eau de meilleure qualité en Afrique subsaharienne a progressé de moins de 1 % par an entre 2000 et 2008 pour toucher 60 % de la population. Concernant l'assainissement, les progrès ont été encore plus lents puisque 31 % seulement de la population avaient accès à des installations d'assainissement améliorées en 2008 (voir aussi fiche thématique 8). En raison de l'absence d'infrastructures pour le stockage de l'eau et l'irrigation, les ressources du continent ont été considérablement sous-utilisées. De même, seulement 7 % du potentiel hydroélectrique de l'Afrique subsaharienne est exploité.

TIC : La téléphonie mobile connaît un grand succès et s'est adaptée aux besoins locaux (en offrant par exemple des services de virement). Le nombre d'abonnés est passé de 16 millions en 2000 à 390 millions en 2009. La pénétration de l'Internet demeure faible malgré des progrès notables : le nombre d'internautes pour 100 habitants serait passé de 3.6 % en 2007 à 9.6 % en 2010 et représentait 6.2 % des utilisateurs mondiaux à la fin 2011.

Les priorités pour l'avenir

Afrique :

- Renforcer les cadres de planification pour améliorer l'accès aux infrastructures, en particulier dans les zones rurales ;
- Poursuivre les efforts accomplis pour améliorer l'efficacité des infrastructures en place, réduire les coûts et encourager la participation du secteur privé ;
- Accélérer la mise en œuvre des initiatives régionales et l'harmonisation des cadres réglementaires.

Partenaires au développement :

- Maintenir des niveaux de soutien financier accrus, notamment par le biais de la plateforme ICA ;
- Mettre en œuvre les recommandations du GHN du G20 et le Plan d'action des banques multilatérales de développement en s'appuyant sur les priorités de la région ;
- Utiliser l'aide pour stimuler l'investissement privé, en soutenant les efforts visant à améliorer le climat de l'investissement dans les infrastructures et en développant des instruments autres que l'APD, comme les crédits à l'exportation et les fonds d'investissements.

Fiche thématique 4

LE SECTEUR PRIVÉ

Les principaux engagements

Afrique : Les gouvernements africains ont fait une série de déclarations de politique générale et d'intention sur l'amélioration des conditions offertes aux entreprises, mais peu d'objectifs précis ont été fixés. Le développement du secteur privé a été reconnu comme une priorité dans le document fondateur du NEPAD de 2001 et cette priorité a été réaffirmée dans la Déclaration du Forum du secteur privé en Afrique adoptée par l'UA en 2010. Ces déclarations, qui encouragent les apports financiers privés et l'instauration de partenariats entre les pouvoirs publics, le secteur privé et la société civile, ont porté approbation de codes et autres normes incarnant les principes de la bonne gouvernance économique et des entreprises. Des engagements successifs ont été pris en vue de créer des conditions favorables à la poursuite du développement du secteur privé et d'encourager les partenariats public-privé (PPP), notamment dans les infrastructures énergétiques et de transport (voir aussi fiche thématique 3).

Partenaires au développement : Les partenaires au développement ont pris des engagements visant à a) soutenir les efforts déployés par l'Afrique pour éliminer les obstacles à l'investissement et réduire les coûts liés à l'exercice d'activités économiques ; b) atténuer les risques pour les investisseurs ; c) renforcer les synergies entre l'APD et d'autres sources de financement du développement, et promouvoir les PPP ; et d) encourager un investissement responsable. Le G20 a fait de l'investissement privé et de la création d'emploi un axe essentiel du Plan d'action pluriannuel de Séoul sur le développement, commandé des travaux sur la maximisation de la valeur ajoutée apportée par l'investissement privé, la promotion de l'investissement responsable et le soutien aux PME et s'est engagé à poursuivre dans cette voie en 2012. Au sommet de Deauville de 2011, les pays du G8 et les pays africains ont appelé les entreprises à améliorer leur responsabilité sociale.

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique : Partant de très bas, l'Afrique a poursuivi l'amélioration de son cadre réglementaire. Le rythme des réformes s'accélère : selon l'édition 2012 du rapport de la Banque mondiale « Doing Business », pas moins de 36 des 46 pays d'Afrique subsaharienne (78 %) ont amélioré le cadre réglementaire dans lequel opèrent les entreprises en 2010/11, contre une moyenne de 56 % au cours des six années précédentes. Seules l'Europe orientale et l'Asie centrale comptent une plus forte proportion de pays met-

tant en œuvre de nouvelles réglementations. Douze des 30 pays ayant engagé des réformes pour faciliter l'exercice d'une activité entrepreneuriale au regard de trois ou plus des 10 indicateurs pris en compte en 2010/2011 étaient des pays africains. Quatre pays d'Afrique subsaharienne figurent parmi les dix pays ayant eu la plus grande activité réformatrice au cours des cinq dernières années.

Les réformes ont particulièrement visé à faciliter la création d'entreprises et à améliorer les échanges transfrontaliers. Plusieurs pays ont révisé leur code du travail, afin de faciliter l'emploi de travailleurs. Les réformes du droit commercial et des droits de propriété varient considérablement, les carences institutionnelles étant plus visibles et plus aiguës dans les pays ayant une tradition de code civil. L'Afrique subsaharienne reste en retrait, toutefois, par rapport à certaines réformes, notamment pour ce qui a trait aux licences et à la protection des investisseurs.

La Banque africaine de développement (BAfD) a soutenu des réformes encourageant les investissements stratégiques dans des projets du secteur privé et des PPP pour le développement des infrastructures. Entre 2008 et 2010, 18 pays africains ont bénéficié d'un soutien de la BAfD pour améliorer le cadre juridique et réglementaire dans lequel opèrent les entreprises.

Partenaires au développement : Des indicateurs provisoires mis au point par des organisations internationales pour mesurer la valeur ajoutée et la création d'emplois vont être expérimentés sur le terrain en 2012. Des efforts suivis ont été déployés pour promouvoir un investissement responsable à travers la révision des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. D'autres initiatives vont dans le même sens, telle que l'Initiative NEPAD/OCDE pour l'investissement en Afrique et le Cadre d'action pour l'investissement. L'aide au développement destinée à soutenir les entreprises ainsi que l'activité bancaire et financière a reculé en 2010, retombant de plus de 2 milliards de dollars EU à 1.3 milliard. Les investissements de la SFI en Afrique subsaharienne ont cependant dépassé les 2 milliards de dollars EU en 2011 pour la deuxième année consécutive, ce qui a stimulé le développement du secteur privé dans 31 pays. Ces investissements ont notamment pris la forme de mécanismes de garantie de crédit et de garantie du risque visant à favoriser les investissements directs, nationaux ou étrangers. La Banque mondiale, la CEA-ONU et le Mécanisme consultatif pour le partenariat public/privé en infrastructure ont aussi engagé diverses actions pour renforcer les capacités en matière de PPP.

Les résultats

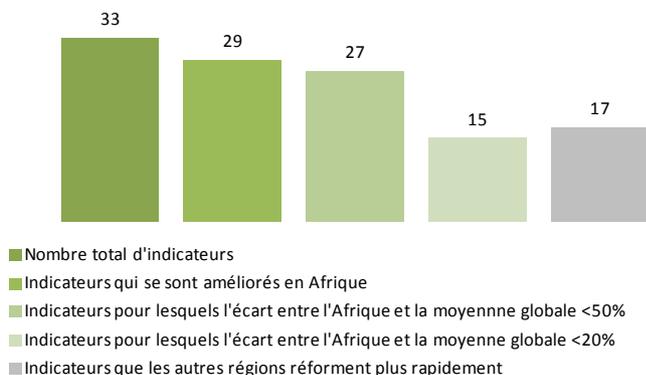
La poursuite des réformes, conjuguée à la stabilité politique et macroéconomique et à une croissance continue, a permis d'améliorer le climat des

Le climat des affaires s'améliore, mais il faut faire plus pour réduire le coût d'entreprendre, promouvoir un investissement responsable et créateur de valeur ajoutée, et améliorer l'accès au financement, en particulier pour les PME.



© World Bank/Éric Miller

Rapport «Doing Business»: Performance de l'Afrique



Source : Banque mondiale, Doing Business, 2012

affaires. Sur les 33 sous-indicateurs définis par la Banque mondiale pour mesurer la facilité d'entreprendre, 29 ont connu une amélioration entre 2005 et 2010 ; pour 15 indicateurs, l'écart entre les résultats de l'Afrique subsaharienne et les moyennes mondiales est inférieur à 20 %. Pour certains sous-indicateurs, comme les délais moyens pour l'obtention d'un permis de construire, le paiement des impôts et l'exécution des contrats, l'Afrique subsaharienne a atteint des niveaux de performance comparables à ceux de la plupart des autres régions. Les réformes ont contribué à des hausses sensibles de l'investissement direct national et étranger (voir fiche thématique 15) soutenant ainsi la croissance économique. Mais il faut encore améliorer le climat des affaires, maximiser la valeur ajoutée de l'investissement privé et diversifier les industries africaines (voir fiche thématique 1). Seulement 9 pays africains figurent parmi les 100 premiers du classement doing business de la banque mondiale. Les pays d'Afrique n'améliorent pas le climat offert aux entreprises par rapport à leurs concurrents. Pour 17 des 33 sous-indicateurs, les autres régions impriment à leurs réformes un rythme plus rapide. Sur le continent africain, on observe d'amples disparités entre sous-régions, entre pays au sein de sous-régions et au sein des pays au regard de divers indicateurs. Un effort d'harmonisation des meilleures pratiques recensées à l'intérieur des sous-régions aurait pour effet de relever sensiblement la norme globale du climat des affaires, tout en contribuant à l'intégration régionale (voir encadré dans les appendices).

Le financement des entreprises s'améliore grâce à la création de nouveaux bureaux de crédit privé agréés, à la diversification des actifs utilisés comme garanties et à la consolidation du cadre juridique relatif aux transactions avec garanties. Cependant, l'industrie bancaire reste très concentrée, les coûts de financement demeurent élevés et l'accès au crédit est un obstacle majeur à l'exercice d'activités économiques en Afrique. Les petites et moyennes entreprises (PME) qui représentent pas moins de 90 % de l'ensemble des entreprises opérant en Afrique subsaharienne, sont particulièrement vulnérables aux restrictions d'accès au crédit. **Les marchés financiers** se sont développés, le nombre de places boursières étant passé de 8 à 22 entre 2002 et 2011, et la capitalisation boursière des cinq premières bourses a triplé entre 2005 et 2010. Toutefois, la taille et la liquidité de ces marchés demeurent problématiques, et la protection des investisseurs, notamment en termes d'information financière et sur le plan juridique, est insuffisante. Plus généralement, les marchés financiers africains pâtissent souvent des carences des systèmes d'information sur crédit et les garanties ainsi que des insuffisances des capacités de surveillance et des dispositifs prudentiels.

Les priorités pour l'avenir

Afrique :

- Accélérer l'amélioration du climat des affaires en harmonisant les meilleures pratiques recensées ;
- Accélérer l'amélioration de l'accès au financement, en particulier pour les petites entreprises et les entreprises informelles ;
- Promouvoir la participation du secteur privé et des partenariats dans les secteurs stratégiques comme l'énergie, les transports et les services publics, en particulier par la mise en œuvre effective de partenariats public-privé (voir aussi fiche thématique 3).

Partenaires au développement :

- Faire progresser les travaux visant à mesurer la valeur ajoutée et la création d'emplois générées par l'investissement privé ;
- Davantage soutenir l'investissement dans le renforcement des capacités élémentaires afin de remédier aux contraintes qui brident le développement humain, financier et technologique ;
- Soutenir les efforts déployés pour améliorer l'accès au financement, en particulier pour les PME.

Fiche thématique **5****DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE**

(forêts, biodiversité et sécheresse/désertification)

Les principaux engagements

Afrique : Les pays africains, qui se sont engagés à intégrer la durabilité dans leur planification du développement depuis la Conférence de Rio en 1992, sont conscients des opportunités qu'offre la transition vers une économie verte. Ils ont ratifié les trois Conventions de Rio : la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention sur la lutte contre la désertification (CNULD) et la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), dont certaines composantes ont également été adoptées dans les conventions de l'UA. Dans une déclaration de consensus sur Rio+20 en 2011, les pays africains se sont engagés à redoubler d'efforts pour améliorer la gouvernance nationale et à renforcer les partenariats avec les nouveaux acteurs et le secteur privé.

Partenaires au développement : Les partenaires ont ratifié les accords précités et se sont engagés à soutenir les efforts déployés par l'Afrique pour instaurer un développement durable à travers des actions concrètes destinées à assurer l'exécution du Programme Action 21. Ils ont décidé de réduire sensiblement d'ici 2010 le taux de perte de biodiversité (OMD 7) et se sont engagés à promouvoir une gestion durable des forêts et à s'attaquer à des activités telles que l'exploitation forestière illicite ou le commerce illégal d'espèces sauvages. Le prochain sommet Rio+20 validera de nouveaux engagements sur a) l'économie verte, dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté ; et b) le cadre institutionnel propre à un développement durable.

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique : Les gouvernements africains ont commencé à mettre en place des stratégies nationales qui intègrent les dimensions économiques, sociales, environnementales et institutionnelles du développement durable. Si certaines initiatives sont passées au stade de l'action, leur mise en œuvre laisse généralement à désirer, d'où un manque d'efficacité. L'insuffisance des capacités institutionnelles, l'insuffisance des données et les problèmes de hiérarchisation des priorités figurent parmi les principaux obstacles à surmonter, encore compliqués par la difficulté à se faire entendre sur le plan politique et les ressources budgétaires limitées des ministères de l'environnement.

Convention sur la diversité biologique (CDB) : En outre, 51 pays d'Afrique ont élaboré des stratégies et plans d'action nationaux pour la

biodiversité). Sur ce total, 5 ont révisé leurs plans et 5 autres ont entrepris de les revoir. Deux tiers de ces pays sont en train d'élaborer ou de mettre en œuvre des programmes forestiers nationaux. Des partenariats et des programmes de gestion forestière durable ont été mis en place au niveau régional. Près de 17 % des forêts africaines bénéficient d'un plan de gestion et plus de 1 % de l'ensemble des domaines forestiers (74 000 km²) ont obtenu la certification du FSC.

CCNUCC : Pratiquement tous les pays d'Afrique ont défini des programmes nationaux de lutte contre la désertification et certains ont commencé à les appliquer. Cinq programmes d'action infrarégionaux et leurs organisations coordonnatrices ont été officialisés, et un programme d'action régional a été mis au point avec le concours de la Banque africaine de développement. L'initiative de la Grande muraille verte du Sahara et du Sahel - priorité du partenariat Union africaine-Union européenne sur le changement climatique dont l'objectif est de catalyser le développement durable et la réduction de la pauvreté aux marges du désert au nord et au sud du Sahara - est maintenant mise en œuvre par un pays d'Afrique.

Partenaires au développement : Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a financé en Afrique plus de 872 projets représentant 2,3 milliards de dollars EU depuis 1991. Lors de la cinquième reconstitution de ses ressources (2010), le FEM a aussi adopté un mécanisme de financement pour la gestion durable des forêts. En 2011, 70 projets ont été menés à bien dans 44 pays africains, qui ont bénéficié d'investissements de différents pays à hauteur de 999 millions de dollars EU (dont 261 millions sous forme de dons du FEM). L'Initiative TerrAfrica partenariat international a lancé en 2005, a permis de mobiliser 1 milliard de dollars EU afin de développer la gestion durable des ressources en terres et en eau dans plus de 25 pays d'Afrique participant au NEPAD dans le cadre PDDAA. Quinze pays africains reçoivent une assistance technique pour la mise en œuvre de l'initiative REDD+ (réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts), un mécanisme prévu par la CCNUCC et conçu à la fois pour inciter à la gestion durable des forêts et pour contribuer à l'atténuation du changement climatique en attribuant une valeur monétaire au carbone stocké dans les arbres sur pied. Le Fonds pour les forêts du bassin du Congo a approuvé le financement de plus de 40 projets dans cinq pays d'Afrique centrale, dont plusieurs visent à mieux préparer l'application du mécanisme REDD+ dans le bassin du Congo.

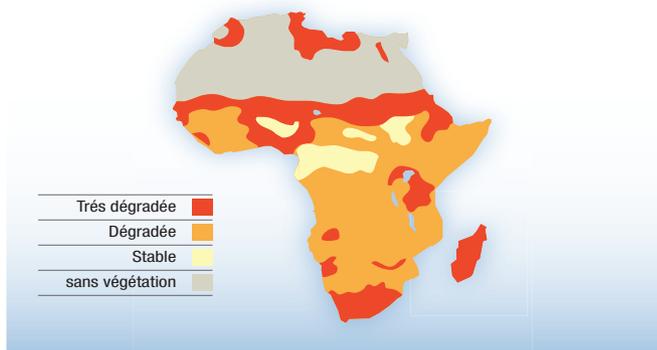
Efforts conjoints : Lors de la Conférence des Parties à la CDB, les gouvernements du monde entier ont établi le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, et adopté des objectifs plus précis en matière de biodiversité.

Des plans sont en place, mais leur mise en œuvre laisse à désirer, d'où une poursuite de la déforestation, un appauvrissement de la biodiversité et une dégradation des sols.



© World Bank/Curt Camermark

Dégradation des terres en Afrique



Source: Philippe Rekacewicz, UNEP/GRID - Arendal;

Les résultats

L'insuffisance et l'inefficacité des politiques environnementales, de même que la médiocrité de leur mise en œuvre, font de la performance environnementale une grave préoccupation pour l'Afrique. Tous les pays d'Afrique sauf un se trouvaient dans la moitié inférieure du classement 2010 selon l'Indice de performance environnemental (IPE), qui note 163 pays à l'aune de 25 indicateurs des résultats obtenus au regard d'objectifs stratégiques déterminés pour l'environnement. En termes de tendances, 9 pays africains comptent parmi les pays qui obtiennent des résultats de modérés à élevés tandis que 11 figurent parmi ceux dont les résultats baissent ou sont les plus mauvais.

CDB : L'OMD 7 n'a pas été atteint en Afrique fin 2010, mais l'effort consenti a néanmoins contribué à stimuler une action pour préserver la biodiversité. Quelque 23 pays africains ont toutefois réussi à conserver au moins 10 % de leurs zones terrestres et de leur mer territoriale sous forme d'aires protégées, contre 19 pays en 1990.

Les informations concernant la biodiversité demeurent lacunaires. C'est en Afrique que le risque d'extinction des plantes médicinales est le plus élevé (plus de 50 %), avec les risques qui en découlent sur le plan de la santé et des moyens de subsistance. La diversité des espèces s'appauvrit également : l'Indice Planète vivante afro-tropical, qui suit l'évolution des espèces de vertébrés dans la quasi-totalité du continent, a régressé de 18 % entre 1970 et 2007.

Bien que la déforestation se poursuive en Afrique, les pertes de forêts ont ralenti entre 1990 et 2010, en particulier en Afrique du Nord. La superficie totale des forêts de plantation d'Afrique est ainsi passée de 11.6 à 15.3 millions d'hectares entre 1990 et 2010, l'aire la plus étendue se situant en Afrique du Nord. Les forêts affectées à la conservation de la biodiversité représentent 14 % environ de la superficie forestière totale de l'Afrique et leur étendue augmente de quelque 0.7 % par an. Cependant, la superficie couverte par les forêts primaires a globalement diminué, avec une baisse de 6 % au cours des cinq dernières années. De ce fait, l'Afrique est, de tous les continents, celui où les forêts primaires représentent la plus faible proportion de la superficie forestière totale.

CNULD : Deux tiers du continent africain sont occupés par des déserts ou des terres arides, concentrés dans la région du Sahel, la Corne de l'Afrique et, en Afrique australe, le désert du Kalahari. L'érosion des sols due au surpâturage, à des pratiques agricoles non durables et à l'exploitation forestière illégale, aggravée par le changement climatique, joue un rôle majeur dans la dégradation globale des sols, qui concerne près des deux tiers de la population africaine.

Les priorités pour l'avenir

Afrique :

- Veiller à ce que les gouvernements des pays, avec le concours des CER, intègrent mieux les politiques et programmes d'environnement dans les plans de développement nationaux ;
- Accélérer la mise en œuvre des initiatives, en tenant compte de la crise de la sécurité alimentaire et de l'énergie qui a durement touché l'économie des pays d'Afrique ;
- Faciliter la coordination de l'action entre les échelons local, national et régional de la prise de décision de façon à promouvoir les politiques d'environnement.

Partenaires au développement :

- Accorder davantage la priorité aux préoccupations environnementales dans les politiques et les programmes d'aide au développement de l'Afrique ;
- Intensifier le soutien à la mise en place de politiques de croissance verte en Afrique ;
- Mettre en place une stratégie d'investissement international pour faciliter la transition vers une économie verte dans le prolongement du sommet Rio+20, comme le demandent les pays africains ;
- Assurer la pleine exécution des engagements souscrits dans le cadre des conventions et traités internationaux.

Fiche thématique **6****CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Cette section doit être lue en parallèle avec la fiche thématique 18 consacrée au financement climatique

Les principaux engagements

Afrique : Face à la menace que fait peser le changement climatique, les dirigeants africains ont pris plusieurs décisions et résolutions exhortant les États africains et les Communautés économiques régionales (CER) à intégrer l'adaptation au changement climatique dans les stratégies et programmes adoptés aux niveaux national et régional. La CMAE a récemment demandé aux autorités des pays d'Afrique et aux CER d'accélérer la mise en œuvre des programmes et initiatives définis pour faire face au changement climatique en Afrique. En outre, l'Union africaine a récemment appelé les pays membres à renforcer le cadre institutionnel dans lequel s'inscrivent le développement durable et les besoins découlant du changement climatique.

Partenaires au développement : En vertu du Protocole de Kyoto, les pays développés et en transition se sont engagés à réduire collectivement leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) d'au moins 5% par rapport aux niveaux de 1990 au cours de la première période d'engagement (2008-2012). Des dispositifs nationaux en matière de politique climatique commencent à être mis en place dans les pays développés, dont certains fixent des normes d'émissions contraignantes et/ou des objectifs à long terme de réduction des émissions qui touchent l'ensemble de l'économie.

Efforts conjoints : Dans le cadre de l'accord de Copenhague de 2009, 42 pays développés et 36 pays en développement ont annoncé des mesures d'atténuation qui ont été englobées plus tard dans les accords de Cancún. A Durban, tous les pays sont convenus de lancer un processus devant aboutir à un résultat concerté relatif à un objectif de réduction substantielle des émissions mondiales à l'horizon 2050 à adopter au plus tard en 2015 qui aurait force obligatoire au titre de la Convention applicable à l'ensemble des Parties. En attendant, les pays de l'UE et 11 autres pays se sont accordés sur une deuxième période d'engagement dans le cadre du Protocole de Kyoto. Cependant, le refus public de certains grands pays développés d'y souscrire, associé à l'absence d'objectif mondial global d'atténuation et d'une période d'engagement clairement définie, ont fait perdre au protocole de sa substance.

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique : Les pays africains se sont entendus sur une position commune de négociation sur le changement climatique. Des cadres d'action régionaux sur le changement climatique ont été établis dans chacune des cinq

sous-régions. Quelque 31 PMA africains ont élaboré des programmes d'action nationaux pour l'adaptation au changement climatique (PANA) axés sur les besoins urgents et immédiats en matière d'adaptation, dont quinze ont vu leur financement approuvé. Dix-neuf pays africains ont soumis des mesures d'atténuation appropriées au niveau national. Au niveau régional, le programme ClimDev Afrique – une initiative conjointe de la Commission de l'Union africaine, de la CEA-ONU et de la BAfD – et son secrétariat, le Centre africain pour la politique en matière de climat (CAPC), ont contribué à l'amélioration du processus décisionnel à travers des activités de promotion de la capacité analytique et de gestion et diffusion des connaissances. La majorité des pays africains ont soit supprimé soit considérablement réduit les subventions à la consommation de combustibles fossiles, en reportant les aides consenties sur les efforts d'atténuation.

Partenaires au développement : Dans l'ensemble, les pays développés ont réduit leurs émissions de 11.5 % entre 1990 et 2009. Le gros des réductions est à mettre au compte des économies en transition et dans une moindre mesure des 15 membres historiques de l'UE, les émissions des autres pays industrialisés ayant globalement augmenté, parfois sensiblement. Les tendances récentes semblent nettement moins encourageantes. Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), après avoir fléchi en 2009 sous l'effet de la crise financière mondiale, la demande globale d'énergie primaire a regagné pas moins de 5 % en 2010. En outre, les nouvelles infrastructures continuent de reposer sur des combustibles fossiles et des bâtiments inefficaces.

Efforts conjoints : D'après les estimations du PNUE, les promesses de réduction des émissions annoncées par les pays industrialisés et les plans d'action (volontaires) définis par les pays en développement et les pays émergents abaisseront les émissions totales de 16 %, selon le scénario le plus optimiste, ce qui est bien inférieur aux réductions de 25-40 % par rapport aux niveaux de 1990 requises des pays développés à l'horizon 2020, suivant les recommandations des scientifiques, de façon à s'engager sur une trajectoire compatible avec l'objectif d'un réchauffement limité à 2 C. A Durban, les parties à la CCNUCC sont convenues de lancer en 2012 un Mécanisme technologique en vue d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités et à accéder à des technologies respectueuses du climat, et le Comité de l'adaptation à promouvoir des activités d'adaptation à plus grande échelle. D'autres mesures consisteraient à : a) établir en 2012 un registre des mesures d'atténuation appropriées au niveau national des pays en développement (NAMA) ; b) améliorer les règles relatives aux approches et aux incitations concernant la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation

Des mesures importantes ont été prises à Durban pour aider les nations en développement à se prémunir des effets du changement climatique. Les pays développés doivent se fixer des objectifs d'atténuation plus ambitieux et accélérer leur mise en œuvre.



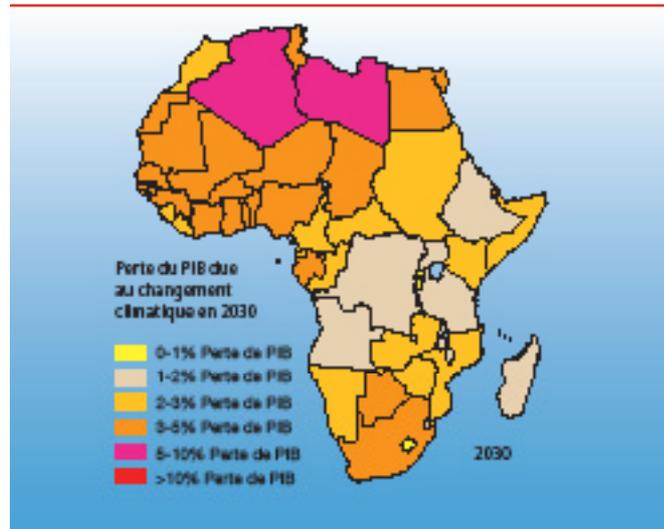
© Reuters

des forêts (REDD+) ; et c) accomplir des avancées techniques en termes de mesure, notification et vérification (MNV), trois aspects considérés comme essentiels à l'amélioration de la transparence et de la reddition de comptes.

Les résultats

Des données récentes émanant de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) ont montré que la quantité de GES dans l'atmosphère avait atteint 389 parties par millions en 2010, ce qui représente un nouveau record. En outre, le rythme d'augmentation de l'accumulation s'accroît. Des projections récentes confirment que l'Afrique sera touchée de façon disproportionnée par le changement climatique du fait de son excessive dépendance vis-à-vis des secteurs sensibles au climat et de sa faible capacité d'adaptation. Selon l'OMM, au cours de la décennie 2001-2010, les températures ont été en moyenne supérieures de 0,85°C à la normale en Afrique. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), d'ici 2020, entre 75 et 250 millions d'individus en Afrique seront exposés à un

Des coûts potentiellement élevés en Afrique, plus que dans toute autre région.



Source : Etude AdaptCost/East Africa basée sur le modèle national FUND.

risque accru de stress hydrique, la baisse des rendements de l'agriculture sous pluie pourrait aller jusqu'à 50 % dans certaines régions.

Si l'ampleur des effets produits va croissant, des efforts ont été engagés en Afrique pour intégrer l'adaptation au changement climatique dans l'action des pouvoirs publics. Au niveau national, 16 pays s'emploient, avec le concours des partenaires au développement, à renforcer les capacités nécessaires à l'intégration du changement climatique dans la planification des efforts de développement. Trente pays ont préparé des évaluations de leurs besoins technologiques nationaux. Mais des difficultés subsistent. Le manque de ressources et l'insuffisance des capacités à l'échelon local continuent d'entraver la mise en œuvre. A l'échelle mondiale, si les résultats de Durban ont marqué un pas en avant vers la conclusion d'un accord allant au-delà du Protocole de Kyoto – qui comporte des engagements en matière d'atténuation de tous les gros émetteurs, y compris les pays développés et plusieurs grandes économies en développement – le nouvel accord ne devrait pas entrer en vigueur avant 2015 et devra être ratifié par les gouvernements avant d'entrer en vigueur. Plusieurs années ont été nécessaires pour ratifier le Protocole de Kyoto.

Les priorités pour l'avenir

Afrique :

- Enrichir la base d'informations et les capacités des pays et des CER à mieux intégrer les considérations relatives à l'adaptation au changement climatique dans le processus décisionnel ;
- Mettre en place des mesures incitatives appropriées pour l'ensemble des acteurs de l'économie, en particulier le secteur privé, de façon à internaliser le changement climatique dans le processus décisionnel ;
- Améliorer le cadre réglementaire afin d'attirer des investissements sobres en carbone et résilients face au changement climatique.

Partenaires au développement :

- Relever considérablement les ambitions en matière de réduction des émissions afin de limiter le réchauffement de la planète à 2°C ;
- Mettre en œuvre les mesures d'atténuation annoncées dans l'accord de Copenhague ;
- Déterminer les moyens concrets d'aider les pays africains dans les efforts qu'ils déploient pour réduire leur vulnérabilité face au changement climatique.

Fiche thématique 7

ÉDUCATION

Les principaux engagements

Afrique : Dans une série de textes fondateurs, l'Union africaine reconnaît le rôle de premier plan que joue l'instruction dans le développement humain. Les gouvernements des pays d'Afrique ont souscrit au programme d'action en faveur de l'éducation pour tous (EPT) et se sont engagés à élaborer des plans chiffrés pour y donner une suite concrète, en prenant appui sur l'Initiative Fast Track (Initiative de mise en œuvre accélérée) – rebaptisée Partenariat mondial pour l'éducation (PME) en 2011. Afin de combler les lacunes relevées dans le premier plan pour l'éducation, la Deuxième décennie de l'éducation pour l'Afrique (2006-2015) va plus loin que l'objectif d'amélioration de la scolarisation dans l'enseignement primaire, pour appréhender l'éducation dans une optique plus globale qui couvre aussi bien l'égalité entre les sexes ou la formation des enseignants que l'enseignement supérieur et professionnel.

Partenaires au développement : Les partenaires au développement ont pris des engagements en vue de soutenir la réalisation des OMD relatifs à l'accès universel à l'enseignement primaire et à l'égalité des sexes dans le domaine de l'éducation (voir aussi fiche thématique 10), ainsi que celle des objectifs inscrits dans le Cadre d'action pour l'EPT. Les sommets du G8 ont réitéré les engagements en faveur de l'EPT et les membres ont promis de remédier au déficit de financement de l'Initiative Fast Track, et plus récemment au 4e Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide de Busan, où les partenaires se sont également engagés à coordonner le financement et à s'aligner sur les plans nationaux. Les partenaires au développement se sont en outre engagés à constituer une équipe spéciale internationale sur le thème « Les enseignants pour l'EPT », afin de lutter contre la pénurie d'enseignants qualifiés dans les pays à faible revenu.

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique : Dans la majorité des pays d'Afrique subsaharienne, les ressources intérieures ont augmenté en dépit des crises alimentaire, énergétique et financière. En 2009, les dépenses publiques dans l'enseignement primaire, bien que variables selon les pays, se sont situées en moyenne à 4.6 % du PIB en Afrique subsaharienne. Même si les chiffres sont en deçà de la fourchette visée dans l'EPT, qui était de 7-9%, les dépenses en proportion des budgets publics comptent parmi les plus élevées du monde. L'enseignement primaire absorbe près de la moitié des dépenses publiques d'éducation. En 2011, l'Union africaine (UA) a

lancé l'Université Panafricaine, dans le droit fil de l'engagement pris de renforcer l'enseignement supérieur. Quelques 26 pays africains avaient vu leurs plans nationaux d'éducation validés par l'EPT, soit 2 de plus qu'en juin 2010.

Partenaires au développement : L'aide publique au développement (APD) en faveur de l'éducation destinée à l'Afrique subsaharienne, la région qui enregistre le plus important déficit de financement au titre de l'EPT, a reculé de 20 % en valeur réelle en 2010 pour redescendre à 3.1 milliards de dollars EU. L'aide à l'éducation de base a chuté dans les mêmes proportions, pour représenter à peine 29 % des concours consentis à la région en faveur de l'éducation. Les niveaux d'aide actuels ne sont pas conformes à l'engagement des donateurs de faire en sorte qu'aucun pays résolu à instaurer l'éducation pour tous à l'horizon 2015 ne voie ses efforts contrariés par un manque de ressources.

Les résultats

Le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire a augmenté en Afrique de 20 points au cours de la décennie, pour atteindre 84 % en 2009. En dépit de l'augmentation du nombre d'enfants d'âge scolaire, le nombre d'enfants non scolarisés en valeur absolue a régressé, passant de 42 à 29 millions entre 2000 et 2009. Sur 35 pays africains, 17 avaient enregistré un taux net de scolarisation de plus de 90% en 2009, dont 7 avaient même atteint l'objectif de 95 % fixé pour 2015. Les taux de réussite n'ont toutefois pas suivi et la moyenne pour la région demeure inférieure à 70 %. Les inégalités continuent de freiner les progrès en termes de réussite et de scolarisation, en particulier pour les réfugiés, les populations rurales, les filles et les groupes défavorisés. Les filles vivant dans les 20 % de ménages les plus pauvres sont 3.5 fois plus souvent non scolarisées que celles qui vivent dans des familles se situant dans les tranches de revenu les plus élevées et 4 fois plus souvent que les garçons appartenant aux tranches de revenu supérieures. La parité dans l'enseignement primaire s'améliore toutefois. Quelque 16 pays avaient déjà instauré la parité en 2009 et la plupart des pays devraient atteindre les cibles fixées (voir aussi fiche thématique 10). En 2009, on y comptait 92 filles pour 100 garçons en Afrique subsaharienne et 95 en Afrique du Nord, ce qui témoigne d'une progression continue vers l'objectif de parité entre les sexes de 97 à 103 filles pour 100 garçons.

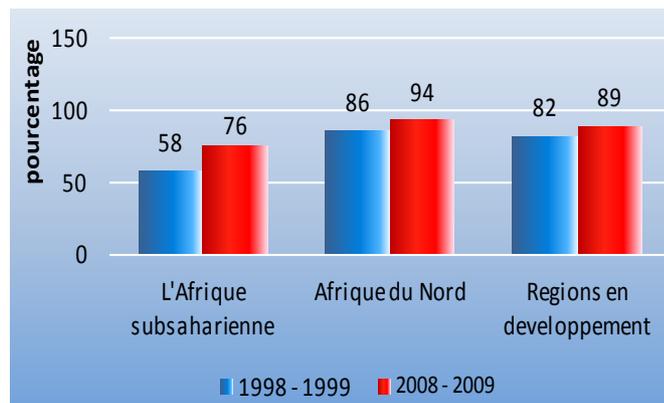
Au-delà de l'enseignement primaire, les résultats sont plus modestes. Si les taux de scolarisation dans le secondaire ont augmenté de 24 à 34 % sur la période 2000-2009, ils restent inférieurs de près de moitié à la moyenne mondiale. De même, les taux d'inscription dans l'enseignement

En dépit de nettes améliorations des taux de scolarisation dans l'enseignement primaire, il faut faire plus en termes de qualité et d'équité d'accès, et veiller à ce que l'éducation réponde aux besoins du marché du travail.



© Steven Chiu

Taux net ajusté (1999 à 2009) de scolarisation



Source: Nations Unies Base de données statistiques, 2011

supérieur sont faibles, et presque statiques, puisqu'ils sont passés de 5 à 6 % entre 2006 et 2009.

En dépit d'avancées spectaculaires dans certaines régions, des défis de taille subsistent. L'Afrique subsaharienne demeure la région du monde dont le taux d'alphabétisation est le plus bas, à savoir 71 % en 2009 (66 % pour les femmes et 76 % pour les hommes). Sur les 20 pays dont le taux de scolarisation est le plus bas, 13 se trouvent en Afrique subsaharienne. Le nombre d'enseignants qualifiés demeurent en-deçà des exigences, et on dénombre en moyenne 45 élèves pour 1 enseignant dans l'enseignement primaire. En zone rurale, les ratios sont encore moins satisfaisants en raison de la faiblesse des effectifs dans de nombreux pays. Selon les tendances actuelles, l'objectif de l'éducation primaire pour tous à l'horizon 2015 est hors de portée. De plus, en dépit de l'amélioration des taux de scolarisation et de réussite, il est à craindre que la qualité de l'enseignement dispensé ne soit pas à la hauteur pour assurer l'acquisition des savoirs fondamentaux et des connaissances en calcul, ni pour préparer les jeunes à leur entrée sur le marché du travail. L'Afrique subsaharienne reste la région du monde où le taux d'alphabétisation est le plus faible, à 71% en 2009 (66% pour les femmes et 76% pour les hommes).

Les priorités pour l'avenir

Afrique :

- Consolider et intensifier les progrès dans l'enseignement primaire, notamment en augmentant les dotations budgétaires afin de permettre aux populations vulnérables, en particulier aux catégories à faible revenu, aux habitants des zones rurales, aux filles, aux enfants de réfugiés et aux adultes analphabètes, d'y accéder dans des conditions d'équité par un ciblage plus marqué de l'action ;
- Faire de la qualité de l'enseignement primaire une priorité absolue, afin d'améliorer l'accessibilité à l'enseignement post-primaire et de renforcer l'« employabilité » des jeunes qui sortent de l'école primaire ;
- Accroître l'investissement dans l'enseignement post-primaire afin de répondre aux exigences de l'enseignement sur le plan tant quantitatif que qualitatif, et faire en sorte que les enseignements dispensés et les compétences acquises répondent aux besoins du marché du travail.

Partenaires au développement :

- Accroître l'aide financière pour qu'elle réponde aux besoins de l'Afrique, en accordant plus d'attention aux priorités définies par les pays africains ;
- Appuyer les efforts déployés par les pays d'Afrique pour renforcer la qualité de l'enseignement à tous les niveaux également par la formation d'enseignants qualifiés pour l'enseignement primaire et post-primaire ;
- Soutenir une réforme de l'EPT de vaste portée pour en améliorer les résultats et repenser les structures de gouvernance pour qu'elles prennent en compte les pays en développement et leurs intérêts.

Fiche thématique **8****SANTÉ****Les principaux engagements**

Afrique : Les gouvernements des pays d'Afrique ont pris un ensemble d'engagements ambitieux et précis en vue d'accroître l'investissement dans le domaine de la santé. En 2001, les États membres de l'Union africaine (UA) ont signé la Déclaration d'Abuja, promettant d'allouer au moins 15 % des dépenses publiques à la santé, et ont pris depuis d'autres engagements en ce sens. Ils se sont fixé pour objectif d'instaurer un accès universel aux soins de santé, notamment aux services d'hygiène sexuelle et de santé génésique. Ils se sont engagés à accélérer les actions visant à permettre à tous, à l'horizon 2010, de bénéficier de services de prévention de la contamination par le VIH et du sida, ainsi que de services de traitement, de soins et de soutien face à cette maladie, ainsi que la lutte contre la tuberculose et le paludisme. Après réexamen, ces engagements ont été ensuite étendus jusqu'à 2015. En 2008, 46 ministres africains de la santé ont adopté la Déclaration de Ouagadougou sur les soins de santé primaires. En 2011, les participants à la première Consultation ministérielle de la Région africaine de l'OMS sur les maladies non transmissibles (MNT) se sont engagés à mettre en place des plans nationaux de lutte contre les MNT et à renforcer leurs capacités institutionnelles en matière de prévention et de lutte contre ces maladies. Le Groupe consultatif technique (GCT) africain sur la rougeole a proposé l'adoption d'un objectif de pré-élimination dans l'optique de réduire la mortalité causée par cette maladie de 98 % à l'horizon 2012. Plusieurs gouvernements africains se sont également pris part à des initiatives mondiales, comme la « Stratégie mondiale pour la santé de la femme et de l'enfant » du Secrétaire général de l'ONU en 2010, et la Déclaration politique sur le VIH/sida en 2011.

Partenaires au développement : Les partenaires au développement se sont efforcés d'étayer les efforts d'investissement de l'Afrique dans le domaine de la santé. Lors des sommets du G8 en particulier, il a été décidé de faire de la santé une priorité, ce qui s'est traduit par la promesse d'apporter un supplément de 60 milliards de dollars EU sur la période 2006-2011 pour lutter contre les maladies infectieuses et renforcer les systèmes de santé. Les premiers engagements pris à partir de 2005 ont accordé une place privilégiée à l'action contre le VIH/sida et certaines maladies infectieuses, en particulier à travers le soutien des fonds verticaux pour la santé et des dispositifs de financement novateurs. Les partenaires au développement sont

en outre convenus d'assurer la fourniture de médicaments et de traitements à des prix abordables, et ont promis de mobiliser 5 milliards de dollars EU pour combattre la mortalité maternelle sur la période 2010-2015. La Déclaration politique sur le VIH/sida de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2011 définit une série de cibles bien définies à atteindre qui concernent la transmission du VIH/sida, les décès liés à cette maladie et l'accès aux traitements à l'horizon 2015. Les États membres se sont également engagés à mobiliser au moins 22-24 milliards de dollars EU par an au profit de la lutte contre le VIH à l'horizon 2015.

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique : La quasi-totalité des pays africains se sont dotés de plans d'action ou de stratégies pour la santé et ont mis en place des organes nationaux de coordination – ou les ont renforcé – de la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. Pour accélérer la mise en œuvre de la Déclaration de Ouagadougou, 13 pays ont remanié leurs politiques sanitaires et 14 autres ont actualisé leurs plans stratégiques pour la santé. Les progrès au regard de l'objectif de 15 % fixé à Abuja sont toutefois inégaux. En 2010, 38 pays d'Afrique ont distribué gratuitement des moustiquaires imprégnées d'insecticide (MII) et début 2011, 23 pays avaient adopté des mesures visant à fournir des MII à toutes les personnes à risque, et 289 millions de MII ont ainsi été distribués. Quatre pays africains ont mené des campagnes complémentaires de vaccination synchronisée dans le but d'éradiquer la poliomyélite, touchant ainsi plus de 114 millions d'enfants de moins de 5 ans en 2010.

Partenaires au développement : Le montant des engagements d'aide publique au développement (APD) pris par les membres du CAD en faveur de la santé en Afrique a augmenté chaque année, passant de 1.5 milliard de dollars EU en 2004 à 4.6 milliards en 2009, avant de redescendre à 4.1 milliards en 2010. L'essentiel du financement existant a été dirigé vers la lutte contre les maladies infectieuses, notamment le VIH/sida. En revanche, l'aide aux systèmes de santé est restée identique durant toute la décennie. Depuis sa création en 2002, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (FMLSTP) a été entièrement provisionné. En 2010, les donateurs ont annoncé le versement d'un montant record : 11.7 milliards de dollars EU pour la période

Des progrès sont à noter dans nombre de domaines, mais il faut encore améliorer le financement et la coordination internationale, et accorder plus d'attention à la pénurie de travailleurs de la santé.



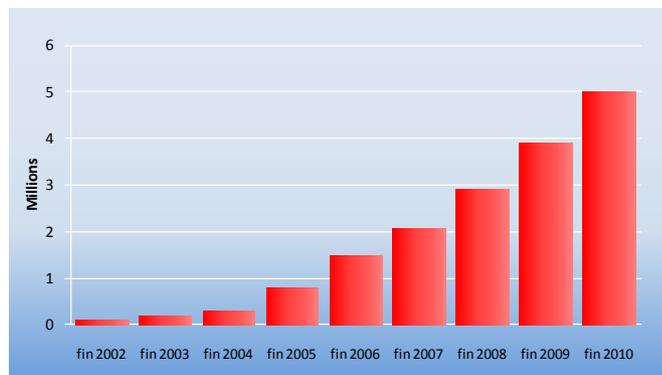
© Lucias van der Wee Photographie

2011-2013. Les donateurs ont également apporté leur soutien à d'autres mécanismes de financement novateurs, notamment l'expérience pilote de garanties de marchés et la Facilité internationale de financement pour la vaccination (IFFIm), ainsi qu'à diverses initiatives internationales de lutte contre le paludisme et la poliomyélite.

Les résultats

Si des progrès ont été accomplis par rapport à une situation initiale peu satisfaisante, des difficultés subsistent. Depuis 2001, les taux d'infection par le **VIH/sida** ont chuté de 20 % (plus rapidement dans certains pays que dans d'autres), et la transmission de la mère à l'enfant a reculé de 30 %. Toutefois, avec un taux de prévalence chez l'adulte de 4.8 % en moyenne en 2010, l'Afrique subsaharienne reste la région la plus touchée. La population couverte par les traitements s'est accrue ; en 2009, 37 % de ceux qui en avaient besoin avaient accès aux traitements antirétroviraux en Afrique subsaharienne. La prévalence de la **tuberculose** a légèrement fléchi. Onze pays ont enregistré une diminution de plus de 50 % des cas de **paludisme** depuis 2000, le nombre de décès imputables à cette maladie ayant reculé d'un tiers depuis 2001.

Nombre de personnes recevant un traitement antirétroviral en Afrique sub-saharienne, 2002-2010



Source: Mondiale du VIH / SIDA point sur l'épidémie de réponse et le progrès secteur de la santé vers un accès universel Rapport 2011

La couverture vaccinale contre la **rougeole** des enfants de 1 an en Afrique a progressé, passant de 56 % en 2000 à 76 % en 2010. **Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans**, qui était de 172 pour 1 000 naissances vivantes en 1990, est tombé à 119 en 2010, le taux de réduction ayant doublé au cours de la période. Cependant, la moitié des décès d'enfants de moins de 5 ans survient encore en Afrique subsaharienne. **La mortalité maternelle** sur le continent africain, qui était en 2009 de 620 pour 100 000 naissances vivantes, demeure parmi les plus élevées du monde, avec d'amples disparités entre les régions au Nord et au Sud du Sahara. Les effectifs des personnels de santé restent faibles. Alors que sa part de la charge de morbidité mondiale est de 24 %, l'Afrique subsaharienne ne dispose que de 3 % des effectifs mondiaux de travailleurs de la santé, et les projections tablent sur un déficit de travailleurs de santé de l'ordre de 800,000 d'ici 2015 dans les 31 pays d'Afrique subsaharienne.

Les priorités pour l'avenir

Afrique :

Accroître le financement global de la santé afin de respecter les engagements pris, notamment en mobilisant les ressources nationales;

- Renforcer les national systèmes de santé and coverage, particularly through primary health care, in conjunction with education and water and sanitation initiatives;
- Renforcer les capacités institutionnelles au sein des ministères de la santé et constituer une main-d'œuvre qualifiée en améliorant la formation et les incitations et en accroissant les ressources.

Partenaires au développement

- Soutenir les engagements africains en vue d'atteindre les nouveaux objectifs fixés en 2011 dans la déclaration politique sur le VIH/sida de l'ONU;
- Préserver les engagements concernant les maladies infectieuses et compléter les efforts en la matière par un accroissement de l'investissement dans les systèmes de santé, notamment à travers le soutien budgétaire et le renforcement des capacités locales;
- Appuyer les efforts déployés par l'Afrique pour retenir ses ressources humaines en adoptant des approches plus responsables à l'égard du recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée peu abondante.

Fiche thématique 9

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Les principaux engagements

Afrique : Afrique : Les dirigeants africains placent désormais la sécurité alimentaire plus haut dans leurs priorités, en se fixant pour objectif de réduire de moitié le nombre de personnes sous-alimentées en Afrique à l'horizon 2015 et d'éradiquer la faim et la malnutrition. Ils ont exprimé leur volonté de soutenir le développement de l'agriculture (voir fiche thématique 2) et, lors des sommets de l'UA, se sont expressément engagés à :

- renforcer les systèmes d'information et d'alerte rapide ;
- soutenir les initiatives nationales et régionales visant à la constitution de réserves alimentaires d'urgence ;
- investir dans la mise en place de filets de protection dans les pays exposés à l'insécurité alimentaire ;
- redoubler d'efforts pour intégrer les questions de nutrition dans les interventions en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire.

Partenaires au développement :

Les partenaires au développement ont eux aussi donné la priorité à la sécurité alimentaire et promis de soutenir le développement de l'agriculture (voir fiche thématique 2). En 2009, les membres du G8 ont lancé l'Initiative de L'Aquila pour la sécurité alimentaire (IASA), qui les engageait à mobiliser 20 milliards de dollars EU sur trois ans en faveur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Le Sommet du G20 en novembre 2011 a avalisé un Plan d'action sur l'agriculture et la volatilité des prix alimentaires dont les priorités étaient les suivantes : renforcer la productivité, la résilience et la durabilité sur le long terme ; lancer un Système mondial d'information sur les marchés agricoles (AMIS) pour accroître la transparence de l'information sur les marchés et anticiper les répercussions des risques sur les marchés ; mettre au point des outils en vue d'atténuer les risques et parer aux conséquences de la volatilité des prix ; et améliorer le fonctionnement et la transparence des marchés financiers agricoles, en plus de supprimer les restrictions à l'exportation ou les taxes « exceptionnelles » sur les produits alimentaires achetés par le Programme Alimentaire Mondial (PAM) à des fins humanitaires et non commerciales.

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique : Quelques pays possèdent des stocks nationaux pour la sécurité alimentaire ou des réserves stratégiques de céréales, de nourriture, et d'espèces ou ont mis en place des filets de sécurité basés sur l'emploi ainsi que des systèmes d'alerte. L'Union africaine (UA) a élaboré un pro-

jet de stratégie à long terme pour répondre aux crises alimentaires et nutritionnelles, en plaçant la CEDEAO au centre de l'action menée pour assurer la sécurité alimentaire à long terme. L'UA met au point, avec le concours du Programme alimentaire mondial (PAM), un projet panafricain de renforcement des capacités de gestion des risques afin de pouvoir faire face à des conditions climatiques extrêmes. A l'échelon régional, la CEDEAO et ses pays membres ont mis au point un projet pilote de système régional de réserve alimentaire pour les urgences humanitaires, qui complète les réserves alimentaires nationales. Pour faire face à la crise dans la corne de l'Afrique, la « Conférence d'annonce de contributions » de l'UA en août 2011 a permis de mobiliser 380 millions de dollars EU, en espèces et en nature.

Partenaires au développement : Les annonces de contributions au titre de l'Initiative de L'Aquila pour la sécurité alimentaire (IASA) se sont élevées au total à plus de 22 milliards de dollars EU, dont 6 milliards représentaient de nouveaux concours. Environ un quart des contributions annoncées a été versé, le décaissement de près d'un autre quart est bien engagé, et la totalité de ce montant devrait normalement avoir été versée ou affectée à la fin de la période couverte par l'IASA. Le Programme d'intervention en réponse à la crise alimentaire mondiale de la Banque mondiale (GFRP) lancé en 2008, a été étendu pour faire face à la persistance de prix alimentaires mondiaux élevés et volatils : en septembre 2011, le GFRP a versé 1 186 millions de dollars EU. Dix-sept des 27 pays bénéficiaires se trouvent en Afrique. Les partenaires au développement ont fourni 82% (2 milliard de dollars EU) d'aide d'urgence en réponse à l'appel de l'ONU de 2.4 milliards de dollars EU en faveur de la corne de l'Afrique en 2011, et en avril 2012, 20 % de l'appel pour 2012 étaient financés. Les mesures publiques de soutien aux biocarburants détournent toutefois une partie de la production agricole alimentaire au profit d'un usage énergétique, ce qui exacerbe encore l'instabilité des prix.

Les résultats

L'Afrique est demeurée importatrice nette de produits alimentaires et les pays tributaires des importations des principales denrées alimentaires ont été particulièrement vulnérables face à la flambée et à la volatilité des prix mondiaux. La variabilité grandissante du climat (voir aussi fiche thématique 6), conjuguée à un défaut de gouvernance, aggravent encore l'insécurité alimentaire dans les pays. Le taux de malnutrition chez les enfants dépasse 40 % dans 19 pays africains, et la malnutrition ainsi que les indicateurs associés n'ont que modestement régressé : 34 % des

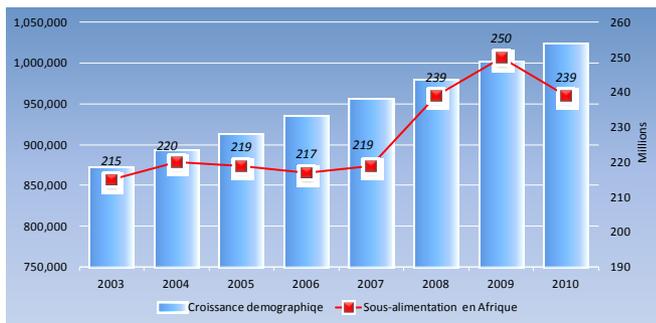
Les prix des produits alimentaires restent élevés et la corne de l'Afrique comme le Sahel connaissent des crises alimentaires. Il convient d'intensifier la coopération régionale pour mettre en place des systèmes d'alerte rapide et de riposte, des réserves alimentaires d'urgence et des filets de sécurité.



enfants africains accusaient un retard de croissance en 2008, contre 38 % en 1990. Globalement, l'Indice de la faim dans le monde (GHI – Global Hunger Index) de l'IFPRI a quelque peu reculé dans la plupart des pays d'Afrique entre 1990 et 2007. Cependant, les chiffres de la FAO mettent en évidence (ce qui n'est pas le cas en Asie) une forte augmentation de la malnutrition qui, en 2008, touchait 239 millions de personnes, contre 219 millions en 2007, imputable à la hausse des prix alimentaires. D'après les estimations les plus précises dont on dispose, le nombre de personnes vivant avec moins de 1.25 dollar par jour a dépassé le seuil des 250 millions en 2009, et s'élevait encore à 239 millions en 2010, même si ces chiffres méritent peut-être d'être confirmés. Dans la corne de l'Afrique, des sécheresses sans équivalent depuis 60 ans ont touché plus de 13 millions de personnes en 2011, et 4 millions d'individus continuent d'avoir besoin d'une aide d'urgence.

Certes moins instables, les prix des denrées alimentaires demeurent élevés sur nombre de marchés, situation due à des facteurs qui vont des cours du pétrole et du prix des produits intermédiaires au niveau des stocks en passant par la variabilité du climat et l'augmentation de la production de biocarburants. La forte montée des prix alimentaires en 2011 - la seconde en trois ans - suscite de vives inquiétudes de voir se reproduire la crise alimentaire de 2008 et ses conséquences pour les plus pauvres. Tout l'enjeu sera de contenir cette instabilité excessive et de renforcer la résilience des populations pauvres à ces fluctuations en traitant les goulets d'étranglement que représentent les infrastructures, en

La croissance démographique et la sous-alimentation en Afrique 2003 à 2008



Source: World Population Prospects: La révision de 2010, secrétariat de l'ONU, Organisation de l'ONU pour l'alimentation et l'agriculture

augmentant la productivité et améliorant les filets de protection (voir les thèmes 2 et 3), dans le contexte d'une forte croissance démographique.

Les priorités pour l'avenir

(outre celles qui ont été énoncées dans la Fiche thématique 2 sur l'agriculture)

Afrique :

- Intensifier les efforts de coordination régionale concernant les systèmes d'alerte rapide, reconstituer les stocks de produits alimentaires pour les situations d'urgence, accélérer la mise en œuvre du projet pilote de système de réserve alimentaire d'urgence de la CEDEAO et renforcer les programmes de filet de sécurité dans les pays vulnérables ;
- Développer des mécanismes et instruments financiers fondés sur le marché aux échelons national et régional en vue de maîtriser les risques et de tempérer le coût des importations de produits alimentaires, et supprimer les interdictions d'exportations alimentaires au sein de l'Afrique de façon à permettre le passage des produits alimentaires des zones excédentaires vers les zones déficitaires ;
- Intégrer la variabilité accrue du climat dans les stratégies nationales et régionales relatives à la sécurité alimentaire.

Partenaires au développement :

- Accroître l'assistance humanitaire et l'aide aux réfugiés en réponse à la crise actuelle dans la corne de l'Afrique ;
- Proposer de nouveaux engagements au-delà de l'AFSI et mettre en œuvre le Plan d'action sur l'agriculture et la volatilité des prix alimentaires approuvé au Sommet du G20 de Cannes ;
- Supprimer les subventions à la production ou à la consommation de biocarburants, les subventions aux biocarburants et les restrictions aux exportations sur les achats alimentaires d'urgence du PAM.

Fiche thématique **10**

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES

Les principaux engagements

Afrique : Les dirigeants africains ont réaffirmé leurs engagements en faveur de l'égalité des sexes, des droits des femmes et de leur autonomisation tant dans le domaine économique que dans la sphère politique, après l'adoption du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (2003) et de la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique (SDGEA, 2004). Une démarche qui les a amenés à adopter la Politique de l'UA en matière de genre en 2009 et à lancer la Décennie des femmes africaines en 2010, réaffirmée par le lancement du Fonds pour les femmes africaines en 2011. Les dirigeants se sont engagés à promouvoir le développement et la santé maternelle, infantile et juvénile en Afrique à l'horizon 2015, à travers notamment une Campagne pour la réduction accélérée de la mortalité maternelle en Afrique (voir fiche thématique 8). Une série d'engagements mettant en relief les préoccupations touchant à la situation des femmes dans les domaines social et économique ont été pris dans des déclarations à visée sectorielle faites par l'UA et à l'échelon régional, notamment sur la santé, l'éducation, l'emploi des jeunes, la sécurité alimentaire et les migrations (voir également fiches thématiques 2, 7, 8 et 9).

Partenaires au développement : Les partenaires au développement ont exprimé leur attachement aux principes relatifs à l'égalité homme-femme à travers un ensemble d'accords internationaux tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. L'OMD 3 constitue un appel à œuvrer pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, notamment par la suppression des disparités existant entre elles et les hommes dans le domaine de l'éducation (voir aussi fiche thématique 7). Les principaux engagements concernant l'aide au développement et son efficacité font état des objectifs relatifs à l'égalité des sexes. Le G-20 a appelé tout particulièrement l'attention sur les disparités entre les sexes en matière de compétences dans son plan d'action pluriannuel 2010 pour le développement et, en 2011, a insisté sur la nécessité de mettre en place un plan d'action et des politiques intégrant cette problématique dans l'agriculture (voir fiche thématique 2). Les participants au 4e Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide de Busan ont reconnu qu'il importait accélérer les efforts pour assurer la parité et l'autonomisation des femmes à travers des programmes de développement ancrés sur les priorités nationales.

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique : Les partenaires au développement ont exprimé leur attachement aux principes relatifs à l'égalité homme-femme à travers un en-

semble d'accords internationaux tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. L'OMD 3 constitue un appel à œuvrer pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, notamment par la suppression des disparités existant entre elles et les hommes dans le domaine de l'éducation (voir aussi fiche thématique 7). Les principaux engagements concernant l'aide au développement et son efficacité font état des objectifs relatifs à l'égalité des sexes. Le G20 a appelé tout particulièrement l'attention sur les disparités entre les sexes en matière de compétences dans son plan d'action pluriannuel 2010 pour le développement et, en 2011, a insisté sur la nécessité de mettre en place un plan d'action et des politiques intégrant cette problématique dans l'agriculture (voir fiche thématique 2). Les participants au 4e Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide de Busan ont reconnu qu'il importait accélérer les efforts pour assurer la parité et l'autonomisation des femmes à travers des programmes de développement ancrés sur les priorités nationales.

Partenaires au développement : En 2009-2010, les membres du CAD-OCDE se sont engagés à verser une moyenne annuelle de 24.9 milliards de dollars EU au titre de l'aide bilatérale en faveur de l'égalité des sexes, dont une grande partie a été dirigée vers les secteurs de la santé, de l'éducation et de la gouvernance. Des pays africains apparaissent comme les dix premiers bénéficiaires de la majorité des membres du CAD qui fournissent un soutien direct. De plus, les banques multilatérales de développement et les institutions financières internationales ont renforcé leur appui, par exemple avec le Plan d'action pour l'égalité des sexes de la Banque africaine de développement (BAfD) et la Feuille de route adoptée par la Banque mondiale pour l'intégration des questions liées à l'égalité des sexes dans ses activités au cours des trois prochaines années (2011-2013), qui mettra à profit les enseignements de l'expérience.

Les résultats

Des progrès sont faits vers la parité dans les secteurs sociaux. Pourtant, les femmes africaines se heurtent encore à des formes d'inégalité multiples et persistantes dans la mesure où les normes ou valeurs sociales n'évoluent pas au même rythme que les textes de loi.

Éducation : S'agissant des cibles des OMD concernant la scolarisation dans l'enseignement primaire et la parité entre filles et garçons dans l'éducation, la majorité des pays d'Afrique sont sur la bonne voie ; 10 pays sur 27 en Afrique subsaharienne et tous les pays de l'Afrique du Nord ont déjà atteint l'objectif de parité. Le taux d'abandon des filles reste

Les politiques en faveur de l'égalité se sont beaucoup développées, mais leur mise en œuvre est variable. Des améliorations sont observées dans la sphère sociale et celle de la représentation politique, mais pour ce qui concerne la participation à la vie économique, les avancées sont limitées.



© Thomas Omondi/Africa Media Online

élevé, en particulier en milieu rural. Ce sont l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur en particulier qui posent problème, les gouvernements africains n'investissant pas suffisamment à ces niveaux (voir aussi fiche thématique 7).

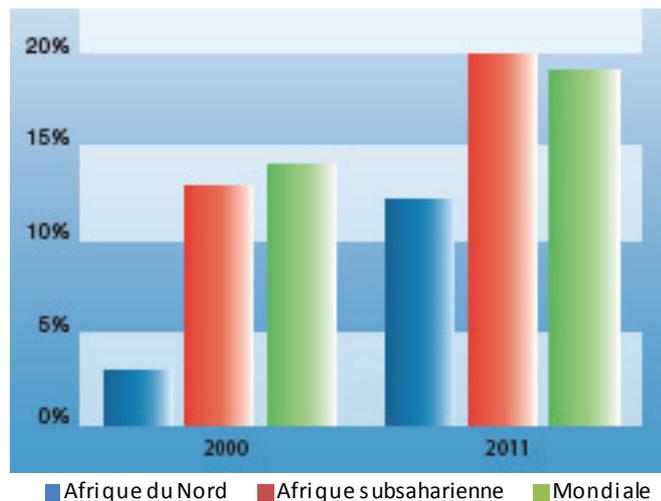
Santé : Des efforts ont été faits en termes de prévention et de traitements, mais il demeure préoccupant que les femmes soient touchées de façon disproportionnée (voir aussi fiche thématique 8). La santé maternelle s'est améliorée en Afrique subsaharienne, le pourcentage de décès maternels pour 100 000 naissances vivantes ayant reculé de 26 % entre 1980 et 2008. Le taux reste toutefois élevé par rapport à l'Afrique du Nord et au reste du monde. L'Afrique subsaharienne est à la traîne sur ce front, le nombre de naissances accompagnées par un professionnel de santé s'établissant en moyenne à 46 % à peine en 2009, contre 42 % dix ans plus tôt.

Participation à la vie économique : Quelque 36 % de la population salariée d'Afrique subsaharienne sont des femmes. En Afrique du Nord, la proportion (hors agriculture) est de moins de 20 %. Les femmes repré-

sentent la moitié de la main-d'œuvre agricole en Afrique. En dépit de leur contribution essentielle, les femmes en Afrique ont moins accès que les hommes aux ressources productives – terres, bétail, emploi, éducation, services financiers ou de vulgarisation, et technologies. Côté positif, il faut noter que le nombre de femmes dans le corps législatif, ou à des postes de haut niveau ou de direction a régulièrement augmenté pour atteindre 24.8 % la moyenne mondiale étant estimée à 28 %.

Représentation politique : En 2011, la participation des femmes à la vie politique avait atteint 20 % en Afrique subsaharienne, soit un peu plus que la moyenne mondiale, de 19 %. En Afrique du Nord, cette part est passée à 12 %, contre seulement 3 % en 2000. Six pays peuvent se targuer d'une représentation des femmes au parlement égale ou supérieure à 30%, due principalement à l'instauration de quotas dans la constitution ou à des lois progressistes. Deux des trois pays les mieux placés à cet égard dans le monde sont des pays africains, où le pourcentage de femmes à des postes de décision dépasse 40 %. Cependant, le nombre de femmes parlementaires a récemment fléchi dans certains pays, ce qui donne à penser qu'il faut faire davantage pour assurer une représentation politique équitable.

Proportion des femmes dans les parlements nationaux en 2011 (%)



Source: Rapport des NU sur les OMD 2011.

Les priorités pour l'avenir

Afrique :

- Accélérer les mesures visant à élargir l'accès au Fonds africain pour la femme;
- Harmoniser les programmes de promotion de la santé et du bien-être des femmes et des filles, notamment en renforçant les programmes d'accès aux traitements antirétroviraux ;
- Poursuivre les actions visant à promouvoir la parité dans la vie politique et la prise de décision, notamment par des mesures concrètes pour en faire un élément de la constitution.

Partenaires au développement :

- Donner suite aux engagements pris à Busan, à savoir :
- Faciliter la collecte et l'exploitation de données ventilées par sexe ;
- Intégrer les objectifs relatifs à l'autonomisation des femmes dans les mécanismes de reddition de comptes;
- Promouvoir la parité homme-femme dans tous les aspects des programmes de développement.

Fiche thématique **11****GOUVERNANCE POLITIQUE****Les principaux engagements**

Afrique : Les gouvernements des pays d'Afrique ont réitéré en de nombreuses occasions leur engagement pour une bonne gouvernance politique et pour une action collective à travers les institutions continentales et régionales, afin d'améliorer le processus démocratique et de renforcer le respect des droits humains. En particulier, l'Union africaine (UA) a adopté une politique de tolérance zéro vis-à-vis des changements de gouvernement contraires à la Constitution. Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), constitue un dispositif de portée continentale pour surveiller et encourager l'application des principes de bonne gouvernance.

Compte tenu de ces engagements, les participants au 16^{ème} Sommet de l'UA ont promis de créer une Architecture panafricaine de gouvernance (APG) afin d'accroître la capacité des organes et institutions de l'UA de promouvoir la bonne gouvernance, ainsi que de suivre et d'évaluer l'évolution dans ce domaine. Les chefs d'Etat et de gouvernement se sont aussi engagés à accélérer la ratification et l'adoption des instruments pertinents de l'UA à travers la déclaration du Caire de septembre 2011. L'APG servirait à consolider les chartes et protocoles déjà adoptés en vue d'améliorer la gouvernance politique, notamment la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance et la Déclaration sur la Démocratie et la Gouvernance Politique et Economique, de même que les mesures pour protéger et promouvoir les droits de l'homme, notamment la Stratégie des Droits de l'Homme pour l'Afrique. La Charte, qui est entrée en vigueur en février 2012 engage les Etats à établir des comités électoraux indépendants, des codes de conduite et des standards pour les institutions démocratiques, la règle de droit, la gouvernance politique et économique, et crée une obligation pour les États membres de l'UA à réagir aux actes contraires à la Constitution qui sont commis chez eux et à sauvegarder les progrès réalisés dans les domaines de la démocratie et de la gouvernance.

Partenaires au développement : Les partenaires au développement se sont félicités de l'intérêt porté en Afrique à la qualité de la gouvernance politique. Ils se sont engagés à apporter leur soutien au MAEP et aux processus connexes, tout en reconnaissant que leur rôle dans le domaine de la gouvernance en Afrique ne pouvait être que limité. La Stratégie conjointe Afrique-UE sur la gouvernance démocratique et les droits de l'homme a contribué à forger l'axe central de l'Architecture panafricaine de gouvernance. Sous l'égide des Nations

unies, les partenaires ont souscrit à plusieurs engagements de portée internationale concernant les droits humains, civils et politiques.

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique : Les réalisations diffèrent grandement entre les pays et selon les différents domaines de la gouvernance. L'Index Ibrahim pour 2011 souligne qu'un peu plus de la moitié des pays africains ont amélioré la qualité globale de leur gouvernance, et un peu de la moitié ont subi une dégradation. La majorité a progressé dans les domaines des possibilités économiques et du développement humain, mais ont régressé dans ceux de la sécurité, de l'état de droit et des droits de l'homme. Ces tendances seront examinées en détail dans le Rapport sur la gouvernance en Afrique (III), à venir.

Dans ce tableau d'ensemble, les élections restent l'expression la plus visible et tangible de l'engagement de l'UA et des Etats Membres en faveur de la démocratie et de la gouvernance, et font désormais partie intégrante du paysage politique du continent. Entre janvier 2011 et la fin mars 2012, 29 pays ont organisé des élections aux niveaux présidentiel, parlementaire, régional et local. Les organisations de l'UA et régionales ont soutenu ces processus à travers des missions d'observation des élections et de l'assistance technique pour les organismes de gestion électorale. Ils ont également appuyé le transfert pacifique du pouvoir après les élections, et nous avons pris des positions très fortes contre les changements anticonstitutionnels de gouvernement. Il ya eu des changements au niveau de l'infrastructure judiciaire du continent avec la création de la Cour africaine des droits de l'homme et de la justice et des actions au niveau du Parlement Pan-Africain.

Partenaires au développement : Les partenaires au développement ont soutenu les initiatives visant à renforcer la primauté du droit et à améliorer la surveillance parlementaire et l'engagement de la société civile. Ils ont fourni un appui pour les étapes en amont du processus du MAEP à travers un Fonds d'affectation spéciale du PNUD, et ont aidé les pays procéder à des auto-évaluations ou des plans d'action nationaux de conception. L'aide financière a été modeste, mais est en augmentation. L'assistance pour les élections est passé à 317 millions de dollars EU en 2010, soit une augmentation de près de quatre fois au cours de la décennie. Le soutien à la participation démocratique et à la société civile a presque doublé au cours de la période, pour atteindre 595 millions de dollars EU en 2010. Les partenaires au développement ont également soutenu les transitions de développement

Bien que l'UA et les institutions régionales assurent un leadership fort et qu'il y ait eu des progrès notables, beaucoup reste à faire, notamment le renforcement des institutions responsables et la promotion de processus électoraux libres et transparents.



© PNUD

dans le Nord Africain avec l'établissement du Partenariat de Deauville par le biais (i) de processus politiques pour soutenir la transition démocratique et favoriser les réformes de gouvernance et (ii) un cadre de stabilité économique pour une croissance durable et inclusive.

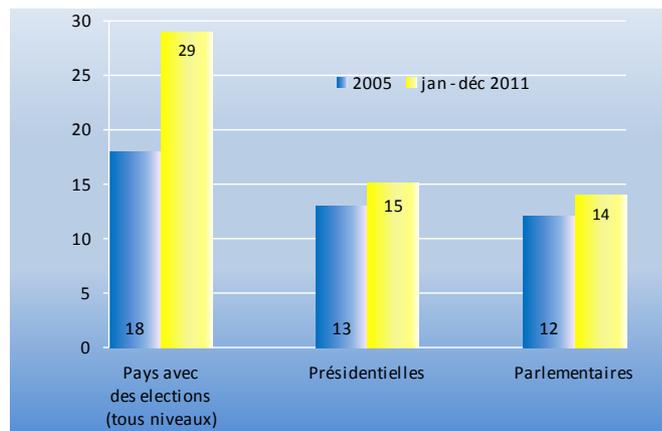
Les résultats

Il y a eu une amélioration de la qualité de la gouvernance politique dans la région. Il y a eu une augmentation au cours des 2 dernières années du nombre de systèmes politiques essentiellement fondés sur des normes démocratiques, la primauté du droit et la séparation des pouvoirs, et une baisse du nombre de régimes autocratiques à la suite des transitions démocratiques en cours en Afrique du Nord. La plupart des pays africains sont devenus des démocraties électorales, à des degrés divers et de capacité variable. Dans 2 pays les élections ont conduit au transfert de pouvoir d'un parti à un autre au niveau présidentiel. Des succès ont été obtenus dans l'inversion de changement anticonstitutionnel de régime. Et même s'il y a eu une recrudescence inquiétante de tentatives de coups d'Etat, ceux-ci ont tous

/ presque tous échoué. Globalement, le soutien populaire pour les institutions démocratiques et la bonne gouvernance politique sont devenus plus forts.

Cependant, malgré ces avancées, il ya encore des défis majeurs. Bien que la qualité des élections se soit améliorée, celle-ci continue d'être inégale. Dans 5 pays, il y a eu de la violence et des conflits en période pré-électorale et lors du vote. Les élections dans tous les autres pays ont été relativement pacifiques mais non dénuée de tensions, allégations de corruption électorale et intimidation des opposants. Les flambées de violence et de conflits liées aux élections reflètent non seulement des faiblesses dans la gouvernance des élections, des règles de la concurrence politique, et des mécanismes pour interpréter et trancher les litiges électoraux, mais aussi un défi sous-jacent de la gestion de la diversité et de la promotion de l'inclusion sociale et la participation à travers les processus électoraux (discuté dans le prochain AGR). Des défis plus larges de la gouvernance politique comprennent le renforcement des institutions de reddition de comptes, l'élargissement de l'espace politique pour que les citoyens puissent prendre part aux décisions, et la consolidation de la primauté du droit, des libertés civiles et des droits de l'homme.

Nombre et nature des élections



Sources: Electoral Institute for the Sustainability of Democracy in Africa, (EISA); Consortium for Elections and Political Process Strengthening (CEPPS); IFES

Les priorités pour l'avenir

Afrique :

- Veiller à l'application de la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance, y compris la poursuite de tolérance zéro en faveur du changement anticonstitutionnel de pouvoir;
- Améliorer les autres indicateurs de la gouvernance politique, y compris les contrôles et de contrepoids, la responsabilisation, la primauté du droit, les libertés civiles et droits de l'homme;
- Continuer à promouvoir la mise en œuvre du MAEP et les programmes d'action nationaux (PAN) qui en découlent

Partenaires au développement :

- Continuer à apporter un soutien politique aux efforts de institutions continentales et régionales pour améliorer tous les aspects de la gouvernance politique;
- Où demandé par les institutions africaines, continuer à fournir un soutien logistique et financier pour la mise en œuvre du MAEP et des élections;
- Mettre en œuvre le partenariat de Deauville pour aider à consolider les transitions au Nord de l'Afrique

Fiche thématique **12****GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE****Les principaux engagements**

Afrique : Les gouvernements africains ont souscrit un certain nombre d'engagements dans trois grands domaines : la gestion de la politique macroéconomique, la gestion des finances publiques (notamment en termes de transparence) et la lutte contre la corruption. Vingt et un pays d'Afrique sont Parties à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), et des pays ont récemment affirmé leur intention de mettre en œuvre la Vision minière pour l'Afrique en faveur d'une exploitation transparente et équitable des ressources minérales. La Convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption (AUCPCC), entrée en vigueur en 2006, couvre des infractions pénales, au nombre desquelles la corruption et le blanchiment de capitaux, des dispositions concernant le recouvrement d'actifs et la corruption dans le secteur privé. Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs permet de suivre les progrès réalisés en matière de gouvernance économique, ainsi que politique (voir aussi fiche thématique 11).

Partenaires au développement : Les partenaires au développement ont souscrit des engagements pour soutenir les efforts déployés par l'Afrique dans ces domaines et pour s'attaquer dans leur pays respectif à des problèmes connexes. Il s'agit en particulier de : i) promouvoir la transparence, notamment à travers des initiatives comme l'ITIE ; ii) combattre les flux financiers illicites et aider à retrouver, geler ou rapatrier des actifs volés ; et iii) permettre l'identification et la restitution des actifs volés et de combattre la corruption, en mettant notamment en œuvre la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC) et la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales (Convention anti-corruption de l'OCDE) et le Plan d'action du G20 pour combattre la corruption, promouvoir l'intégrité des marchés et favoriser l'instauration d'un climat sain des affaires. Les pays du G20 sont convenus d'appliquer les règles de protection des donneurs d'alerte avant la fin 2012. La déclaration conjointe G8/Afrique de 2011 réaffirmait des engagements communs en faveur d'une gouvernance financière saine, notamment en termes de transparence de la collecte des recettes. Les partenaires au développement ont en outre pris pour engagements connexes de promouvoir un comportement responsable des entreprises (fiche thématique 4), une plus grande transparence fiscale (fiche thématique 14) et une plus grande transparence de l'aide (fiche thématique 16).

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique : De nombreux pays d'Afrique se sont activement efforcés de mettre en place une politique macroéconomique saine. Ils ont engagé des réformes de fond du cycle de gestion des ressources publiques, passant par la reconstitution des administrations fiscales nationales, la modernisation du cadre juridique, applicable notamment à la passation des marchés, la création de nouvelles structures pour le processus d'établissement du budget et le renforcement des institutions supérieures de vérification des comptes. Dans certains domaines, toutefois, les progrès ont été freinés par un important déficit de transparence, aggravé par des failles dans l'exécution du budget, une reddition de comptes inadéquate, une insuffisante volonté politique d'adhérer aux cadres constitutionnels et aux lois relatives à la gestion budgétaire et fiscale et un manque de capacités techniques et managériales.

En avril 2012, sept pays africains avaient été déclarés en conformité avec la norme ITIE et treize s'étaient portés candidats. Seize pays africains satisfont aux exigences minimales du Système de certification des diamants du Processus de Kimberley.

Un certain nombre de mécanismes anti-corruption ont été institués. Le Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption (AUABC) mène désormais une lutte active contre la corruption sur le continent et a mis en place un Programme régional quinquennal de lutte contre la corruption en Afrique (2011-2016) avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA). En janvier 2011, la Banque africaine de développement a lancé une initiative conjointe avec l'OCDE pour soutenir les efforts menés en Afrique pour l'intégrité des entreprises et la lutte contre la corruption.

Partenaires au développement : Au nombre des principales évolutions intervenues récemment figurent les mesures importantes mises en œuvre dans un grand pays en vue de rendre obligatoire la déclaration des paiements effectués au profit d'États étrangers par les entreprises des secteurs pétrolier, gazier et minier, ainsi que les discussions en cours portant sur l'adoption de règles similaires dans d'autres pays. L'OCDE a constitué un Groupe d'action sur les délits à caractère fiscal et autres délits pour contribuer à combattre les flux financiers illicites. Cela étant, malgré l'Initiative pour le recouvrement des avoirs volés (StAR) lancée par les Nations unies et le Groupe de la Banque mondiale en vue d'aider les pays en développement à récupérer les actifs volés, notamment les produits de la corruption, le processus de recouvrement reste

Une saine gestion économique a permis d'atténuer les effets de la crise. Il s'agit maintenant de renforcer la transparence et de poursuivre la lutte contre la corruption.



© Banque Mondiale/Éric Miller

long et difficile. Concernant la corruption, depuis l'entrée en vigueur de la Convention anti-corruption de l'OCDE en 1999, 290 personnes physiques et morales se sont vu infliger des sanctions pénales pour des faits de corruption d'agents publics étrangers dans le cadre de transactions commerciales internationales. Une quarantaine de personnes ont été incarcérées et quelque 260 enquêtes sont en cours.

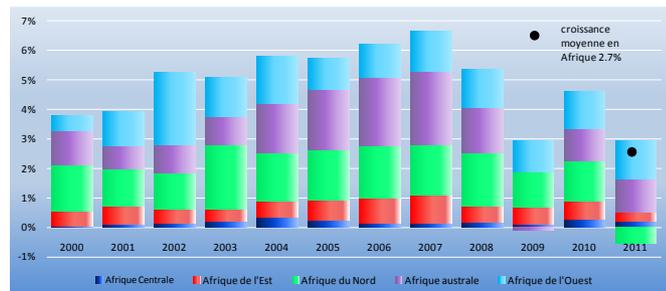
Les résultats

Gestion de la politique macroéconomique : Une saine politique macroéconomique a permis à des États africains d'adopter des politiques contracycliques pour atténuer les effets de la crise, et de poser les jalons de la reprise ;

Gestion des ressources publiques : Certaines séquences du cycle de gestion des ressources publiques, comme l'établissement du budget, enregistrent en moyenne de meilleurs résultats. Les progrès observés sont pour la plupart des améliorations de droit, consécutives à l'adoption de nouveaux textes législatifs et réglementaires, qui ne se traduisent pas toujours dans les faits ;

Transparence : Par rapport au reste du monde, les pays d'Afrique souffrent d'un déficit de transparence concernant les recettes tirées des matières premières et le budget. Les 15 pays africains inclus dans le rapport 2010 relatif au « Revenue Watch Index » avaient un score moyen de 37.6 contre une moyenne de 51.8 pour les 41 pays couverts par l'étude. Sur les 27 pays africains entrant dans la composition de l'« Open Budget Index » (OBI), les informations sont lacunaires ou absentes pour 18 pays

Contribution des différentes sous-régions à la croissance du PIB



Source: FMI (2011).

et partiellement disponibles pour 8. Un seul pays africain a publié des renseignements substantiels ou détaillés ;

Corruption : On estime que les actifs volés du fait de la corruption privent les pays en développement de 20 à 40 milliards de dollars EU chaque année, une bonne partie de ces fonds trouvant refuge dans des centres financiers internationaux. Plusieurs gouvernements d'Afrique subsaharienne ont déployé des efforts substantiels pour endiguer la corruption, qui n'ont pas encore produit tous leurs effets. À en juger par la perception de la corruption, les progrès restent lents : selon l'Indice de perception de la corruption de Transparency International 2011, le niveau de corruption continue d'être ressenti comme plus élevé que dans d'autres régions, sans guère d'améliorations par rapport à 2010 ;

Récupération d'actifs volés : Quelques pays africains ont récupéré des avoirs volés, mais les difficultés que soulève la coopération entre pays rendent parfois le processus complexe et coûteux. Les activités de corruption à grande échelle continuent d'être liées au recours à des structures juridiques pour dissimuler la propriété et le contrôle de biens mal acquis.

Les priorités pour l'avenir

Afrique :

- Continuer à adopter de saines politiques macroéconomiques, soutenues par des institutions solides et indépendantes, au nombre desquelles les banques centrales ;
- Améliorer la transparence des dispositifs de gestion des finances publiques ;
- Intensifier les efforts de lutte contre la corruption par la mise en œuvre de la Convention de l'UA.

Partenaires au développement :

- Promouvoir un renforcement de la transparence des paiements effectués par les entreprises au profit d'États africains, dans tous les secteurs ;
- Intensifier les efforts pour endiguer les flux illicites et aider les États africains à identifier et à recouvrer les actifs volés ;
- Intensifier les efforts de lutte contre la corruption par la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies et des normes anti-corruption de l'OCDE.

Fiche thématique **13****PAIX ET SÉCURITÉ****Les principaux engagements**

Afrique : Les États africains ont souligné l'impératif que représente l'intensification de leur coopération en matière de sécurité et ont institutionnalisé, dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA), des mécanismes novateurs pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits aux niveaux régional et continental. Ils ont créé un Conseil de paix et de sécurité (CPS), une Force de réserve africaine composée de 15 000 hommes, un Fonds spécial pour la paix, un Groupe de sages et un Système d'alerte rapide. Des engagements récents ont rappelé la nécessité de privilégier les solutions africaines pour les problèmes africains, en vue de consolider les progrès accomplis, de renforcer les capacités institutionnelles, d'obtenir des financements souples, mais prévisibles, et de développer les relations avec les Nations unies et d'autres partenaires. Les pays africains ont en outre adopté un certain nombre de positions communes, notamment sur la prolifération, la circulation et le trafic illicites d'armes légères et de petit calibre, la prévention et la lutte contre le terrorisme, la prévention et la lutte contre la criminalité transnationale organisée, et la protection et l'aide aux personnes déplacées à l'aide de leur pays.

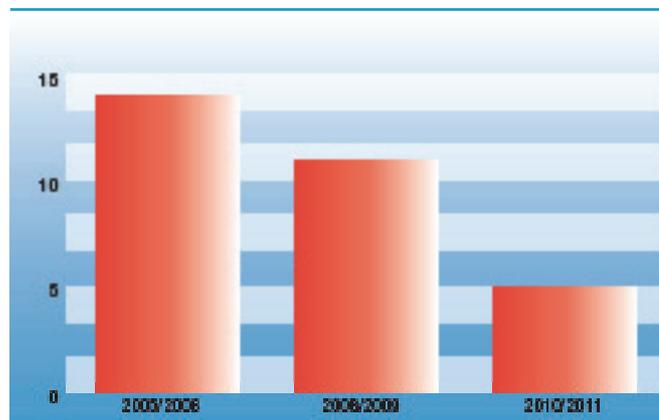
Partenaires au développement : Les partenaires au développement ont souscrit des engagements de trois ordres. Ils se sont engagés à étayer les efforts déployés par l'Afrique, notamment en formant et en équipant les forces de maintien de la paix, en renforçant les capacités institutionnelles et en améliorant leurs mécanismes de financement et de décaissement. Ils se sont engagés à promouvoir l'architecture mondiale de paix et de sécurité par le biais du Système des Nations unies. Ils ont également promis de s'attaquer aux vecteurs de conflit et d'insécurité, notamment au terrorisme, au trafic d'armes légères et de petit calibre, et au commerce illicite de ressources naturelles et de stupéfiants.

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique : La paix pour l'Afrique et l'architecture de sécurité sont de plus en plus opérationnelles, même si des problèmes subsistent. Dans la période de 3 mois de Janvier à Avril 2012, la CFP s'est réunie à 10 reprises et est intervenue politiquement et / ou militairement dans 6 cas. En 2011, elle a examiné 10 cas, souvent en réponse à des questions de gouvernance et de réforme économiques (voir les sujets 11 et 12), et ses actions ont compris des déclarations politiques, des interventions, des

interdictions de voyager, des gels de fonds et des actions militaires. L'UA a mené un certain nombre d'opérations de paix, allant de l'appui des élections, à une mission hybride avec l'ONU, et des opérations complètes de maintien de la paix. Les CER ont également été très actives dans ce domaine. La CFP a également examiné un certain nombre de questions politiques, telles que la reconstruction après conflits et le développement, et la situation des femmes et des enfants dans les conflits. La coopération entre l'UA et l'ONU a été renforcée dans des domaines allant de la prévention des conflits, la gestion et la résolution, à la gestion des périodes post-conflits pour la reconstruction et le développement. Dans l'ensemble, la participation des soldats de la paix africains à l'ONU, l'UA et aux missions régionales en Afrique a été multipliée par quatre au cours de la dernière décennie, atteignant plus de 40.000 en 2011. Des protocoles régionaux visant à lutter contre la prolifération des armes légères et de petit calibre ont été signés. 31 pays ont signé et 7 ratifié la Convention de Kampala sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées à l'intérieur d'ici la fin de Mars 2012.

Toutefois, il reste des défis importants dans la mise en œuvre de l'APSA. Le fardeau financier et militaire est supporté par quelques États seulement et la capacité d'absorption pour le renforcement des capacités supplémentaires est faible. Des efforts de sécurisation efficaces ont été absents dans un certain nombre de cas de conflits en Afrique.

Nombre de pays africains engagés dans des conflits

L'action de l'UA et des CER s'intensifie, avec le concours de la communauté internationale. Il y a moins de conflits, mais des difficultés se profilent. L'Afrique et les partenaires internationaux doivent poursuivre leurs efforts.



© Francesca Pararini

Partenaires au développement : Les partenaires au développement ont apporté un soutien fort à l'APSA par la fourniture d'une aide financière, le renforcement des capacités et de l'expertise nationale, et ont respecté leurs engagements en matière de formation. Toutefois, le financement a souvent été fourni de façon ad hoc et non coordonné, et les contraintes juridiques sur les utilisations de certains fonds ont pu limiter le développement régional et continental des capacités militaires. Certains partenaires bilatéraux ont fourni un appui à l'AMISOM, y compris de l'équipement, de la formation et une aide logistique. Les partenaires au développement fournissent la majeure partie du financement des opérations de l'UA et des REC, et le Conseil de sécurité continue d'explorer les modalités de financement futures pour les opérations de maintien de l'UA. Le soutien direct aux initiatives africaines a eu lieu dans un cadre plus large de soutien et de coopération à travers l'ONU, avec un budget global 2011/12 de maintien de la paix 7,1 milliards de dollars, hormis les ressources pour les missions nouvellement créées comme UNMISS et UNIFSA. Les partenaires au développement ont continué de soutenir les actions visant à briser les liens entre ressources naturelles et conflits, y compris par une participation active au Système de certification du Processus de Kimberley pour les diamants bruts.

Les résultats

Sur un horizon temporel long, il y a eu une réduction significative du nombre de conflits depuis les années 1990 et le début des années 2000. Il n'y a actuellement aucun conflit interétatique actif en Afrique et aucun cas de diffusion de conflit d'un État vers ses voisins à travers une région. Le nombre de pays actuellement touchés par un conflit interne a également réduit, et concerne 5 pays, versus 11 il y a deux ans et 14 il y a cinq ans. Bien que l'Afrique représente encore 23% des réfugiés et 42% des personnes déplacées à travers le monde, il n'est plus vrai de dire que la moitié de toutes les guerres sont menées sur le sol africain. Alors qu'en 2002, 55% des conflits violents ont eu lieu en Afrique sub-saharienne, en 2011, la part est tombée à 24%. Il y a eu un certain nombre de succès dans la construction post-conflit de la stabilité. Du fait de l'effort mis dans la reconstruction post-conflit, y compris les travaux sur la transition politique et les institutions de construction, des élections ont été organisées dans neuf pays post-conflit (voir aussi rubrique 11). Toutefois, certains conflits en cours sont anciens, complexes et difficiles à résoudre, de nouveaux conflits ont surgi, et il y a eu certains développements inquiétants ces dernières années.

L'Afrique est confrontée actuellement à des menaces sur sa paix, sa sécurité et sa stabilité à partir de 5 sources principales. Tout d'abord, c'est l'effet des conflits en Afrique du Nord, y compris la prolifération des armes et des groupes armés criminels et terroristes dans le Sahel et les régions du Nord, qui créent des problèmes de sécurité qui ont à leur tour eu un effet d'entraînement sur la stabilité politique. Deuxièmement il s'agit des conflits intra-étatiques, y compris ceux liés aux élections (voir également le sujet 11). Troisièmement, il faut mentionner les menaces croissantes posées par le terrorisme. Quatrièmement des différends frontaliers menacent les relations entre pays voisins. Cinquièmement, les sécheresses et la famine ont des effets déstabilisants et des conséquences humanitaires importantes dans la région.

Les priorités pour l'avenir

Afrique :

- Poursuite des efforts aux niveaux continental et régional pour prévenir, gérer et résoudre les conflits, notamment par les opérations de paix conduites par l'Afrique;
- Fournir un financement suffisant et prévisible pour les opérations de paix dirigées par l'Afrique-combiné avec l'appui de l'Initiative africaine de solidarité;
- Mettre en œuvre les accords abordant les conflits liés aux ressources et la prolifération des armes légères et de petit calibre.

Partenaires au développement :

- Poursuivre leur appui politique aux initiatives de médiation régionale et sous-régionale;
- Fournir des ressources logistiques en cas de besoin à l'appui du renforcement des capacités de maintien de la paix en Afrique;
- Intensifier les efforts pour lutter contre le commerce illicite des ressources naturelles et de stupéfiants et accroître la sécurité maritime pour mieux lutter contre la piraterie.

Fiche thématique **14**RESSOURCES PUBLIQUES INTERIEURES
POUR LE DEVELOPPEMENT

Les principaux engagements

Afrique : Depuis la déclaration de 2001, qui porte création du NEPAD, les gouvernements africains ne cessent de rappeler l'importance primordiale de l'épargne intérieure et de l'amélioration du recouvrement des recettes publiques pour financer le développement, et se sont engagés à maintes reprises à mobiliser davantage de ressources intérieures.

Partenaires au développement : Aider les pays en développement dans leur effort de mobilisation de l'épargne nationale était un des principaux engagements énoncés dans le Consensus de Monterrey et lors de la Conférence de suivi qui s'est tenue à Doha en 2008. Depuis lors, plusieurs engagements ont été pris aux sommets du G20 pour favoriser la mise en place de systèmes fiscaux plus efficaces, prévenir l'érosion des bases d'imposition dans les pays en développement, y compris à travers l'échange de renseignements à des fins fiscales, promouvoir la transparence dans les opérations menées par les entreprises multinationales avec les pays en développement, notamment en matière de prix de transfert, et enfin, lutter contre les paradis fiscaux.

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique : De nombreux pays africains ont amélioré l'efficacité de la mobilisation des recettes en élargissant leur base d'imposition. Quelque 36 pays d'Afrique ont opté pour la taxe sur la valeur ajoutée de façon à réduire leur dépendance vis-à-vis des taxes sur les échanges, mais dans la plupart des pays la législation de la TVA tend à être complexe. Seize pays se sont dotés d'autorités fiscales autonomes. Le Forum africain sur l'administration fiscale (ATAF) a créé une plateforme pour aider les responsables des administrations fiscales des pays africains à partager des pratiques exemplaires, à définir des priorités en matière fiscale et à mieux légitimer l'impôt. Certains pays expérimentent des stratégies visant à consolider la confiance des contribuables et le pacte conclu avec eux. Pourtant, en dépit des efforts déployés par de nombreux gouvernements pour réduire la charge fiscale totale pesant sur les entreprises conformément à la tendance observée partout dans le monde, les entreprises africaines sont encore celles qui subissent la plus forte pression fiscale, qu'il s'agisse des taux ou de la pesanteur de la réglementation (voir également fiches thématiques 4 et 12). Les accords de libre-échange au sein de l'Afrique et entre l'Afrique et ses principaux partenaires commerciaux, et l'utilisation de la concurrence fiscale pour attirer l'investissement étranger ont poussé de nombreux pays à

rétrécir leur base d'imposition. En ce qui concerne les entreprises multinationales, un certain nombre de pays africains ont mis en place des régimes de prix de transfert, mais se heurtent à de grandes difficultés imputables au manque de capacités pour évaluer effectivement le risque de pertes de recettes et les mesures correctives à apporter. Enfin, l'application de la TVA a eu pour effet certes d'accroître l'efficacité fiscale, mais également d'alourdir la part de la fiscalité indirecte, plus régressive.

Partenaires au développement : Il ya eu une augmentation significative des efforts internationaux. L'OCDE a créé un «Groupe de travail sur la fiscalité et le développement» pour aider les pays en développement sur un large éventail de questions fiscales, y compris le renforcement des capacités de l'administration fiscale, la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales, et les moyens de taxer les entreprises multinationales par le biais de prix de transfert efficace. Les travaux de ce Groupe de Travail ont été transmis au G-20 lors du sommet de 2011. Plus de 100 pays ont maintenant rejoint le «Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales». Chaque membre du Forum mondial s'est engagé à mettre en œuvre les normes internationales sur la transparence fiscale et l'échange d'informations sur demande, et ces engagements font l'objet d'examen par les pairs. Les membres comprennent un certain nombre de pays africains en développement, et pour aider les petites juridictions et les pays en développement appliquer ces normes, une série de programmes d'assistance technique ont été lancés par le Forum, en association avec l'ATAF et d'autres partenaires. Plus de 700 accords bilatéraux sur l'échange de renseignements fiscaux ont été signés, tandis que, plus récemment, l'accent s'est déplacé vers une approche multilatérale. Tous les membres du G-20 s'étaient engagés à devenir parties à la Convention multilatérale sur l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale qui permet l'échange de renseignements fiscaux entre les pays.

Les résultats

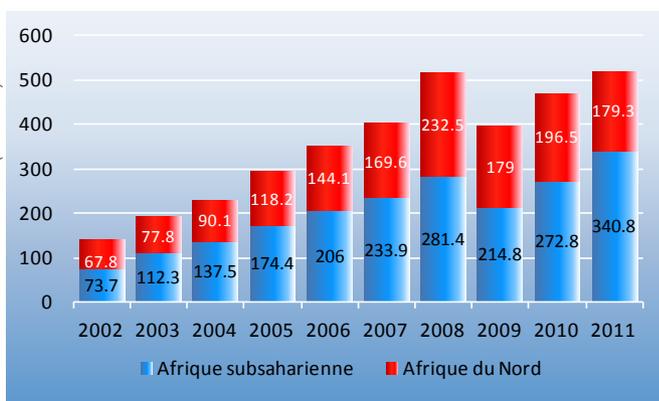
Le montant total des recettes publiques, à l'exclusion des dons, a été porté de 21 % à plus de 28 % du PIB entre 2002 et 2008 en Afrique subsaharienne, et à plus de 41 % en Afrique du Nord. L'Afrique a ainsi plus que triplé le montant des recettes collectées entre 2002 et 2008, lequel a atteint plus de 513 milliards de dollars EU, soit plus de 10 fois le volume de l'APD, quoique ce chiffre soit très variable d'un pays à l'autre (voir tableau en annexe). La part des recettes dans le PIB a augmenté dans l'ensemble des groupes de pays, mais surtout dans les pays richement dotés en ressources grâce à l'explosion des exportations de matières premières, et dans les pays à reve-

En Afrique subsaharienne, les recettes intérieures ont plus que triplé entre 2002 et 2008, ont sévèrement chuté en 2009, pour se redresser fortement et atteindre un nouveau record en 2011. Il convient de poursuivre les efforts menés à l'échelle internationale autour des paradis fiscaux et des régimes de prix de transfert.



© OCDE - Lancement du Forum africain sur l'administration fiscale, Ouganda, novembre 2008

Mobilisation des recettes publiques intérieures sur la période récente (milliards de dollars EU en valeur nominale)



Sources : FMI, Perspectives économiques régionales (avril-mai 2011) et base de données des Perspectives de l'économie mondiale (avril 2011).

nu intermédiaire. En conséquence, alors que les recettes publiques mobilisées par près d'un tiers des pays d'Afrique subsaharienne n'atteignaient pas 15 % de leur PIB – ce qui est considéré comme un minimum pour assurer la fourniture des services publics de base -- en 2002, seulement 8 pays, soit 17 %, collectaient encore des recettes inférieures à 15 % du PIB en 2011. Globalement, toutefois, la mobilisation des recettes publiques en Afrique subsaharienne demeure insuffisante par rapport à d'autres régions. La crise économique mondiale a provoqué une forte contraction des recettes publiques en 2009, sous l'effet conjugué de la chute des prix des matières premières et du ralentissement de la croissance. En termes nominaux, les recettes publiques ont diminué de 120 milliards de dollars EU, soit un repli de 23 % par rapport à l'année précédente, et ainsi été ramenées à 394 milliards de dollars EU. Ce recul s'est produit pour l'essentiel dans les pays exportateurs de pétrole. Les recettes publiques se sont redressées en 2010 pour atteindre 469 milliards de dollars EU, et ont connu un nouveau sommet en 2011 à 520 milliards. En Afrique subsaharienne, les recettes publiques se sont élevées à 341 milliards de dollars EU, contre 74 milliards en 2002. Le taux d'épargne nationale brut est passé de 17,1 % du PIB en moyenne pendant la période antérieure au Consensus de Monterrey à 24

% en 2006, mais il est depuis redescendu à 20 % en moyenne sur les trois dernières années.

Les priorités pour l'avenir

Afrique :

- Intensifier l'effort engagé dans le domaine de l'administration de l'impôt, y compris en s'attaquant au problème de l'évasion fiscale et en faisant en sorte de mobiliser une juste part des recettes tirées de l'exploitation des ressources naturelles ;
- Élargir la base d'imposition en rationalisant la politique fiscale, notamment le traitement des préférences et des exonérations fiscales ;
- Accorder un rang de priorité plus élevé à la mobilisation de l'épargne en développant les marchés de capitaux et les institutions de microcrédit.

Partenaires au développement :

- Accélérer la coopération avec l'Afrique sur les questions concernant les p Assurer la mise en œuvre des récentes décisions du G20 visant à intensifier la coopération avec l'Afrique concernant les paradis fiscaux, les prix de transfert et la transparence dans l'échange de renseignements à des fins fiscales (voir aussi fiches thématiques 12 et 15) ;
- Renforcer le soutien apporté à l'amélioration des systèmes fiscaux des pays d'Afrique.

Fiche thématique **15**

INVESTISSEMENT DIRECT ÉTRANGER ET AUTRES APPORTS FINANCIERS PRIVÉS

Les principaux engagements

Afrique : Dans le document fondateur du NEPAD (2001), les dirigeants des pays africains sont convenus d'encourager les apports de capitaux privés dans le cadre d'une approche à long terme destinée à remédier au déficit de ressources dont souffre l'Afrique. Ils sont également convenus de promouvoir l'approfondissement des marchés financiers nationaux, de renforcer l'harmonisation et l'intégration des marchés financiers internationaux et de prendre des mesures pour favoriser l'instauration de conditions plus favorables au développement des activités industrielles et commerciales afin d'encourager l'investissement tant intérieur qu'étranger (voir aussi fiche thématique 4).

Partenaires au développement : Depuis Monterrey en 2002, les partenaires au développement ont à maintes reprises réaffirmé leur soutien à un accroissement des flux d'investissement étrangers privés (voir aussi fiche thématique 3). Les pays du G8 se sont engagés à aider les administrations des pays africains à approfondir et consolider les marchés financiers. L'objectif annoncé en 2009 par le G8 de ramener de 10 % à 5 %, d'ici à 2014, les coûts de transaction pour les envois de fonds effectués par les travailleurs émigrés a dans un second temps été adopté par le G20 en 2011.

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique :

Dans le contexte de la course mondiale aux investissements étrangers, de nombreux pays africains ont adopté des mesures d'incitation visant à attirer l'IDE. Le rythme des réformes s'est accéléré puisque près de 80% des pays d'Afrique ont mis en œuvre au moins une réforme destinée à améliorer les conditions offertes aux entrepreneurs en 2011/12 (voir aussi fiche thématique 4). La Banque africaine de développement a apporté son soutien à une vingtaine de pays d'Afrique afin d'améliorer le cadre juridique et réglementaire offert aux entrepreneurs. Les pays d'Afrique ont conclu plus de 700 accords bilatéraux en matière d'investissement. L'Union africaine a annoncé la création d'un Institut africain des envois de fonds (AIR) qui a vocation à renforcer la capacité des pays africains à mobiliser les fonds envoyés par les travailleurs émigrés au service du développement. L'environnement dans lequel fonctionnent les systèmes financiers en Afrique a évolué de façon spectaculaire. Les crises bancaires systémiques se sont calmées. Les prêts au secteur privé sont en progression, un grand

nombre de banques ont intensifié leurs activités régionales et on assiste à un approfondissement et à un élargissement notables de l'offre de services financiers grâce à des formules novatrices telles que le service de transfert d'argent par téléphone mobile, baptisé M-PESA, créé au Kenya.

Partenaires au développement : Les partenaires ont apporté leur soutien au renforcement des marchés de capitaux et lancé des initiatives visant à promouvoir l'investissement en Afrique. L'Initiative NEPAD/OCDE pour l'investissement en Afrique contribue au renforcement de la capacité d'améliorer le climat de l'investissement en offrant un espace de dialogue aux responsables de l'action gouvernementale et en appuyant la conduite, par les pays, de réformes et d'examen des politiques de l'investissement. Les partenaires ont lancé dans le cadre de l'AIR le projet « Send Money Africa » visant à favoriser l'abaissement des coûts de transaction pour les envois de fonds effectués par des travailleurs émigrés et à diffuser des données sur les frais appliqués aux transferts de ce type transitant par les principales voies d'acheminement.

Les résultats

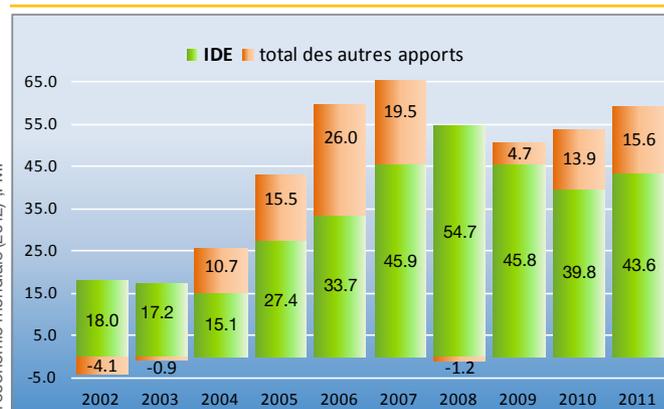
Jusqu'à la crise financière mondiale, l'Afrique avait traversé six années consécutives de croissance des entrées de capitaux privés, ceux-ci ayant atteint un niveau sans précédent de 65 milliards de dollars EU en 2007. Après avoir plus ou moins stagné aux alentours de 50-54 milliards de dollars EU pendant les années ayant suivi la crise, les entrées totales de capitaux privés se sont fortement redressées en 2011, atteignant 59 milliards de dollars EU cette année-là. On observe des disparités sensibles d'une région à l'autre : les flux d'IDE à destination de l'Afrique subsaharienne se sont accrus de 25 % en 2010-2011 et sont à l'origine de la totalité des augmentations d'entrées de capitaux privés en Afrique alors que les flux d'IDE à destination de l'Afrique du Nord ont décliné sous l'effet des turbulences politiques survenues dans la région. En conséquence, la part de l'Afrique dans les entrées totales d'IDE, qui avait augmenté au cours de la décennie écoulée, passant de 0,7 % en 2000 à 5,1 % en 2009, s'est repliée à environ 4,5 % ces deux dernières années. Le secteur des industries extractives a absorbé la majeure partie des flux d'IDE. Grâce à l'amélioration de la réglementation en vigueur, à la montée en puissance d'une classe moyenne et à une urbanisation rapide, les secteurs non liés à l'exploitation de ressources naturelles, y compris les télécommunications, la finance, le tourisme et le commerce de détail, ont cependant suscité un intérêt croissant, en particulier auprès des investisseurs privés. Bien que relativement modestes en volume à l'échelle planétaire, les entrées d'IDE en Afrique ont contribué à relever l'investissement intérieur total, exprimé en pourcentage du PIB, de

Les apports de capitaux privés se sont redressés jusqu'à renouer avec leur niveau d'avant la crise en Afrique subsaharienne, mais les flux à destination de l'Afrique du Nord continuent de subir le contrecoup des troubles politiques survenus dans cette région. L'IDE en demeure la composante la plus significative.



© World Bank/Graeme Williams

Apports nets de capitaux privés à l'Afrique (milliards de dollars EU en valeur nominale)



Sources : Banque mondiale, Financement du développement dans le monde (2012) et Perspectives de l'économie mondiale (2012), FMI

près de 4 points de pourcentage depuis la fin des années 90.

Les investissements de portefeuille réalisés en Afrique subsaharienne, qui avaient fléchi pendant la crise mondiale, ont renoué en 2009-2010 avec le niveau atteint en 2007 sous l'effet stimulant de la création d'un certain nombre de fonds de capital-investissement spécialisés dans les placements en Afrique. La crise de la zone euro a toutefois tempéré en 2011 les entrées d'investissement de portefeuille. L'observation de ce qui s'est passé ces dernières années montre que les financements privés par capitaux propres tendent à représenter une part croissante des financements en Afrique, en particulier pour les financements à long terme.

L'Afrique a cependant subi des sorties de flux de capitaux illicites considérables, estimés à plus de 850 milliards de dollars EU sur la période 1970-2008. Les sorties de capitaux illicites n'ont cessé de progresser au fil du temps pour atteindre selon les estimations en moyenne 50 milliards de dollars EU sur les dix dernières années (voir aussi fiche thématique 12). On considère que la manipulation des prix par le recours à des mécanismes de prix de transfert dans le cadre d'activités commerciales internationales en est un des principaux vecteurs (voir aussi fiche thématique 14). Avec l'augmentation des flux migratoires dans le monde, les envois de fonds des travailleurs émigrés sont devenus une source importante d'entrées de capitaux pour de nombreux pays africains. Entre 2000 et 2011, les envois de fonds vers le continent africain dans son ensemble ont été quasiment

multipliés par quatre et portés à 41.6 milliards de dollars EU, la hausse ayant d'ailleurs été plus rapide en Afrique subsaharienne où ils sont passés de 4.8 à 21.7 milliards de dollars EU. L'augmentation a été sensible également, quoique moins rapide, pour les envois à destination de l'Afrique du Nord, ceux-ci s'étant chiffrés à 19 milliards de dollars EU en 2011. Selon des estimations, le montant effectif des envois de fonds de travailleurs émigrés vers l'Afrique subsaharienne serait nettement supérieur si l'on tenait compte des envois de fonds échappant aux canaux officiels. Pour 13 pays de la région, ces envois représentaient plus de 5 % du PIB en 2009. Le coût des envois de fonds des travailleurs émigrés a légèrement décliné, mais il demeure élevé.

Les priorités pour l'avenir

Afrique :

- Poursuivre les efforts engagés pour améliorer les conditions offertes aux entreprises afin de stimuler l'investissement tant national qu'étranger ;
- Créer des conditions, notamment par la valorisation du capital humain, propices à la diversification de l'IDE vers des activités à forte valeur ajoutée ; et
- Renforcer les capacités afin de mieux cerner les tendances des envois de fonds, de démultiplier les effets de ces transferts sur le développement et de réduire les coûts de transaction.

Partenaires au développement :

- Appuyer les efforts déployés en Afrique pour promouvoir et diversifier les entrées de capitaux privés, notamment en ayant recours à des instruments et des techniques visant à atténuer les risques de façon à favoriser les investissements du secteur privé, en particulier dans les infrastructures ; et
- Intensifier l'action entreprise en vue de réduire les coûts de transaction des envois de fonds des travailleurs émigrés.

Fiche thématique 16

AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Les principaux engagements

Afrique : Les gouvernements des pays d'Afrique se sont engagés à reprendre en main la conduite de leurs politiques et de leurs programmes de développement, à renforcer la gestion des finances publiques et à rendre compte des résultats obtenus en matière de développement. Ces engagements ont été énoncés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005), puis réaffirmés dans le Programme d'action d'Accra approuvé en 2008, et dans le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement en 2011. Certains pays se sont également engagés à publier des données conformément aux normes de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IATI).

Partenaires au développement : En 2005, les partenaires au développement ont pris une série d'engagements visant à accroître les apports d'aide au développement d'ici à 2010 et (dans le cas de l'UE) à continuer de les accroître à l'horizon 2015. En 2011, les pays du G8 ont confirmé leurs engagements concernant l'APD et l'amélioration de l'efficacité de l'aide. Certains engagements portaient sur l'APD rapportée au PIB. En tenant compte du fléchissement du RNB enregistré en 2010, ils devraient se matérialiser par le versement d'apports d'APD à l'Afrique se chiffrant à 66 milliards de dollars EU en 2010 et 81 milliards en 2015 (aux prix et taux de change de 2011). Le dernier chiffre a été établi en partant du principe que les pays n'ayant pas pris d'engagement pour 2015 maintiennent leur APD en faveur de l'Afrique au même niveau qu'en 2010. Les partenaires au développement ont également souscrit un certain nombre d'engagements en vertu de la Déclaration de Paris, du Programme d'action d'Accra et du Partenariat de Busan concernant l'amélioration de l'efficacité de l'aide, et notamment de l'utilisation des systèmes nationaux, l'harmonisation des pratiques, de la transparence, et de la prévisibilité. Ils sont convenus à Busan d'accélérer leurs efforts pour délier l'aide et feront une revue des plans mis en œuvre à cette fin en 2013. Ils se sont aussi entendus d'établir de nouveaux indicateurs d'ici juin 2012 pour suivre les progrès de manière continue. Les économies émergentes ont accepté de prendre le document final de Busan comme référence pour la coopération Sud-Sud. Quelque 28 parties, représentant 80 % des apports totaux au titre des financements publics à l'appui du développement, ont signé l'IATI. Des engagements en faveur d'un accroissement de l'aide ont été souscrits en 2009 par les institutions financières internationales pour parer à la crise. D'autres engagements portent sur des mécanismes de financement innovants.

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique : La majorité des gouvernements africains ont progressé au regard des engagements pris à Paris et Accra, notamment en s'approchant davantage la conduite de leurs programmes de développement. Treize pays (sur les 29 pour lesquels des données sont disponibles) ont amélioré la qualité de leurs stratégies nationales de développement depuis 2005 et quelques-uns ont effectué des évaluations chiffrées des besoins à couvrir pour atteindre les OMD. Un grand nombre de pays ont enclenché une accélération et un approfondissement des réformes de la gestion des finances publiques, mais la surveillance exercée par les parlements sur la formulation des stratégies nationales de développement et l'implication de la société civile demeurent limitées.

Partenaires au développement : Les engagements pris à l'horizon 2010 concernant le volume de l'aide n'étaient toujours pas concrétisés collectivement en 2011 bien que certains pays aient tenu leurs engagements. L'APD totale a été portée à 133.5 milliards de dollars EU (aux prix de 2011), soit un surplus de 53.5 milliards par rapport au niveau de 2004. Bien que l'APD ait augmenté en valeur nominale, cela représente une baisse de 2.7 % en valeur réelle par rapport à 2010, le volume de l'aide reste nettement inférieur au niveau requis pour respecter les engagements pris en 2005, qui correspondraient à environ 159 milliards de dollars EU aux prix de 2011. En outre, l'Afrique s'est adjugé 37% du surcroît d'APD depuis 2004, soit environ 19.6 milliards de dollars EU, au lieu des 50 % envisagés en 2005. Sur le front de l'efficacité de l'aide, les progrès globaux ont été insuffisants pour honorer la plupart des objectifs fixés dans la Déclaration de Paris. Selon l'Enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris publiée par l'OCDE, seulement un des treize objectifs-cibles pour lesquels on dispose de données a été dépassé, de peu, en 2010 : celui concernant la coordination de la coopération technique, dont le respect se mesure par le pourcentage de l'aide fournie de façon coordonnée par les donateurs à des fins de renforcement des capacités. Les donateurs utilisent les systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires davantage qu'en 2005, mais pas dans les proportions voulues aux termes de la Déclaration de Paris. L'enquête montre que la performance des donateurs a été particulièrement médiocre dans les Etats fragiles d'Afrique, ce qui peut nuire aux capacités déjà limitées des pouvoirs publics. Au mois de janvier 2012, 13 des 28 signataires publiaient des données conformes aux normes de l'IATI. Les donateurs ont mis au point trois mécanismes

Les engagements pris en 2005 concernant le volume de l'aide n'étaient toujours pas atteints en 2011. Les engagements relatifs à l'efficacité de l'aide n'ont été que partiellement respectés. Il faut accélérer la concrétisation des engagements souscrits en 2005 et exercer un suivi de cette progression.



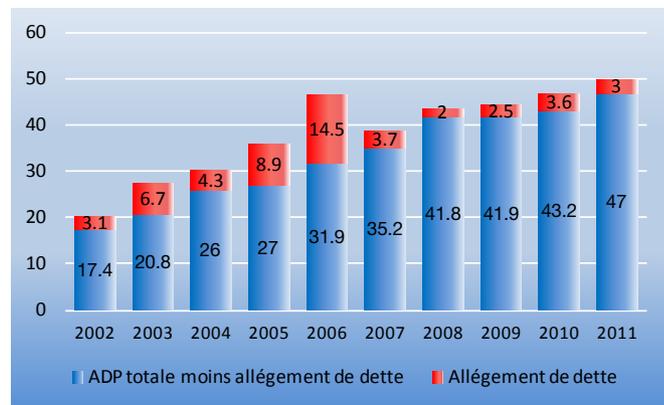
ICRC Photo Library

de financement novateurs dans le secteur de la santé, dont les garanties de marchés visant à encourager l'élaboration de vaccins et la Facilité internationale pour le financement de la vaccination (IFFIm), mais aussi le prélèvement de solidarité sur les billets d'avion et les mécanismes du marché du carbone.

Les résultats

Pour ce qui est du volume de l'aide, l'APD à destination de l'Afrique a augmenté pour atteindre 50 milliards de dollars EU en 2011 (soit environ 40 milliards de dollars EU au prix de 2004), contre 30.4 milliards de dollars EU en 2004. Ce chiffre demeure nettement inférieur aux quelques 66 milliards de dollars EU (aux prix de 2011) requis pour honorer les promesses de 2005. Il représente environ 70 % de ce que l'Afrique aurait perçu si les engagements pris avaient été pleinement tenus. Concrètement, l'Afrique n'a reçu qu'environ la moitié des apports supplémentaires annoncés alors. Le déficit est imputable pour moitié environ au fait que les versements ont été globalement inférieurs aux engagements, et pour moitié au fait que la part de l'accroissement de l'APD qui est revenue à l'Afrique a été moindre que prévu – approximativement 37 % au lieu des 50 % envisagés en 2005.

Aide publique au développement allouée à l'Afrique (milliards de dollars EU) en valeur nominale



Source : OCDE/CAD.

La part de l'Afrique dans l'APD globale, qui est comprise entre 23 et 40 % depuis 2000, aura peu évolué (abstraction faite d'accroissements temporaires résultant d'opérations exceptionnelles d'allègement de la dette). S'agissant de l'efficacité de l'aide, le décalage est inévitable entre les améliorations apportées à l'acheminement de l'aide et les résultats finaux. Les deux tiers des 21 pays évalués affichent des résultats dont il ressort que les efforts en vue d'améliorer l'efficacité de l'aide ont optimisé la contribution de l'aide au développement dans le secteur de la santé. Les donateurs commençant à peine à communiquer l'information relative à l'aide à l'IATI, il est trop tôt pour commenter les résultats. Le premier rapport annuel de l'IATI en 2012 présentera une analyse d'ensemble de l'information publiée jusqu'ici.

Les priorités pour l'avenir

Afrique

- Assurer effectivement la direction des efforts de coordination et d'harmonisation des activités des donateurs et se doter des capacités nécessaires à cet effet ;
- Développer des cadres nationaux pour le suivi des résultats en termes d'efficacité du développement notamment dans le cadre de la mise en œuvre des engagements de Busan ;
- Renforcer les systèmes de gestion des finances publiques et de passation des marchés.

Partenaires au développement

- Volume de l'aide : honorer les engagements pris à l'horizon 2015 concernant l'APD à l'Afrique, et pour les pays n'ayant pas souscrit d'engagements nouveaux, au minimum maintenir les versements d'APD à l'Afrique aux niveaux de 2010 ;
- Efficacité, qualité et responsabilité: concrétiser les engagements souscrits à Busan, notamment en accélérant les efforts visant à donner suite aux engagements encore non tenus pris dans le cadre de la Déclaration de Paris, particulièrement quant à l'utilisation des systèmes nationaux ;
- Durabilité : veiller à ce que l'APD soit compatible avec les objectifs de viabilité sur le long terme.

Fiche thématique 17

DETTE EXTÉRIEURE

Les principaux engagements

Afrique : A Monterrey (2002), les pays africains se sont engagés à élaborer des stratégies nationales de vaste portée afin de suivre et de gérer les engagements extérieurs, ce qui fait partie des conditions préalables à réunir pour assurer la viabilité de la dette.

Partenaires au développement : Le Consensus de Monterrey a appelé à une mise en œuvre rapide, efficace et intégrale de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et à un renforcement de la coopération internationale pour un financement durable de la dette. Au Sommet de Gleneagles en 2005, les pays du G8 se sont en outre engagés à annuler 100 % de l'encours de la dette contractée envers le FMI, l'Agence internationale de développement (IDA) et le Fonds africain de développement (FAD) par les pays admis à bénéficier de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) et à apporter des ressources additionnelles pour faire en sorte que la capacité de financement de ces institutions ne soit pas amoindrie. Reconnaisant l'amélioration significative des principaux indicateurs de la viabilité de la dette, les participants à la Conférence de Doha de 2008 sur le financement du développement ont souligné la nécessité d'éviter la réapparition de niveaux d'endettement insoutenables. La Déclaration conjointe G8/Afrique qui a été adoptée lors du Sommet du G8 tenu à Deauville en mai 2011, contient un nouvel appel au maintien de la soutenabilité de la dette en Afrique. La Déclaration du sommet du G20 de Cannes appelle à un réexamen du Cadre de soutenabilité de la dette établi par le FMI/la Banque mondiale en vue de faciliter une plus grande participation du secteur privé au financement des infrastructures en Afrique.

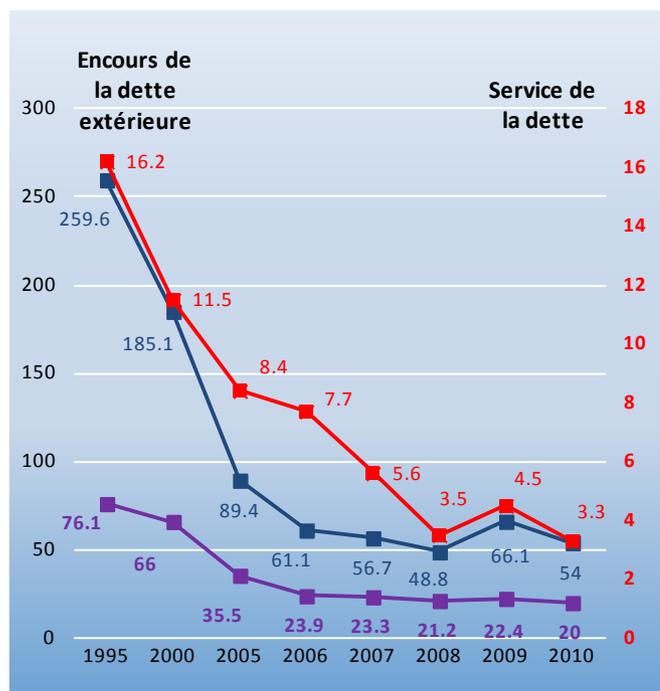
Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique : Dans la plupart des pays africains, les systèmes de gestion de la dette se sont bien améliorés, mais ils pourraient être encore consolidés. La majorité des pays se sont dotés d'un service de gestion de la dette, les systèmes d'enregistrement de la dette sont généralement satisfaisants, et les données relatives à l'endettement public sont plus facilement accessibles. Dans la plupart des pays, le cadre juridique applicable aux emprunts publics est mieux défini et des efforts commencent à être faits pour coordonner les politiques de gestion de la dette et les politiques macroéconomiques entre les principaux organismes publics.

Partenaires au développement : Les Initiatives PPTE et IADM ont été à l'origine de progrès considérables. Pour éviter à certains pays d'être pour-

suivis en justice par des créanciers ne participant pas à l'Initiative PPTE, la Banque mondiale et d'autres donateurs les ont aidés à racheter avec une forte décote leur dette commerciale, ce qui a apuré l'endettement non couvert par l'Initiative PPTE. La Banque mondiale et le FMI ont mis au point un Cadre de soutenabilité de la dette (CSD) qui est régulièrement réexaminé depuis sa création en 2005 et permet d'évaluer la soutenabilité de la dette des pays éligibles à partir d'indicateurs de la charge de la dette. Afin de ménager aux pays une nouvelle marge d'emprunt – pour partie aux conditions du marché – de façon à pouvoir financer l'investissement public, le CSD a récemment fait l'objet d'un réexamen qui permettra de mieux prendre en

Charge du service de la dette pour les pays très endettés d'Afrique subsaharienne



Source : Banque mondiale, Financement du développement dans le monde (2010).

La charge de la dette extérieure a connu un repli spectaculaire et les économies réalisées sur le service de la dette extérieure ont dégagé des ressources à l'appui de la lutte contre la pauvreté. Il faut poursuivre les efforts en vue d'assurer la viabilité de la dette à long terme.



© Shuter and Shooter Photography / Africa Media Online

compte le lien entre l'investissement financé par l'emprunt et la croissance et, partant, de mieux tirer parti des retombées attendues des investissements sur les plans économique et social.

Dans le cadre de l'approche d'Évian, les partenaires au développement ont également pris un certain nombre de mesures pour régler les problèmes d'endettement de pays africains non éligibles à l'Initiative PPTE, notamment en procédant à une annulation partielle des dettes. Afin d'améliorer la gestion de la dette, l'OCDE et l'Afrique du Sud ont institué, en le premier centre africain de gestion de la dette souveraine, qui aide les pouvoirs publics de la région à analyser l'endettement et le risque souverain, et à suivre l'évolution des marchés obligataires.

Les résultats

Sur les 33 pays africains éligibles à l'Initiative PPTE, 26 ont dépassé le point d'achèvement et ont donc obtenu un allègement irrévocable de leur dette et l'annulation intégrale de leur dette au titre de l'Initiative IADM. Quatre autres devraient atteindre le point d'achèvement dans les 12 prochains mois. Trois pays potentiellement éligibles doivent encore engager le processus afin d'être admis à bénéficier d'un allègement de leur dette au titre de l'Initiative PPTE (pays en phase de pré-décision). Enfin, un pays pourrait être admis à bénéficier de l'Initiative PPTE, ce qui porterait à 34 le total des pays éligibles d'Afrique subsaharienne. Plus de 10 milliards de dollars EU de dette commerciale extérieure ont aussi été annulés dans 21 pays à faible revenu, dont 15 en Afrique, depuis la création du Fonds de désendettement par la Banque mondiale en 1989.

L'effort total d'allègement de dette en faveur de l'ensemble des PPTE se chiffrait, fin 2011, à 109,8 milliards de dollars EU (valeur actualisée nette), dont 76 milliards au titre de l'Initiative PPTE et 33,8 milliards au titre de l'Initiative IADM. Les organismes multilatéraux et les créanciers du Club de Paris assument la plus grosse part du coût total de l'Initiative PPTE.

Le niveau de la dette extérieure de l'Afrique, exprimé en pourcentage du revenu national brut ou en pourcentage des exportations, a considérablement diminué sous l'effet de ces initiatives. En pourcentage des recettes d'exportation, les remboursements au titre du service de la dette ont chuté, passant de quelque 11,5 % en moyenne en 2000 à moins de 3,3 % en 2010. La légère détérioration des indicateurs de la dette observée en 2009, sous l'effet du ralentissement de la croissance et de la faiblesse des exportations imputables à la crise financière mondiale, s'est infléchie en 2010. La nette diminution des versements au titre du service de la dette a offert une marge de manœuvre budgétaire mise au service de la lutte contre la

pauvreté, et en particulier des services de santé, d'éducation et autres services sociaux.

Plusieurs défis subsistent néanmoins :

- Plusieurs des sept pays qui n'ont pas encore atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTE et, en particulier les pays PPTE au point de pré-décision, devront produire un effort suivi au plan intérieur, mais aussi continuer de bénéficier du soutien de la communauté internationale pendant la période intérimaire.
- Il reste à assurer la pleine participation de l'ensemble des créanciers, notamment de plusieurs petits créanciers multilatéraux, créanciers privés et créanciers bilatéraux hors Club de Paris.
- La crise financière mondiale a eu un impact considérable sur la vulnérabilité de la dette des pays africains, lesquels ont vu se détériorer leurs ratios d'endettement en 2009. Le phénomène s'est toutefois avéré transitoire. Les ratios se sont améliorés en 2010, mais 5 des 27 pays africains ayant bénéficié de l'Initiative PPTE et d'allègements de leur dette au titre de l'Initiative IADM risquent fort de se retrouver en situation de surendettement, d'où la nécessité pour ces pays de continuer de recevoir un soutien afin d'être en mesure d'assurer une gestion viable de leur dette.

Les priorités pour l'avenir

Afrique :

- Maintenir les efforts déployés pour améliorer la gestion et la viabilité de la dette, y compris la dette intérieure ;
- Pour les sept pays n'ayant pas encore atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTE, poursuivre les efforts pour y parvenir.

Partenaires au développement :

- Augmenter l'assistance technique afin de renforcer les capacités de gestion de la dette publique des pays africains ;
- Poursuivre les efforts visant à faire en sorte que les pays éligibles à l'Initiative PPTE obtiennent de tous leurs créanciers l'annulation complète de leur dette et à décourager les poursuites en justice qui pourraient être engagées à l'encontre des PPTE par les créanciers hors Club de Paris ;
- Renforcer au maximum la concessionnalité des nouveaux financements et préférer les dons aux prêts afin d'éviter le surendettement.

Fiche thématique 18

FINANCEMENT CLIMATIQUE

Cette section doit être lue en parallèle avec la fiche thématique 6 consacrée au changement climatique

Les principaux engagements

Afrique : Lors de la Session extraordinaire sur les changements climatiques (Nairobi, 2009) de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE), les participants ont demandé que les fonds nécessaires pour lutter contre le changement climatique soient des ressources nouvelles et supplémentaires et soient principalement fournis sous forme de dons. Lors de la quatrième session spéciale sur l'environnement (Bamako, 2011), ils ont insisté sur le fait qu'il importe de garantir un accès direct aux financements, de répartir équitablement les ressources selon des critères géographiques et en fonction des besoins, d'assurer un équilibre entre adaptation et atténuation et de prévoir des financements alimentés par des dons pour les activités d'adaptation. Les Ministres des pays africains ont également appelé de leurs vœux la création d'un Fonds vert pour l'Afrique.

Partenaires au développement : Les partenaires au développement ont pris plusieurs engagements concernant le financement de la lutte contre le changement climatique. Le Plan d'action de Bali, défini en 2007, souligne la nécessité de fournir aux pays en développement des ressources financières suffisantes et supplémentaires. Dans le cadre de l'Accord de Copenhague conclu en 2009, les pays développés ont promis d'apporter des ressources nouvelles et supplémentaires, pour un montant approchant 30 milliards de dollars EU, au titre de financements « à mise en œuvre rapide » sur la période 2010-2012 ; les pays industrialisés se sont en outre engagés à mobiliser conjointement 100 milliards de dollars EU par an d'ici à 2020.

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique : Le continent africain s'est doté d'une plateforme commune pour la tenue de négociations sur le climat. Lors de la COP17 à Durban, la Commission de l'Union africaine, la CEA, la Banque africaine de Développement et l'Afrique du sud ont organisé une centaine de tables rondes et de conférences à haut niveau ayant permis de couvrir tous les aspects du changement climatique en Afrique. Pour contribuer à l'élargissement du MDP, la Banque africaine de développement a récemment lancé le Programme d'appui au carbone en Afrique (ACSP) visant à promouvoir des activités relevant du MDP.

Partenaires au développement : Sous l'égide de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto, trois fonds ont été créés : (1) le Fonds pour les pays

les moins avancés (FPMA), qui bénéficie à ce jour d'engagements d'un montant de 425 millions de dollars EU destinés à aider les pays les moins avancés à élaborer et mettre en œuvre des programmes d'action nationaux pour l'adaptation au changement climatique ou PNACC ; (2) le Fonds spécial pour le changement climatique (FSCC), pour lequel 216 millions de dollars EU de contributions ont été annoncés afin de soutenir des projets d'adaptation et d'atténuation dans tous les pays en développement ; et (3) le Fonds pour l'adaptation (FA), financé par le produit d'un prélèvement de 2 % sur les transactions au titre du mécanisme pour un développement propre (MDP), qui a bénéficié de recettes cumulées se chiffrant à 255 millions de dollars EU.

Des initiatives beaucoup plus ambitieuses en matière de financement ont été prises en dehors du cadre de la CCNUCC. La plus remarquable de ces initiatives est la création des Fonds d'investissement pour le changement climatique (FIC), qui drainent des ressources transitant par le Groupe de la Banque mondiale et les quatre banques régionales de développement et destinées à aider des pays en développement à conduire un développement peu polluant et à l'épreuve du changement climatique. Les FIC ont reçu des promesses se chiffrant à 9 milliards de dollars EU de la part de 13 donateurs. Un certain nombre de fonds spéciaux tels que le Fonds pour les forêts du bassin du Congo, le Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier, le Fonds pour la réalisation des OMD et le Programme ONU-REDD ont été institués pour concourir à la réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation de la forêt et promouvoir l'efficacité énergétique et les ressources renouvelables (voir aussi fiches thématiques 5 et 6).

En dehors du circuit des fonds multilatéraux, les apports financiers internationaux d'origine publique provenant de sources bilatérales qui sont affectés à l'atténuation et à l'adaptation pourraient s'élever, selon les estimations du CAD de l'OCDE qui collecte les informations sur les flux financiers liés aux marqueurs des Conventions de Rio, à 23 milliards de dollars EU en 2010.

Fast Start. Au mois de novembre 2011, les promesses de contributions au mécanisme Fast Start se chiffraient à 28,2 milliards de dollars EU.

Financements à plus long terme : Le Fonds vert a été établi à la CdP16 de Cancun pour canaliser une partie substantielle des futurs financements relatifs aux changements climatiques. A la CdP17 l'instrument de gouvernance du fonds a été adopté. Le Fonds sera administré à titre provisoire par la Banque mondiale. La plupart des détails concernant les modalités de fonctionnement et, plus important encore, les questions de financement, demeurent à préciser ; la première réunion du Conseil d'administration doit avoir lieu en avril 2012.

L'accès de l'Afrique aux mécanismes de financement climatique existants est marginal. Il est essentiel de la faire davantage bénéficier des divers dispositifs de financement au nombre desquels le Fast Start et le Fonds vert pour le climat.



UN Photo/Evan Schneider

Les résultats

Les décaissements sont en décalage avec les besoins de plusieurs ordres de grandeur et la majeure partie des ressources allouées au financement climatique sont orientées vers l'atténuation. Les fonds climatiques gérés par le FEM pour aider les pays en développement ont versé un total de 206.8 millions de dollars EU, dont 30 % environ en faveur de l'Afrique. Depuis le démarrage des activités du Fonds pour l'adaptation en 2009, quelque 30 millions de dollars EU ont été distribués au total, dont environ 40 % au bénéfice de l'Afrique. Des interrogations demeurent à propos du caractère additionnel de ces apports financiers et il sera primordial de renforcer les dispositions en matière de notification pour assurer un suivi fiable de ces flux de ressources.

Avec le soutien des FIC, une cinquantaine de pays en développement se sont engagés dans les domaines des technologies propres, de la gestion durable des forêts, de l'amélioration de l'accès à l'énergie grâce aux sources renouvelables et du développement à l'épreuve du changement climatique. Au total, 459 millions de dollars EU ont été décaissés. De toutes les sources de financement, l'Afrique subsaharienne a bénéficié de 1.2 milliard de dollars EU au total, sur lesquels 379 millions de dollars EU seulement avaient été décaissés à la fin du mois de novembre 2011.

L'Afrique n'a eu qu'un accès insignifiant au financement carbone, mais la situation à cet égard s'améliore lentement. Les marchés de compensations

carbone liés à des projets MDP, qui constituent un catalyseur majeur des investissements sobres en carbone dans les pays en développement, ont permis à ces derniers de recevoir des apports financiers ressortant à 27 milliards de dollars EU sur la période 2005-2008, lesquels sont allés, à hauteur de 70 %, à la Chine. Vingt-trois pays africains avaient soumis au total 204 projets MPD à la fin mars 2012, représentant 2.6 % de l'ensemble des projets MDP, soit une augmentation de 35 % par rapport aux douze mois précédents.

L'évolution rapide du paysage du financement climatique ajoute encore à sa complexité et impose aux pays en développement de nouveaux défis sur le plan de l'accès aux ressources et de l'élaboration de méthodes permettant d'évaluer et de suivre les résultats obtenus.

Les priorités pour l'avenir

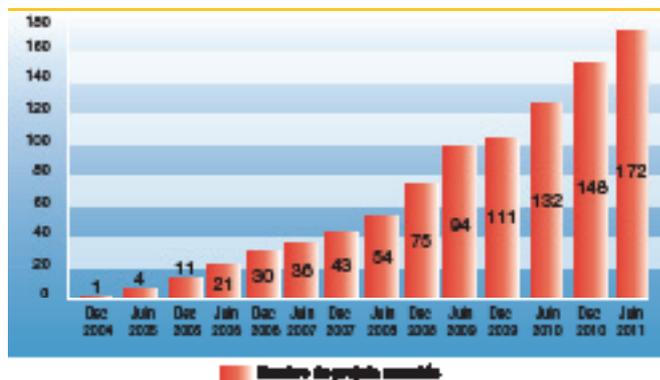
Afrique :

- Définir des plans et des initiatives qui permettent d'utiliser de manière efficace et efficiente les fonds destinés à la lutte contre le changement climatique et veiller à ce qu'il soit rendu compte de l'utilisation faite de ces ressources ;
- Renforcer les capacités afin de pouvoir mieux participer aux processus MDP et REDD+ ;

Partenaires au développement :

- Accélérer le versement des financements à mise en œuvre rapide de 30 milliards de dollars EU pour 2010-2012;
- Initier le lancement du officiel du Fonds vert et l'établissement formelle du Comité permanent pour les Mécanismes financiers;
- Appuyer les réformes, telles que la simplification des procédures d'enregistrement des projets MDP et de délivrance des crédits d'émissions, pour que les mécanismes existants du marché du carbone soient plus utiles et plus accessibles à l'Afrique.

Nombre de projets MDP en Afrique



Source : UNEP Risoe Centre, CDM/JM Analysis and Database, 1er septembre 2011.



Place des Nations Unies (United Nations Square), Ouagadougou, Burkina Faso.

PARTIE II

APPENDICES

Tableaux et graphiques

Croissance du PIB réel

Objectifs du millénaire pour le développement :

Les progrès à l'échéance 2011

Financement du développement : tableau d'ensemble

Aide au développement : tableau d'ensemble

Revenus publics/APD

Flux financiers externes

Aide au développement : tableau d'ensemble

Crédits affectés au financement du développement

Part de l'Afrique dans l'APD mondiale

Proportion de la population pauvre mondiale vivant en Afrique

Encadrés

Encadré 1 - Pauvreté

Encadré 2 - La zone continentale de libre échange (ZCLE)

Encadré 3 - Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA)

Encadré 4 - Harmonisation autour des meilleures pratiques en matière de gouvernance des entreprises

Encadré 5 - Quatrième Forum à haut niveau sur l'efficacité de l'aide : Busan

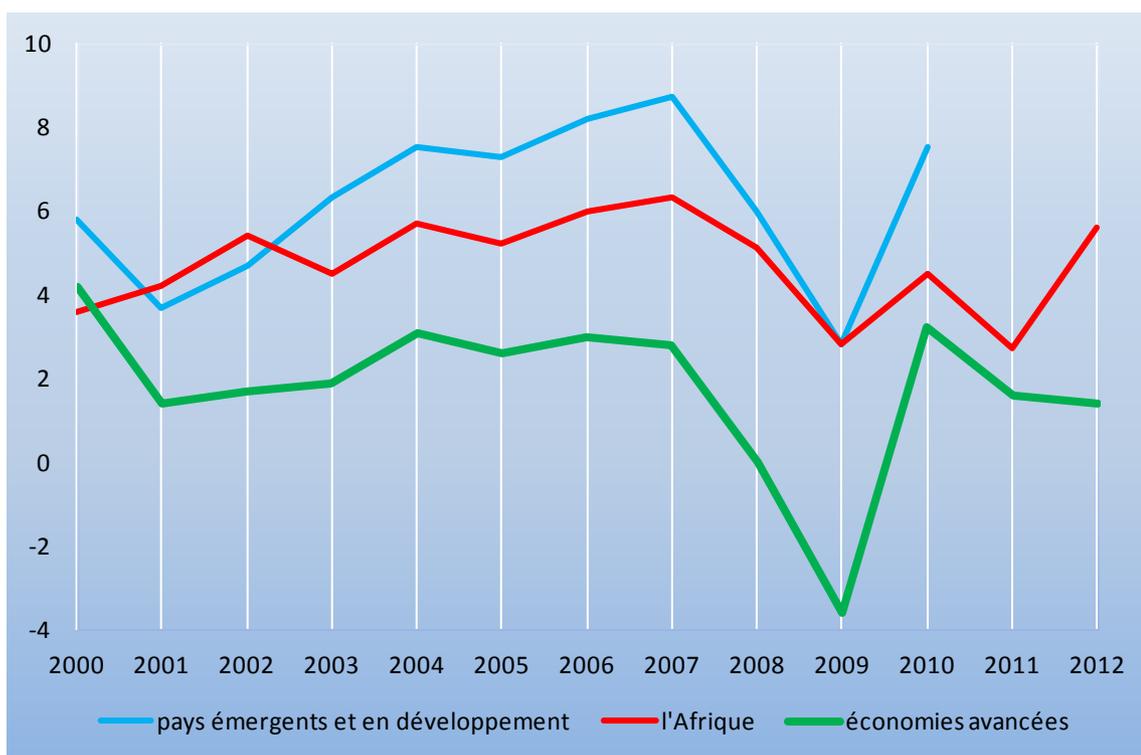
Références bibliographiques

Sigles et acronymes

Remerciements

TABLEAUX & GRAPHIQUES

Croissance du PIB réel



Croissance du PIB réel	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Économies émergentes et en développement	5.8	3.7	4.7	6.3	7.5	7.3	8.2	8.7	6.0	2.8	7.5	6.2	5.7
Afrique	3.6	4.2	5.4	4.5	5.7	5.2	6.0	6.3	5.1	2.8	4.5	2.7	5.6
Économies avancées	4.2	1.4	1.7	1.9	3.1	2.6	3.0	2.8	0.0	-3.6	3.2	1.6	1.4

Source: Perspectives économiques mondiales 2012 et calculs en utilisant des données PEM

Objectifs du millénaire pour le développement : les progrès à l'échéance 2011

The progress chart operates on two levels. The words in each box indicate the present degree of compliance with the target. The colours show progress towards the target according to the legend below:

- Already met the target or very close to meeting the target
- Progress sufficient to reach the target if prevailing trends persist
- Progress insufficient to reach the target if prevailing trends persist
- Deterioration or no progress

	Afrique du Nord	Afrique subsaharienne
OBJECTIF 1 : ÉLIMINER L'EXTRÊME PAUVRETÉ ET LA FAIM		
Réduire l'extrême pauvreté de moitié	pauvreté faible	pauvreté très forte
Emploi productif et des femmes	très large pénurie de travail décent	très large pénurie de travail décent
Réduire la faim de moitié	faim faible	faim très forte
OBJECTIF 2 : OBTENIR UN ENSEIGNEMENT PRIMAIRE UNIVERSEL		
Enseignement primaire universel	scolarisation élevée	scolarisation modérée
OBJECTIF 3 : PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES SEXES ET L'HABILITATION DES FEMMES		
Inscription égale des fillettes à l'école primaire	proche de la parité	proche de la parité
Part du travail rémunéré des femmes	part faible	part moyenne
Représentation égale des femmes dans les parlements nationaux	représentation faible	représentation moyen
OBJECTIF 4 : RÉDUIRE LA MORTALITÉ INFANTILE		
Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans de deux tiers	mortalité faible	mortalité élevée
OBJECTIF 5 : AMÉLIORER LA SANTÉ GÉNÉSIQUE		
Réduire la mortalité maternelle de 75 % *	mortalité faible	mortalité très élevée
Accès à la santé génésique	accès modéré	accès faible
OBJECTIF 6 : COMBATER LE VIH/SIDA, LA MALARIA ET D'AUTRES MALADIES		
Arrêter et inverser la propagation du VIH/sida	prévalence faible	prévalence élevée
Arrêter et inverser la propagation de la tuberculose	mortalité faible	mortalité élevée
OBJECTIF 7 : ASSURER LA DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE		
Inverser la perte des forêts	couverture forestière faible	couverture forestière moyenne
Réduire de moitié sans amélioration de l'eau potable	couverture élevée	couverture faible
Réduire de moitié sans assainissement	couverture modérée	couverture très faible
Améliorer la vie des habitants des bidonvilles	proportion modérée d'habitants de taudis	proportion très élevée d'habitants de taudis
OBJECTIF 8 : DÉVELOPPER UN PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT		
Utilisateurs d'Internet	utilisation élevée	utilisation faible

*Les données disponibles sur la mortalité maternelle ne permettent pas d'analyser les tendances. Les progrès cités ont été évalués par les institutions responsables sur la base d'indicateurs substitutifs. Source : Département des affaires économiques et sociales, Nations unies, 2010.

Financement du développement : tableau d'ensemble (milliards de dollars EU, valeur nominale)**Afrique**

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Recettes intérieures	141.6	190.1	227.6	292.5	350.2	403.4	513.8	393.8	469.4	520.1
Apports privés	13.9	16.3	25.8	42.9	59.7	65.4	53.5	50.5	53.8	59.2
APD*	20.4	27.5	30.4	35.9	46.4	38.9	43.7	44.4	46.8	50
Totale	175.9	233.9	283.8	371.4	456.3	507.7	611	488.8	570.0	629.3
<i>Memo item: Remittances</i>	(13.2)	(15.8)	(19.7)	(22.7)	(26.7)	(37.0)	(41.5)	(37.7)	(39.3)	(41.6)

Afrique du Nord

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011e
Recettes intérieures	67.8	77.8	90.1	118.2	144.1	169.6	232.5	179	196.5	179.3
Apports privés	2.1	3.1	3.8	8.4	19.4	15.7	15.8	13.1	13.3	11
APD*	2.3	2.4	3.4	2.8	3	3.6	3.8	3.9	2.5	3.5
Totale	72.2	83.3	97.3	129.4	166.6	188.8	252	196	212.3	193.8
<i>Memo item: Remittances</i>	(7.9)	(9.6)	(11.5)	(13.1)	(13.9)	(18.2)	(19.8)	(17.5)	(18.2)	(19.0)

Afrique subsaharienne

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Recettes intérieures	73.7	112.3	137.5	174.4	206	233.9	281.4	214.8	272.8	340.8
Apports privés	11.8	13.2	22	34.5	40.3	49.7	37.7	37.4	40.5	48.2
APD*	18.1	25.1	27	33.1	43.4	35.3	39.9	40.5	44.3	46.5
Totale	103.6	150.6	186.5	242	289.7	318.9	359	292.7	357.7	435.5
<i>Memo item: Remittances</i>	(5.2)	(6.2)	(8.3)	(9.6)	(12.8)	(18.8)	(21.7)	(20.2)	(21.1)	(22.7)

* **Unallocated ODA (shown in the Development Assistance table opposite), which reflects regional projects or programmes, is split between North Africa in this table.

eODA figures for 2011 are preliminary estimates.

Sources: IMF World Economic Outlook database (April 2012); OECD-DAC International Development Statistics database; World Bank Global Development Finance (2012); World Bank Global Economic Prospects (2012). Mohapatra, Sanket, D.Ratha and A. Silwal, Outlook for Remittance Flows 2012-14, The World Bank Migration and Development Brief, December 2011.

Flux de capitaux privés (milliards de dollars EU, valeur nominale)**Afrique**

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
FDI	18.0	17.2	15.1	27.4	33.7	45.9	54.7	45.8	39.8	43.6
Other flows	-4.1	-0.9	10.7	15.5	26.0	19.5	-1.2	4.7	13.9	15.6
Totale	13.9	16.3	25.8	42.9	59.7	65.4	53.5	50.5	53.8	59.2

Afrique du Nord

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
FDI	2.8	3.9	3.9	8.8	17.5	17.6	17.2	13.0	11.3	8.0
Other flows	-0.7	-0.8	-0.1	-0.4	1.9	-1.9	-1.4	0.1	1.9	3.0
Totale	2.1	3.1	3.8	8.4	19.4	15.7	15.8	13.1	13.3	11.0

Afrique subsaharienne

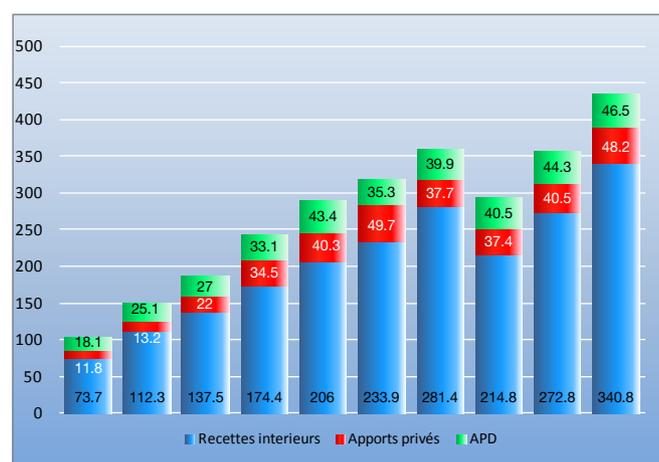
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
FDI	15.2	13.3	11.2	18.6	16.2	28.3	37.5	32.8	28.5	35.6
Other flows	-3.4	-0.1	10.8	15.9	24.1	21.4	0.2	4.6	12.0	12.6
Totale	11.8	13.2	22.0	34.5	40.3	49.7	37.7	37.4	40.5	48.2

Source: WB Global Development Finance 2012; WB Global Economic Prospects, January 2012; UNCTAD, World Investment Report 2011; IMF World Economic Outlook database, April 2012.

Crédits affectés au financement du développement en Afrique du Nord (milliards de dollars EU)



Crédits affectés au financement du développement en Afrique subsaharienne (milliards de dollars EU)



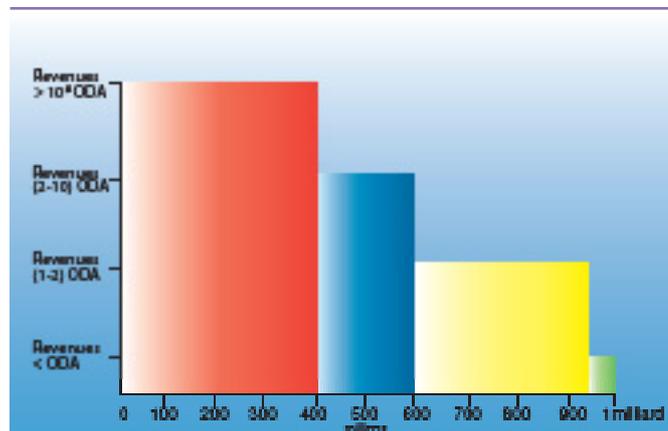
Pays ou régions	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 (a)
Afrique subsaharienne	17.7	24.7	26.5	32.5	42.8	34.3	39.0	39.2	42.9	45.0
Afrique du Nord	2.1	2.2	3.1	2.5	2.7	3.1	3.3	2.9	2.4	5.0 (b)
Afrique, unallocated	0.6	0.7	0.8	0.8	0.8	1.4	1.5	2.3	1.6	
Total Afrique	20.4	27.5	30.4	35.9	46.4	38.9	43.7	44.4	46.8	50.0
Debt relief (bilateral)	3.1	6.7	4.3	8.9	14.5	3.7	2.0	2.5	3.6	3.0
APD totale moins allègement de la dette	17.4	20.8	26.0	27.0	31.9	35.2	41.8	41.9	43.2	47.0
<i>Pourcentage</i>										
Part de l'Afrique (%)	34.9	39.6	38.0	33.3	44.2	37.3	35.9	37.0	36.5	37.4
<i>Pour référence</i>										
Global ODA (US\$ billions)	58.6	69.4	79.9	107.8	104.8	104.2	122.0	119.8	128.5	133.5
ADP/GNI (%)	0.23	0.24	0.25	0.32	0.3	0.27	0.3	0.31	0.32	0.31

(a) preliminary data

(b) includes net ODA for North Africa and Africa unallocated

Sources: FMI World Economic Outlook database (Avril 2011); OCDE-CAD International Development Statistics database ; World Bank Global Development Finance (2011) ; World Bank Global Economic Prospects (2011)

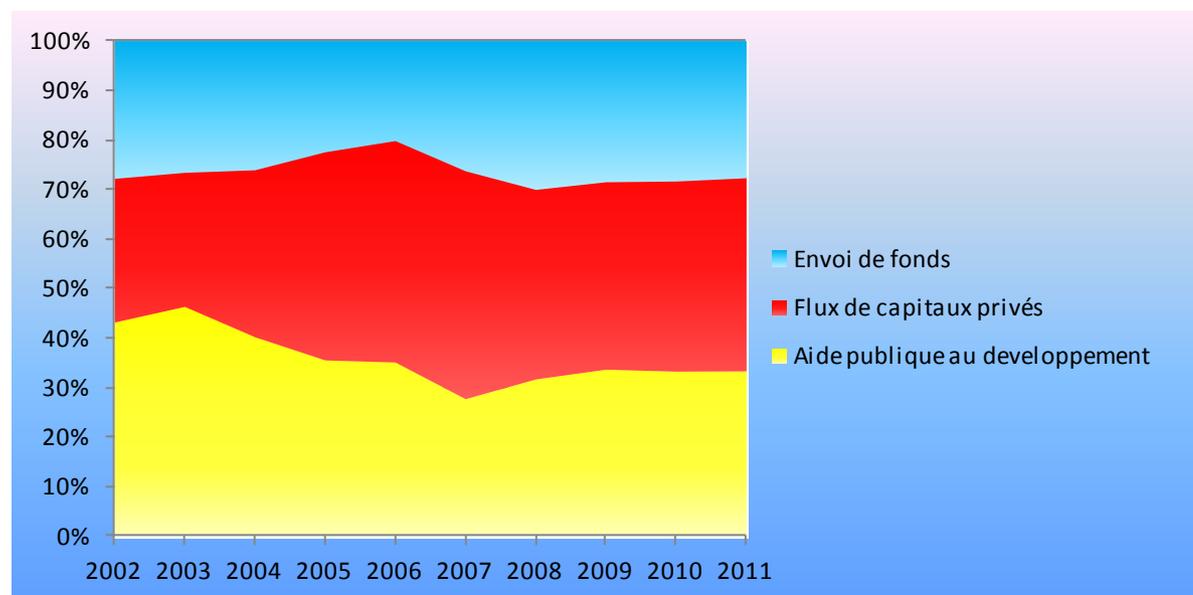
Revenus publics/APD: distribution de la population africaine



Les revenus publics domestiques correspondent à environ dix fois l'APD en Afrique. Malgré des différences entre les pays, les revenus publics sont plus importants que l'APD pour 95% de la population africaine. Quelques 400 millions de personnes vivent ainsi dans des pays pour lesquels les revenus publics domestiques représentent plus de dix fois les montants de l'APD perçue. 200 millions vivent dans des pays pour lesquels ces revenus se situent entre deux et dix fois l'APD. Environ 350 millions sont dans des pays dans lesquels ces revenus s'élevaient à une ou deux fois l'APD. Seulement 50 millions vivent dans des pays pour lesquels les revenus publics domestiques sont inférieurs à l'APD.

Source: Calculs des auteurs à partir de données du FMI (2011), de la Banque Mondiale (2011) et de l'OCDE-CAD (2011)

Flux extérieurs à l'Afrique



Source: Calculs des auteurs à partir de données des sources dans le tableau d'ensemble du développement des Finances ci-dessus.

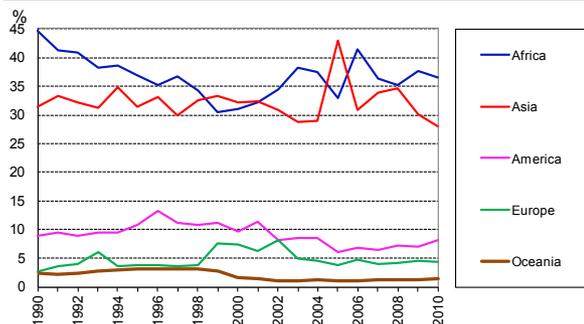
APD à l'Afrique par secteur, décaissements bruts (millions de dollars EU)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
décaissements bruts (millions de dollars EU)									
Activités économiques & de production	5 172	5 688	7 161	7 806	8 730	11 309	13 952	15 857	16 294
Les secteurs sociaux	3 758	5 525	7 028	7 588	8 934	11 221	13 183	13 804	14 804
Gouvernance	4 720	3 886	4 523	4 961	5 356	6 538	7 948	10 368	9 000
Humanitaire et autres	2 820	3 561	3 912	5 446	4 875	4 693	6 579	5 652	5 012
Allégement de la dette	4 020	7 839	7 146	11 328	56 170	6 359	3 719	5 363	7 908
TOTAL	20 491	26 499	29 770	37 129	84 065	40 121	45 381	51 044	53 018

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Shares (%)									
Activités économiques & de production	25.2	21.5	24.1	21.0	10.4	28.2	30.7	31.1	30.7
Les secteurs sociaux	18.3	20.8	23.6	20.4	10.6	28.0	29.0	27.0	27.9
Gouvernance	23.0	14.7	15.2	13.4	6.4	16.3	17.5	20.3	17.0
Humanitaire et autres	13.8	13.4	13.1	14.7	5.8	11.7	14.5	11.1	9.5
Allégement de la dette	19.6	29.6	24.0	30.5	66.8	15.9	8.2	10.5	14.9
TOTAL	100.0								

Les chiffres présentés correspondent aux montants bruts décaissés par les pays donateurs. Ils diffèrent des tableaux précédents car ceux-ci font référence aux montants nets décaissés (bruts moins remboursement, hors intérêts). Source: OCDE-CAD Secrétariat.

Répartition régionale de l'APD nette totale



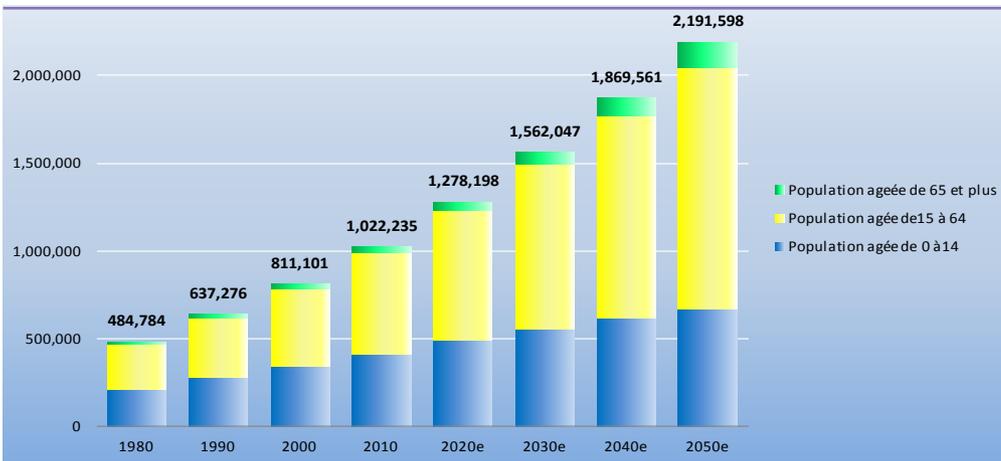
Source : OCDE-CAD Secretariat

Nombre de personnes par région vivant avec moins de 1.25 dollar EU par jour (millions)



Source : Banque mondiale, 2012, Global Monitoring Report

Croissance démographique par classe d'âge



e - estimation
 Source: United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2011). World Population Prospects: The 2010 Revision

ENCADRES

1: PAUVRETE

La situation en 2008: les dernières estimations de la Banque mondiale sur la pauvreté montrent que le nombre de personnes vivant sous 1,25 \$ US par jour en Afrique est passé de 298 millions en 1990 à 392 millions en 2008. En Afrique sub-saharienne la part a diminué avec un taux de pauvreté à 47% en 2008, et pour la première fois ce taux a basculé en dessous de 50%. Et la région a vu la chute du nombre absolu de l'extrême pauvreté entre 2005 et 2008, et une inversion de la tendance haussière de long terme observée depuis 1981. Cela a eu lieu en dépit d'une période de la croissance rapide de la population. Le nombre de personnes vivant au-dessus 1,25 dollars EU par jour a augmenté, passant de 337 millions en 1990 à 589 millions en 2008, soit une augmentation de quelques 250 millions sur la période.

Perspective pour 2025: les deux hausses drastiques de prix des denrées alimentaires en 2007-08 et en 2010-11, dont on estime qu'elles ont poussé quelques 160 millions de personnes à travers le monde vers la pauvreté, ont rendu la lutte contre la pauvreté en Afrique encore plus difficile. Dans une révision de ses projections antérieures la

Banque mondiale estime maintenant que les prix élevés des denrées alimentaires ainsi que la hausse rapide (bien que moins forte) de la démographie entraîneront une hausse du nombre de pauvres en Afrique, même si ceux-ci ne représenteront que 30% du total de la population en 2025 contre près de 50% en 1990.

Au-delà de 2025: en supposant que les progrès se poursuivent au même rythme que sur 2015-25, le nombre absolue personnes pauvres en Afrique progressera jusqu'à; en 2030, même si la part des "non-pauvres" va croître à un rythme beaucoup plus rapide. Le premier OMD sera atteint en 2035 environ en Afrique sub-saharienne, avec un taux de pauvreté de 28%. À cette époque, près de 1,3 milliard de personnes en Afrique vivront avec plus de 1,25 dollar par jour, mais quelque 430 millions vivront encore avec moins de 1,25 dollar par jour. Si l'on prolonge ces projections sur la base des mêmes hypothèses, il faudrait 44 années supplémentaires pour éradiquer la pauvreté en Afrique sub-saharienne, et attendre 2079.

	1990	2005	2008	2015a	2025a	2030b	2035b	2080
Population (millions)	637.3	911.1	981.3	1141.1	1400.6	1562	1704.2	3224
Afrique du nord	119.7	153.6	164.6	177.3	188.5	208.2	214.4	347.5
Afrique subsaharienne	517.6	757.5	816.7	963.8	1212.1	1353.8	1489.8	2876.5
Part de la population vivant avec moins de 1.25 dollars EU par jour	46.9	44.1	40	35.2	30.4	27.7	25.1	
Afrique du nord	5.8	3.5	2.7	2.7	2.3	2.1	1.9	0.1
Afrique subsaharienne	56.5	52.3	47.5	41.2	34.8	31.6	28.4	0
Pauvres (en millions)	296.6	400.3	390.4	402	426.1	432.7	427.2	<1.0
Afrique du nord	6.9	5.4	4.4	4.8	4.3	4.4	4.1	(<1.0)
Afrique subsaharienne	289.7	394.9	386	397.2	421.8	428.3	423.1	0
Non-pauvres (millions)	340.7	509.6	588.9	739.2	974.5	1,129.3	1277	3223.7
Afrique du nord	112.8	148.2	160.2	172.5	184.2	203.8	210.3	347.2
Afrique subsaharienne	227.9	361.3	428.8	566.7	790.3	925.5	1066.7	2876.5

Source : a) Banque mondiale/FMI Global Monitoring Report, 2012, b) calculations par les auteurs

2 : LA ZONE CONTINENTALE DE LIBRE-ÉCHANGE

Le traité d'Abuja, signé en 1991 et entré en vigueur en 1994, envisage la création d'une communauté économique africaine en six étapes. Deux étapes ont été achevées, avec la création de blocs régionaux et le renforcement de l'intégration intra-CER et l'harmonisation inter-CER. Il reste quatre étapes à réaliser y compris l'établissement de la zone de libre-échange et de l'union douanière dans chaque bloc régional. Les trois dernières étapes se situent au niveau continental et prévoient la création d'une union douanière, d'un marché commun africain (MCA), ainsi que d'une union économique et monétaire, laquelle doit être complétée d'ici 2034 au plus tard.

En juin 2011, la Communauté de l'Afrique de l'Est (CEA), le marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et la Communauté de développement d'Afrique australe ont lancé officiellement des négociations en vue d'établir un marché intégré de 26 pays au second Sommet Tripartite. En janvier 2012 les Chefs d'États africains et de gouvernement ont adopté des décisions majeures dans cette perspective, au cours du 18ème Sommet Africain. En particulier la Déclaration du Sommet a approuvé un cadre de travail, une feuille de route ainsi que l'architecture pour accélérer l'établissement de la zone continentale de libre-échange dans le but de :

- a) finaliser d'ici 2014 l'initiative tripartite entre la CAE, la COMESA et la SADC.
- b) Compléter les zones de libre-échange par les CER non tripartites, au moyen d'arrangements parallèles similaires à l'initiative CEA-COMESA-SADC, entre 2012 et 2014;
- c) Consolider les zones tripartites et autres zones de libre-échange à travers une zone continentale de libre-échange entre 2015 et 2016;
- d) Établir la zone continentale de libre-échange d'ici 2017 avec l'option de changer les dates fixées suivant les progrès accomplis.

La libre circulation des mouvements de biens et services, notamment du travail, devrait permettre la réalisation d'économies d'échelle et conduire à une expansion du commerce intra-africain de plus de 50% d'ici 2022 d'après les estimations (générant 33.8 milliards de dollars EU). Les estimations montrent aussi que le commerce intra-régional pourrait passer de 10-12% à 20-25% du total des échanges de la région, sous réserve que la libéralisation commerciale se traduise dans le contexte des ZLE des CERs par l'élimination des barrières tarifaires et non-tarifaires, de solides mesures de facilitation des échanges, et une amélioration de l'infrastructure commerciale et de l'offre. De plus, cette intégration régionale accrue devrait générer des gains d'efficacité entre industries et créer un environnement plus favorable à la diversification industrielle.

L'intensification du processus visant à établir une ZLE tripartite entre la COMESA, la CAE et la SADC est un mouvement encourageant pour les autres CERs qui y voient potentiellement un modèle. Un plan d'action global pour stimuler le commerce intra-africain, à court, moyen et long terme, et le Plan d'Action du Programme Minimum d'intégration favoriseront également la convergence économique entre les pays africains.

La ZCLE, si elle se réalise, serait une avancée majeure dans le sens de l'établissement d'une union douanière à l'échelon continental. Il y a toutefois d'importants défis à relever, notamment la mise en place d'un pool financier commun pour faire aux coûts d'ajustement dus à l'inégale distribution des gains de la ZCLE, et la mobilisation d'importantes ressources financières pour faciliter le développement d'institutions compétentes et des infrastructures complémentaires.

3 : PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES EN AFRIQUE

Le PIDA est un cadre de travail sur le long terme permettant de développer l'infrastructure, basé sur la vision de l'Union Africaine, lancé en 2010. Il rassemble les initiatives d'infrastructure à l'échelle régionale et continentale coordonnée par la Commission de l'Union Africaine, l'agence du NEPAD et de la BAD, comme le NEPAD Medium to Long Term Strategic Framework (MLTSF), et les plans directeurs d'infrastructure de l'Union Africaine. Ce sera le document programmatique clé de l'UA/NEPAD – qui fixera les priorités de l'investissement dans le transport, l'énergie, les TIC et les secteurs transfrontaliers de l'eau pour 2011-2040.

Ainsi les études sur le secteur (PIDA) contribuent à développer une vision sur les besoins en infrastructure en Afrique ; établir les priorités des programmes d'investissement concernant l'infrastructure à l'échelle régionale et continentale (énergie, transport, technologies de l'information et de la communication (TIC) et ressources transfrontalières en eau) à court, moyen et long terme. De plus ces études regardent l'aspect des arrangements institutionnels requis, le cadre légal de travail, et les mécanismes de financement exigés.

PIDA a livré la phase III de son analyse de l'étude à la fin de l'année 2011, passant en revue les besoins en infrastructure pour l'Afrique d'ici 2040, proposant un cadre de travail stratégique pour le développement de l'infrastructure à l'échelle régionale, et présentant un portefeuille de projets du Plan d'Action prioritaire qui a été ensuite entériné par l'UA.

Les projets sélectionnés et s'achevant en 2020 sont considérés comme hautement prioritaires et inclus dans le Plan d'Action Prioritaire (PAP) du PIDA. Il en résulte un ensemble de 51 projets et programmes: 15 dans l'énergie; 24 dans les transports; 9 dans l'eau transfrontalière; et 3 dans ICT. Ils se concentrent sur a) l'énergie hydroélectrique, l'interconnexion des réseaux et les oléoducs (énergie) ; b) la connectivité, la modernisation des couloirs, des ports et des chemins de fer, ainsi que du

transport aérien (transport) ; c) les barrages multi-usage, le renforcement de capacité et les transferts d'eau (eau) ; et d) la renforcement de capacité, l'interconnexion des réseaux et les points d'échange internet (ICT). Alors que le coût total en capital de la mise en œuvre à long terme du PIDA est estimé à plus de 360 milliards de dollars EU d'ici 2040, le coût total en capital du PAP devrait atteindre 68 milliards de dollars EU soit environ 7.5 milliards de dollars EU par an.

PIDA a aussi mis au point un programme de planification du développement des infrastructures énergétiques jusqu'en 2040. Ce programme a pour objectif d'augmenter l'accès à l'énergie de l'ensemble de la population d'au moins 60%, ce qui nécessite une croissance de l'industrie énergétique de 6.2% par an et un investissement annuel de 40.5 milliards de dollars. La sélection des projets concernés repose sur des critères définis conjointement par les CERs et les pools énergétiques. Ces projets sont aussi inclus dans les plans centraux des CERs. Il y a 29 projets d'investissement en capital dans ce domaine, qui couvrent la génération électrique, la transmission et les oléoducs. Les projets de transmission correspondent à 4 couloirs énergétiques en Afrique du nord, et dans le sud, l'ouest et l'est de la région, et reliant à terme 16 pays.

Au sommet de Cannes en novembre 2011, le G20 a demandé aux 13 banques multilatérales de développement travaillant en Afrique de poursuivre la mise en œuvre des projets qui répondent aux critères du groupe de haut niveau sur les infrastructures – en suivant les priorités du PIDA – et de donner la priorité à la préparation du financement des projets, particulièrement la Facilité de la préparation des projets d'infrastructure du NEPAD. En janvier 2012 les leaders africains se sont mis d'accord pour fixer les priorités des programmes contenus dans le Plan d'Action des priorités (PAP) du PIDA et promouvoir les projets régionaux sur l'énergie (pools énergétiques régionaux), sur le transport (corridors) et l'eau (projets transfrontaliers sur l'eau).

4 : HARMONISATION AUTOUR DES MEILLEURES PRATIQUES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE DES ENTREPRISES

Il y a beaucoup d'exemples sur les bonnes pratiques en matière de régulation des entreprises en Afrique – certains pays africains ont été constamment parmi les 10 premiers réformateurs dans la série de rapports 'Doing business' - publiés annuellement par la Banque mondiale. Mais il y a aussi d'importants écarts entre pays, et même entre indicateurs au sein du même pays, ce qui se traduit par le fait que malgré les progrès réalisés, l'Afrique continue d'avoir du retard. Ainsi, si les meilleures pratiques parmi les Communautés Économiques Régionales (CRE) étaient adoptées par tous les pays des (CER), le classement global de chaque CER africaine devrait s'améliorer considérablement et l'intégration régionale serait renforcée.

Globalement les CER grimperaient en moyenne de 140 places, pour se situer entre 3 et 45 dans le classement mondial en matière de régulation des entreprises. Six sur huit des CER seraient parmi les 25 premières au classement mondial, desquelles 4 seraient parmi les 10 premières ; les 2 autres seraient classées respectivement 27ème et 45ème. Une harmonisation autour des meilleures pratiques élèverait le niveau du classement mondial :

- De la CEN-SAD dans le tableau général de 172 places, pour passer à la 4ème et mettrait son environnement en matière d'affaires sur un pied d'égalité avec les États-Unis;
- De la COMESA dans le tableau général de 144 places pour passer à la 3ème et mettrait son environnement en matière d'affaires sur un pied d'égalité avec celui de la Nouvelle-Zélande.
- De la CAE dans le tableau général de 124 places pour passer à la 8ème et mettrait son environnement en matière d'affaires sur un pied d'égalité avec celui de la Corée du Sud.
- De la CEEAC dans le tableau général de 139 places pour passer à la 45ème et mettrait son environnement en matière d'affaires sur un pied d'égalité avec celui du Rwanda.

- De la CEDEAO (ECOWAS) dans le tableau général de 160 places pour passer à la 16ème et mettrait son environnement en matière d'affaires sur un pied d'égalité avec celui de la Thaïlande.
- De l'IGD (or IGAD) dans le tableau général de 136 places pour passer à la 17ème et mettrait son environnement en matière d'affaires sur un pied d'égalité avec celui de la Malaisie.
- De la SADC dans le tableau général de 145 places pour passer à la 4ème et mettrait son environnement en matière d'affaires sur un pied d'égalité avec celui des États-Unis.
- De l'UMA dans le tableau général de 105 places pour passer à la 27ème et mettrait son environnement en matière d'affaires sur un pied d'égalité avec celui de la Belgique.

Faire des progrès demande une action concertée aux niveaux national et sous-régional. Les prochaines étapes pratiques pourraient inclure :

- Identifier et atteindre un consensus régional sur les meilleures pratiques ;
- Fixer des objectifs basés sur les meilleures pratiques régionales sur lesquelles il y a eu un accord;
- Partager l'expérience sur la façon dont ces meilleures pratiques ont été développées; et
- Utiliser cette expérience pour développer des programmes afin de mener à bien les réformes réglementaires nécessaires.

Des exemples venant d'autres régions en développement seraient utiles dans ce contexte. L'APEC (Coopération Économique pour l'Asie-Pacifique) utilise en ce sens les rapports 'Doing business' pour identifier les domaines potentiels de réforme réglementaire, mettre en valeur les économies qui peuvent aider les autres à s'améliorer, et fixer des objectifs mesurables.

5 : LE QUATRIÈME FORUM À HAUT NIVEAU SUR L'EFFICACITÉ DE L'AIDE : BUSAN

Quel est l'importance du quatrième Forum à haut niveau sur l'efficacité de l'aide ?

Tenue à la fin de 2011 à Busan, République de Corée, le quatrième Forum à haut niveau sur l'efficacité de l'aide a marqué un tournant dans la réflexion internationale sur l'aide et le développement. Cette importante conférence a donné lieu à un certain nombre d'accords, le plus important d'entre eux étant le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement. Ce dernier rassemble un groupe plus large que jamais d'acteurs étatiques et non étatiques, y compris les gouvernements africains et leurs partenaires bilatéraux et multilatéraux - y compris les économies émergentes - autour d'un ensemble de principes communs pour la coopération au développement. Alors que les déclarations de Paris et d'Accra de 2005 et 2008 se sont concentrées en grande partie sur l'efficacité des flux d'aide «traditionnels», Busan a reconnu que ces ressources font partie d'un éventail beaucoup plus large d'efforts en matière de coopération qui soutiennent le développement.

Qu'est ce qui a été convenu à Busan ?

Si l'accord de partenariat de Busan voit les pays en développement et leurs partenaires de développement réaffirmer les engagements qu'ils ont pris dans la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra, il voit également un éventail beaucoup plus large de parties prenantes souscrire à un ensemble de principes communs en tant que fondement de la coopération :

- L'appropriation des priorités de développement par les pays en développement
- L'orientation vers les résultats
- Des partenariats pour le développement ouverts à tous
- La transparence et la redevabilité réciproque

L'accord souligne également l'interdépendance et la nécessité d'une cohérence dans toutes les politiques publiques - non seulement celles qui sont axées sur le développement - afin que les pays puissent tirer pleinement parti des possibilités offertes par l'investissement international, le commerce, et l'élargissement de leurs marchés intérieurs. Des accords complémentaires ont été conclus sur un éventail de sujets tels que les résultats, la transparence, les États fragiles et le financement climatique permettant aux pays africains de se joindre à d'autres pays pour accélérer la mise en œuvre des engagements spécifiques.

Pourquoi l'accord de partenariat de Busan est-il important pour l'Afrique ?

Les gouvernements africains ont joué un rôle clé dans les négociations à Busan. Avec d'autres pays en développement, ils ont conduit les négociations de l'accord de Busan et ont utilisé les opportunités présentées par le Forum de haut niveau pour tenir leurs partenaires responsables de l'état de mise en œuvre des engagements antérieurs. Quarante gouvernements africains ont conduit un exercice majeur en 2011 pour surveiller la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, et les preuves générées par ces efforts ont contribué à attirer l'attention politique globale sur l'inachèvement du travail entrepris. Les gouvernements africains ont fait appel à plus d'action de la part de leurs partenaires pour – parmi d'autres engagements – accélérer le déliement l'aide, accroître l'utilisation des systèmes pays dans la mise en œuvre des activités financées par l'aide, et prendre des mesures concrètes pour améliorer la transparence de la coopération au développement. L'accord de Busan reflète une volonté d'avancer d'avantage les efforts dans ces domaines.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Références utilisées tout au long du rapport

APP (Africa Progress Panel) (2011), Rapport 2011 sur les progrès en Afrique: Des Partenariats pour Transformer l'Afrique, Africa Progress Panel, Genève, Suisse.
http://www.africanprogresspanel.org/files/8813/0614/0017/APP_AR_2011_FR_web.pdf

BAfD (Banque africaine de développement), CEA-ONU (Commission économique des Nations unies pour l'Afrique) et OCDE (2011), Perspectives économiques en Afrique 2011, Paris.
<http://www.africaneconomicoutlook.org/fr/>

Banque mondiale (2012), Indicateurs du développement dans le monde 2012, Banque mondiale, Washington D.C.
<http://data.worldbank.org/data-catalog/world-development-indicators/wdi-2012>

Banque mondiale (2012), Global Monitoring Report : Food Prices, Nutrition, and the Millennium Development Goals, Banque mondiale, Washington D.C.
<http://go.worldbank.org/B8CQ09GOZO>.

BIRD (Banque internationale pour la reconstruction et le développement) et Banque mondiale (2010), Rapport de suivi mondial 2010 : les OMD après la crise, Banque mondiale, Washington D.C.
<http://siteresources.worldbank.org/INTGLOMONREP2010/Resources/6911301-1271698910928/GMR2010WEB.pdf>

CEA (Commission économique des Nations unies pour l'Afrique)(2010), Rapport économique sur l'Afrique 2010, Addis Abeba, Éthiopie.
<http://www.uneca.org/fr/era2010/index.htm>

CEA (2004-2010), État de l'intégration régionale en Afrique, Addis Abeba, Éthiopie.
<http://www.uneca.org/fr/aria/index.htm>

Commit4Africa,
<http://www.commit4africa.org>

FMI (Fonds monétaire international) (2011a), Perspectives de l'économie mondiale 2011, Fonds monétaire international, Washington D.C.
<http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/weo/2011/01/pdf/textf.pdf>

FMI (2011b), Perspectives économiques régionales, Afrique subsaharienne Reprise et Nouveaux Risques, Fonds monétaire international, Washington D.C.
<https://www.imf.org/external/french/pubs/ft/reo/2011/afr/sreo0411f.pdf>

FMI (2011c), Base de données des Perspectives de l'économie mondiale, Fonds monétaire international, Washington D.C.
<http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2011/01/weodata/index.aspx>

FMI (2011d), Perspectives économiques régionales pour le Moyen-Orient et l'Asie centrale, Fonds monétaire international, Washington D.C.
<http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/reo/2011/mcd/04/menap0411hif.pdf>

FPA (Forum pour le partenariat avec l'Afrique) (divers rapports 2006-2011),
www.forumpartenariatafrique.org

Nations unies (2010), Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement, Nations Unies, New York.
<http://www.un.org/fr/millenniumgoals/pdf/report2010.pdf>

ONE (2011), Rapport Data 2011, Suivi de la promesse du G8 à l'Afrique - Synthèse, ONE, Londres.
<http://www.one.org/data/fr/>

Sommet du G8 de Deauville (2011), Deauville. Déclarations et rapports.
<http://www.canadainternational.gc.ca/g8/summit-sommet/2011/index.aspx?lang=fra&view=d>

Sommet du G8 à Muskoka (2010), Muskoka – Compte rendu des activités - Évaluation des actions et des résultats à l'égard des engagements liés au développement, Canada.
http://g8.gc.ca/wp-content/uploads/2010/06/muskoka_compte_rendu_des_activites.pdf

Sommet du G20 à Cannes (2011), Déclaration finale du Sommet de Cannes. « Pour bâtir notre avenir commun, renforçons notre action collective au service de tous ».
<http://www.g20-g8.com/g8-g20/g20/francais/pour-la-presse/communiqués-de-presse/declaration-finale-du-sommet-de-cannes.1561.html>

Sommet du G20 à Séoul Déclaration des Dirigeants, Plan d'action pluriannuel sur le développement.
http://www.canadainternational.gc.ca/g20/summit-sommet/2010/g20_seoul_declaration.aspx?lang=fra

Union africaine, Décisions, Déclarations et Résolutions de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement,
<http://www.africa-union.org/>

1. Commerce et diversification des échanges

BAfD (Banque africaine de développement), OCDE et CEA (2011), Perspectives économiques en Afrique 2011, Éditions OCDE, Paris.
www.africaneconomicoutlook.org/fr/outlook

CEA, BAfD et CUA (2010), État de l'intégration régionale en Afrique IV : développer le commerce intra-africain, Commission économique pour l'Afrique, Addis Abeba.
<http://www.uneca.org/fr/aria4/>

Chinyama, E. et M. Mkwezalamba, (2007), Implementation of Africa's Integration and Development Agenda: Challenges and Prospects, Revue africaine de l'intégration, Vol. 1, janvier, pp. 1-16, Addis Abeba. (anglais seulement)
<http://www.africa-union.org/root/ua/Newsletter/EA/Vol.%201,%20No.%201/Mkwezalamba%20&%20Chinyama.pdf>

CUA (Commission de l'Union africaine) (2004), Plan stratégique de la Commission de l'Union africaine – Vision d'avenir et missions (2004-2007), Commission de l'Union africaine, Addis Abeba.
<http://www.africa-union.org/root/au/AboutAu/Vision/Volume1.pdf>

Nations Unies et CNUCED (2011), Manuel de statistiques 2011, Nations Unies, New York.
http://www.unctad.org/en/docs/tdstat36_en.pdf

OCDE (2012), Base de données sur les activités d'aide, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.

<http://www.oecd.org/dataoecd/20/29/31753872.htm>

OCDE, OMC (Organisation mondiale du commerce) et CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) (plusieurs rapports 2009-2010), Rapport sur les mesures prises par le G20 en matière de commerce et d'investissement (Report on G20 Trade and Investment Measures), Genève (anglais seulement).

<http://unctad.org/Templates/Page.asp?intlItemID=5518&lang=1>

OMC (2011), Statistiques du commerce international 2011, Organisation mondiale du commerce, Genève.

www.wto.org/french/res_f/statis_f/its2011_f/its11_toc_f.htm

OMC (2011), Report on G20 Trade Measures (mai 2011 à mi-octobre 2011), Organisation mondiale du commerce, Genève (anglais seulement).

www.wto.org/english/news_e/news11_e/g20_wto_report_oct11_e.doc

Panorama de l'aide pour le commerce 2011 : Montrer les résultats, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.

browse.oecdbookshop.org/oecd/pdfs/free/4311141e.pdf

Rapport établi pour la Conférence des ministres du commerce de l'Union Africaine, 6e session ordinaire, Kigali, Rwanda, 29 octobre – 2 novembre 2010, Addis Abeba (anglais seulement).

http://www.acp-eu-trade.org/library/files/AU_EN_15112010_AU_Kigali%20declaration%20EPAs.pdf

UA (2010a), Position commune de la Commission de l'UA et des CER sur les APE (African Union Commission-Regional Economic Communities Common Position Paper on EPAs) (en anglais seulement).

UA (2010b), Rapport sur la réunion de coordination des négociation sur les APE (EPA Negotiations Coordination Meeting Report) établi pour la Conférence des ministres du commerce de l'UA, 6e session ordinaire, Kigali, Rwanda, 29 octobre – 2 novembre 2010, Addis Abeba. (anglais seulement).

UA (2012a), Décisions, résolution et déclarations, 18e session ordinaire, Addis Abeba, Ethiopie.

<http://au.int/fr/content/addis-ab%20C3%A9ba-29-janvier-%E2%80%9330-janvier-2012-%E2%80%9318%C3%A8me-session-de-la-conf%C3%Agence-de-lunion-africain>

UA (2012b), Document de synthèse sur l'intensification du commerce intra-africain et l'accélération de la mise en place de la zone de libre-échange continentale, Addis Abeba, Ethiopie

http://au.int/en/summit/sites/default/files/Revised%20draft%20Synthesis%20Paper%20on%20Boosting%20Intra-African%20Trade%20Jan%202012_0.pdf

2. Agriculture

AMIS (2011), Enhancing Market Transparency. AMIS Secretariat, novembre (anglais seulement).

<http://www.fao.org/fileadmin/templates/worldfood/images/AMIS.PDF>

Banque mondiale (2011), Global Economic Prospects: Navigating strong currents, Vol. 2, janvier, Banque mondiale, Washington (anglais seulement).

<http://siteresources.worldbank.org/INTGEP/Resources/335315-1294842452675/GEPJanuary2011FullReport.pdf>

Benin, S., Kennedy, A., Lambert, M., McBride, L. (2011), Monitoring African agricultural development processes and performance: A comparative analysis.

ReSAKSS Annual Trends and Outlook Report 2010. Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI).

http://www.nepad.org/system/files/2010%20ReSAKSS-ATOR_CAADP-ME_revised%20March9_caadp_pp.pdf

CEA/UA (2009), Rapport économique sur l'Afrique 2009 : développer l'agriculture en Afrique par des chaînes de valeur régionales.

<http://www.uneca.org/fr/era2009/>

FAO (2010), Current world fertilizer trends and outlook to 2014. FAO, Rome (anglais seulement).

<ftp://ftp.fao.org/ag/agg/docs/cwfto14.pdf>

FMI (2012), Mise à jour des Perspectives économiques mondiales, Fonds monétaire international, Washington.

<http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2012/update/01/pdf/0112.pdf>

McArthur, J.W. (2011) Fertilizing Growth: Estimating Agricultural Yields and their Effects in Economic Development. March 7. Oxford CSAE 2011 Conference on Economic Development in Africa (anglais seulement).

<http://www.csae.ox.ac.uk/conferences/2011-EDIA/papers/646-McArthur.pdf>

NEPAD/CAADP (2009), NEPAD's Agriculture Unit and food security declarations of the African Union: A progress report. Briefing Note (02/09. Midrand (anglais seulement).

http://www.nepad-caadp.net/pdf/Agric_Unit_Progress_Report_2009.pdf

Agence du NEPAD (2010), CAADP In Practice: Highlighting the successes. novembre (anglais seulement).

<http://www.nepad-caadp.net/library-reports.php>

<http://www.nepad-caadp.net/pdf/Highlighting%20the%20successes%20280611%20v3%200%20web.pdf>

OCDE-CAD (2011), Système de notification des pays créanciers 2011 : Activités d'aide dans le secteur de l'agriculture, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.

<http://stats.oecd.org/index.aspx?DataSetCode=CRS1>

ReSAKSS (Regional Strategic Analysis and Knowledge Support System) (2012), IFPRI.

<http://www.resakss.org>

UA/NEPAD (2011), Supporting Implementation of the AU-NEPAD CAADP Agenda. Enhancing investment financing for African agriculture. Information on options and opportunities. Briefing Note 1 (anglais seulement)

<http://www.nepad.org/system/files/Available%20Financing%20Note%20CADDP%20-%202011%20Jan%20Summit%20Brief%20verf.pdf>

3. Infrastructures

AIE (Agence internationale de l'énergie) (2011), World Energy Outlook 2011, Agence internationale de l'énergie, Paris.

<http://www.worldenergyoutlook.org/>

BaFid (2010), Committee of 10 Policy Brief 2010: Financing of Sustainable Energy Solutions, Banque africaine de développement, Tunis (anglais seulement).

Foster, V. et C. Briceño-Garmendia (2010), Africa's Infrastructure: A Time for Transformation, Banque mondiale, Washington. (anglais seulement)

http://siteresources.worldbank.org/INTAFRICA/Resources/aicd_overview_english_no-embargo.pdf

Panel de haut niveau pour l'investissement dans les infrastructures (2011), Recommandations au G20 du Panel de haut niveau sur les infrastructures – rapport final (anglais seulement). www.g20-g8.com/g8-g20/root/bank_objects/HLP_-_Full_report.pdf

ICA (Consortium pour les infrastructures en Afrique) (2011), Infrastructure Investment Africa - An Intelligence Report, PEI Media, London. http://www.icafrica.org/fileadmin/documents/2011/ica_investor_report.pdf

ICA (Consortium pour les infrastructures en Afrique) (2010), ICA Annual Report 2009 Highlights of Analysis, Tunis. <http://www.icafrica.org/en/documentation>

OMS (Organisation mondiale de la santé) et UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'Enfance) (2010), Progrès en matière d'assainissement et d'alimentation en eau – Rapport 2010, OMS, Genève, Suisse. <http://apps.who.int/bookorders/MDIbookJPG/Book/21502738.jpg>

PNUD et OMS (2010), The Energy Access Situation in Developing Countries: A Review Focusing on the Least Developed Countries and Sub-Saharan Africa, Organisation Mondiale de la Santé, New York. http://www.who.int/indoorair/publications/PowerPoint_Energy_Access_paper-lr.pdf

PPIAF (Public Private Infrastructure Advisory Facility) et la Banque Mondiale (2010), PPI data update note 48 - Private activity in infrastructure in Sub-Saharan Africa declined in 2009, Banque Mondiale, Washington, D.C. <http://ppi.worldbank.org/features/December2010/2009-Sub-Saharan-Africa-PPI-infrastructure-Note-12-13-2010.pdf>

SIWI (Stockholm International Water Institute) (2010), The Impact of the Global Financial Crisis on Financial Flows to the Water Sector in Sub-Saharan Africa, Stockholm International Water Institute, Stockholm. http://www.siwi.org/documents/Resourcess/Reports/Report28_Global_Financial_Crisis_WEB.pdf

Union africaine, Banque africaine de développement et Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (2008), Programme de Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA), Addis Abeba, Éthiopie. <http://www.afdb.org/en/topics-sectors/initiatives-partnerships/programme-for-infrastructure-development-in-africa-pida/>

WSP (Water and Sanitation Programme) (2010), Sustainable Management of Small Water Supply Systems in Africa, Practitioners' Workshop Report October 6-8th, Banque Mondiale, Nairobi. http://www.wsp.org/wsp/sites/wsp.org/files/publications/Sustainable_Management_of_small_water_supply_systems_in_Africa_English.pdf

4. Secteur privé

Banque mondiale et SFI (Société financière internationale) (2012), Banque mondiale, Washington. [Doing Business 2011 : Making a difference for entrepreneurs (Agir pour les entrepreneurs - Doing Business 2011), Doing Business 2012 : Doing Business in a More Transparent World (Entreprendre dans un monde plus transparent - Doing Business 2012)].

5. Durabilité environnementale

Ministres africains responsables pour la santé et l'environnement (2010), Mise en œuvre de la Déclaration de Libreville sur la santé et l'environnement

en Afrique, engagement de Luanda, Préparé pour la réunion des Ministres africains 25 – 26 novembre 2010, Luanda. http://www.afro.who.int/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=6066

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, Bamako Declaration on the Environment for Sustainable Development, Préparée pour la 13ème session de la Conférence Ministérielle africaine sur l'environnement, 23 - 25 Juin 2010, Bamako. http://www.unep.org/roa/amcen/amcen_events/13th_Session/Docs/AMCEN-13-CRP-2_ENG.pdf

FAO (2011) (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) (2011), Situation des forêts du monde 2011, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome. <http://www.fao.org/docrep/013/i2000e/i2000e.pdf>

FAO (2010), Evaluation des ressources forestières mondiales 2010, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome. http://foris.fao.org/static/data/fra2010/FRA2010_Report_F.pdf

Nations Unies (2012), L'avenir que nous voulons, avant-projet de document final de la Conférence Rio+20, New York, Etats-Unis. L'avenir que nous voulons (pas encore disponible en français : traduction de courtoisie).

NEPAD (2003), Plan d'action de l'Initiative environnementale, Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, Midrand, Afrique du Sud. <http://www.unep.org/roa/amcen/docs/publications/ActionNepad.pdf>

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (2010), The Convention on Biological Diversity – The Year in Review 2009, Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Montréal. <http://www.cbd.int/doc/reports/cbd-report-2009-en.pdf>

Université de Yale (2012), 2012 Environmental Performance Index and Pilot Trend Environmental Performance Index report, New Haven, Etats-Unis (anglais seulement). <http://epi.yale.edu/sites/default/files/downloads/2012%20EPI%20Full%20Report.pdf>

6. Changement climatique

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (2011). Rapport du segment ministériel tenu les 15 et 16 septembre 2011. Bamako, 15 et 16 septembre 2011

CCNUCC (2011a). « Données présentées dans les inventaires de gaz à effet de serre pour la période 1990-2009 », rapport n° FCCC/SBI/2011/9. Bonn.

CCNUCC (2011b). « Rapport sur les modalités et procédures de fonctionnement du Comité exécutif de la technologie », rapport n° FCCC/CP/2011/8. Bonn.

CCNUCC (2011c). "Report of the Transitional Committee for the Design of the Green Climate Fund. Note by the Co-Chairs of the Transitional Committee". FCCC/CP/2011/6/Add.1. Bonn (anglais seulement).

CCNUCC (2011d). « Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties », rapport n° FCCC/CP/2011/7. Bonn.

CCNUCC (2011e). "Water and Climate Change Impacts and Adaptation Strategies". Technical paper. Report No. FCCC/TP/2011/5. Bonn (anglais seulement).

Harmeling, Sven (2011). "Global Climate Risk Index 2012 - Who Suffers Most from Extreme Weather Events? Weather-Related Loss Events in 2010 and 1991 to 2010". German Watch Briefing Paper, Bonn (anglais seulement).

Höhne Niklas, B.Hare, M. Schaeffer, M. Vieweg-Mersmann, M. Rocha, C. Chen, J. Rogelj, M. Mengel et M. Perrette (2011). "After Durban: Risk of delay in raising ambition lowers chances for 2°C, while heading for 3.5°C". Climate Action Tracker Update (anglais seulement).

OCDE (2011). « Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2050 – Chapitre sur le changement climatique ». Version avant publication. Paris.

PNUE (2011). "Bridging the Emissions Gap: a UNEP Synthesis Report". Nairobi (anglais seulement).
<http://www.unep.org/publications/ebooks/bridgingemissionsgap/>

PNUE, Risoe Centre (2011). NAMA Pipeline (anglais seulement).
<http://cdmpipeline.org/>

7. Éducation

FTI (Fast Track Initiative) (2010), Annual Report 2009, Fast Track Initiative Secretariat, Washington D.C.
<http://www.educationfasttrack.org/newsroom/focus-on/fti-annual-report/>

Institut de Statistique de l'UNESCO (ISU)
http://www.uis.unesco.org/ev_fr.php?ID=2867_201&ID2=DO_TOPIC.

Institut de Statistique de l'UNESCO, (2011), Financement de l'éducation en Afrique subsaharienne : Relever les défis de l'expansion, de l'équité et de la qualité.
<http://www.uis.unesco.org/Library/Documents/Finance-11-fre.pdf>

UNESCO (2011) Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2011: La crise cachée : les conflits armés et l'éducation, Publications UNESCO, Paris.
<http://unesdoc.unesco.org/images/0019/001917/191794f.pdf>

UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation la science et la culture) (2010), Le rôle centrale de l'éducation dans les objectifs du Millénaire pour le Développement
<http://unesdoc.unesco.org/images/0019/001905/190587f.pdf>

8. Santé

HHA (Harmonization for Health in Africa) (2011), Investing in Health for Africa; the case for strengthening Systems for Better Health Outcomes, HHA, Geneva.
http://www.who.int/pmnch/topics/economics/20110414_investinginhealth_africa/en/

OMS (2010), Le financement des systèmes de santé: le chemin vers une couverture universelle : Organisation Mondiale de la Santé, Genève, Suisse
<http://www.who.int/whr/2010/fr/index.html>

OMS, Observatoire Mondiale de la Santé 2010, Tendances en matière de mortalité maternelle : 1990-2008, Organisation Mondiale de la Santé, Genève, Suisse
http://whqlibdoc.who.int/publications/2010/9789241500265_eng.pdf

ONUSIDA (Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA) (2010), Rapport Mondial : Rapport ONUSIDA sur L'Épidémie Mondiale de SIDA

(2010), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA, Genève, Suisse.
http://www.unaids.org/globalreport/documents/20101123_GlobalReport_full_fr.pdf

9. Sécurité alimentaire

Banque mondiale (2011), World Bank Flash - Prix alimentaires : garantir l'accès à une alimentation nutritive, Communiqué de presse n° 009, Banque mondiale, Washington.
<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEILEXTN/NEWSFRENCH/0,,contentMDK:22829585~pagePK:64257043~piPK:437376~theSitePK:1074931,00.html>

Banque mondiale (2011), Crise alimentaire. Ce que fait la Banque mondiale, 15 septembre.
<http://www.banquemonde.org/themes/crise-alimentaire/initiatives.htm>

The Brookings Institution (2011), A Regional Approach to Managing Africa's Food Shocks (anglais seulement).
http://www.brookings.edu/opinions/2011/0823_africa_food_shocks_kimenyi.aspx?p=1

DAES (2011), World Population Prospects: The 2010 Revision. UNDESA Population Division (anglais seulement).
<http://esa.un.org/unpd/wpp/>

Beintema, N., et Stads, G-J (2011), African Agricultural R & D in the New Millennium: Progress for Some, Challenges for Many. IFPRI Food Policy Report, Washington ; ASTI, Rome. (anglais seulement).
<http://www.ifpri.org/sites/default/files/publications/pr24.pdf>

FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) (2006), L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2006, FAO, Rome.
<ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/009/a0750f/a0750f00.pdf>

FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) (2010), L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde : Combattre l'insécurité alimentaire lors des crises prolongées, FAO, Rome.
<http://www.fao.org/docrep/013/i1683f/i1683f.pdf>

FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) (2011), L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2011 : Comment la volatilité des cours internationaux porte-t-elle atteinte à l'économie et à la sécurité alimentaire des pays ?, FAO, Rome.
<http://www.fao.org/docrep/014/i2330f/i2330f.pdf>

FAO, FIDA, FMI, OCDE, CNUCED, PAM, Banque mondiale, OMC, IFPRI et Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire de l'ONU (2011), Price Volatility in Food and Agricultural Markets: Policy Responses. Policy Report, juin (anglais seulement)
<http://www.oecd.org/dataoecd/40/34/48152638.pdf>

FEWSNET(2011)
http://fews.net/docs/publications/ea_regional_fsou_2011_09_9_20.pdf

FEWSNET (2012), East Africa Regional Food Security Report-Monthly Food Security Update, janvier (anglais seulement).
http://www.fews.net/docs/publications/east%20africa%20regional%20brief%202012_01_final.pdf

Inter-réseaux Développement rural & Hub Rural (2012), Stocks et Réserves Alimentaires. Bulletin Thématique No. 189, février.
<http://www.inter-reseaux.org/bulletin-de-veille/article/bulletin-de-veille-no189-special>

IFPRI (2011), Indice de la faim dans le monde 2011. Relever le défi de la faim. Maîtriser les chocs et la volatilité excessive des prix alimentaires, IFPRI, Welthungerhilfe and Concern Worldwide.

<http://www.ifpri.org/sites/default/files/publications/ghi11fr.pdf>

Réunion des ministres de l'Agriculture du G20 (2011). Plan d'action sur la volatilité des prix alimentaires et sur l'agriculture. Paris, 22 et 23 juin 2011

http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2011-06-23_-_Plan_d_action_-_VFinale.pdf

OCDE/FAO (2011), Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2011

http://www.agri-outlook.org/document/12/0,3746,en_36774715_36775671_48168716_1_1_1,00.html

Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (2011), Volatilité des prix agricoles et alimentaires. Vues et perspectives africaines. Session 'Outreach' du G20, 14-15 juin 2011, OCDE. Document de référence et programme.

<http://www.oecd.org/dataoecd/18/48/48159509.pdf>

Union africaine (2011), One Africa-One Voice against Hunger (anglais seulement).

http://www.au.int/pages/saving_lives/events/pledging-conference-horn-africa-2011

UA/NEPAD (2011), Déclaration de l'UA/NEPAD à propos du Plan d'Action du G20 sur la volatilité des prix alimentaires et l'agriculture

<http://www.nepad.org/fr/ceo039s-office/news/2338/d%C3%A9claration-de-l%E2%80%99uanepad-%C3%A0-propos-du-plan-d%E2%80%99action-du-g20-sur-la-volatilit%C3%A9>

UA/PAM (2011), African Risk Capacity – ARC. Sovereign Disaster Risk Solutions: A Project of the African Union. ARC Summary Note (anglais seulement).

<http://www.africanriskcapacity.org/pdf/ARCSummaryNote.pdf>

10. Égalité des sexes

Banque Mondiale, Statistiques de genre

<http://data.worldbank.org/data-catalog/gender-statistics>

Forum économique mondial (2010), Gender Gap Report, Forum économique mondial, Genève, Suisse

http://www3.weforum.org/docs/WEF_GenderGap_Report_2010.pdf

Nations Unies (2010), Le Rapport des Femmes dans le Monde 2010 : Tendances et Statistiques, Nations Unies, New York

http://unstats.un.org/unsd/demographic/products/Worldswomen/WW_full%20report_color.pdf

UNIFEM (Fonds de développement des Nations Unies pour la femme) (2010), La justice pour les femmes : La clé pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, Nations Unies, New York

<http://www.unifem.org/progress/pdfs/MDGBrief-Fra.pdf>

11. Gouvernance politique

EISA (Institut électoral pour la durabilité de la démocratie en Afrique)

www.eisa.org.za/

Freedom in the World 2011, Freedom House, Washington, D.C.

www.freedomhouse.org/template.cfm?page=594

ITIE (Initiative pour la transparence dans les industries extractives)

www.eiti.org/

Le Groupe des Sages de l'Union africaine (UA) (Juillet 2010),

Les conflits liés aux élections et violence politique : le renforcement du rôle de l'Union africaine en matière de prévention, gestion et résolution des conflits, la série de l'Union africaine, l'Institut international de la paix, New York.

www.ipacademy.org/media/pdf/publications/au_electionviolence_epub.pdf

MAEP (Mécanisme africain d'évaluation par les pairs)

www.aprm-international.org

Unité d'assistance électorale de l'Union africaine

www.africa-union.org/root/AU/AUC/Departments/PA/ELECTION_UNIT/AU_Election_Unit.htm,

12. Gouvernance économique

International Budget Partnership (2010), Open Budget Survey 2010, International Budget Partnership, Washington, D.C.

www.internationalbudget.org/what-we-do/open-budget-survey/

Kimberley Process

www.kimberleyprocess.com/

OCDE (2010), Rapport annuel du Groupe de travail sur la corruption 2009, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.

www.oecd.org/dataoecd/23/20/45460981.pdf

Revenue Watch Institute and Transparency International (2010), Revenue Watch Index 2010: Transparence: Les gouvernements et les industries pétrolière, gazière et minière, Revenue Watch Institute, New York

www.revenuewatch.org/rwindex2010/pdf/RevenueWatchIndex_2010.pdf

StAR (Initiative pour la restitution des avoirs volés) (2011), Asset Recovery Handbook: A Guide for Practitioners, The International Bank for Reconstruction and Development and The World Bank, Washington, D.C.

http://publications.worldbank.org/index.php?main_page=product_info&products_id=24015

Transparence International, Indice de Perception de la Corruption 2011.

www.transparence-france.org/ewb_pages/div/Indice_de_Perception_de_la_Corruption_2010.php

13. Paix et sécurité

ACCORD (Le Centre africain pour la résolution constructive des conflits) (2010), Conflict Trends, Issue 3, 2010, ACCORD, Umhlanga Rocks, Afrique du Sud

www.accord.org.za/publications/conflict-trends/downloads.html

Banque mondiale (2011), Rapport sur le développement dans le monde 2011, Conflits, sécurité et développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement / Banque mondiale

<http://wdr2011.worldbank.org/fulltext>

HSRP (Human Security Report Project (2010), Human Security Report 2009/2010: The Causes of Peace and the Shrinking Costs of War, HSRP, Vancouver.

www.hsrp.org/human-security-reports/20092010/overview.aspx

Le Conseil de Paix et sécurité (CPS)
www.africa-union.org/root/au/AUC/Departments/PSC/PSC.htm

Maintien de la paix des Nations Unies,
www.un.org/fr/peacekeeping/

SIPRI (Institut national de recherché sur la paix de Stockholm) (2010), SIPRI Yearbook 2010: Armaments, Disarmament and International security, Oxford University Press, Oxford

14. Ressources publiques intérieures à l'appui du développement

BaFD (2010), Mobilisation des ressources intérieures à travers l'Afrique : tendances, défis et possibilités d'action, Banque africaine de développement, Tunis.

EITI International Secretariat 2011 Report (anglais seulement).

Fonds monétaire international (2011), Mobilisation des recettes dans les pays en développement, mars 2011, Washington.

Fonds monétaire international (2012a), Board paper on macroeconomic policy frameworks for resource-rich low- and lower-middle income countries - Issues for consultation, Washington (anglais seulement).

Fonds monétaire international (2012b), Perspectives économiques régionales - Afrique subsaharienne, Moyen-Orient et Afrique du Nord (avril 2012).
<http://www.imf.org/external/pubs/ft/reo/reorepts.aspx>

Dialogue fiscal international (2010), Revenue Administration in Sub-Saharan Africa, ITD Comparative Information Series No 1. 2010, Freetown (anglais seulement).
<http://www.itdweb.org/documents/AfricaStudy.pdf>

Fjeldstad, O.H. et M. Moore (2009), Revenue authorities and public authority in sub-Saharan Africa, Journal of Modern African Studies, vol. 47, issue 1, pp. 1-18, Cambridge University Press, Cambridge (anglais seulement).
<http://journals.cambridge.org/action/displayAbstract?fromPage=online&aid=4174888&fulltextType=RA&fileId=S0022278X08003637>

OCDE (2010a), Focus on Africa, Centre de politique et d'administration fiscales et Organisation de coopération et de développement économiques, Paris (anglais seulement).
<http://www.oecd.org/dataoecd/57/6/40998413.pdf>

OCDE (2012), Dealing Effectively with the Challenges of Transfer Pricing, Paris (anglais seulement).

Ogunleye, E.K. et D.A. Fashina (2010), The Imperatives for Domestic Resource Mobilization for Sustained Post-Crisis Recovery and Growth in Sub-Saharan Africa, article non publié (anglais seulement).

PWC (PricewaterhouseCoopers) et Banque mondiale (2012), Paying Taxes 2012 - The Global Picture, Washington (anglais seulement).

PricewaterhouseCoopers (2012), Helping You Navigate Africa's VAT Landscape - Overview of VAT in Africa 2011, Kenya (anglais seulement).

Ruis, M., R. Sharpe et M.J. Romero (2011), Approaches and Impacts - IFS Tax Policy in Developing Countries, European Network on Debt and Development (EU RODAD), Bruxelles (anglais seulement).

UA et CEA-ONU (2011), Rapport économique sur l'Afrique 2011: Gérer le développement: Le rôle de l'État dans la transformation économique, Addis Abeba.
http://www.uneca.org/fr/era2011/ERA2011_FRE-fin.pdf

15. Investissement direct étranger et autres apports financiers privés

Banque mondiale (2011a), The Migration and Remittances Factbook 2011, Banque Mondiale, Washington, D.C.
<http://siteresources.worldbank.org/INTLAC/Resources/Factbook2011-Ebook.pdf>

Banque Mondiale (2011b), Global Development Finance 2011: External Debt of Developing Countries, Banque Mondiale, Washington D.C.
<http://data.worldbank.org/data-catalog/global-development-finance>

Banque Mondiale (2011c), Global Economic Prospects: maintaining progress amid Turmoil, Banque Mondiale, Washington, D.C.
<http://siteresources.worldbank.org/INTGEP/Resources/335315-1294842452675/GEJanuary2011FullReport.pdf>

CNUCED (2009), Rapport sur l'investissement dans le monde - Sociétés transnationales, production agricole et développement, Nations Unies, Genève, Suisse.
http://www.unctad.org/fr/docs/wir2009overview_fr.pdf

Global Financial Integrity (2010), Illicit Financial Flows from Africa : Hidden Resource for Development, Global Financial Integrity, Washington, D.C.
http://www.gfip.org/storage/gfip/documents/reports/gfi_aficareport_web.pdf

Kar, Dev et D. Cartwright-Smith (2010), Global Financial Integrity (2010), Illicit Financial Flows from Africa: Hidden Resource for Development, Financial Integrity, Washington, D.C.

Société financière internationale (2010), Remittance Prices Worldwide - an Analysis of Trends in Average Total Cost of Migrant Remittance Services, Version 1, avril 23, Banque mondiale, Washington D.C.
<http://remittanceprices-francais.worldbank.org>

Union africaine (2011), Consultative and Experience Sharing Forum on Remittances Leverage for Development - Concept Note, Addis Abeba, Ethiopie.

16. Aide au développement

FMI (2009), Rapport annuel 2009, Fonds monétaire international, Washington, D.C.
http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/ar/2009/pdf/ar09_fra.pdf

FMI (2011), Prêts du FMI - Fiche technique, Fonds monétaire international, Washington D.C.
<http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/howlendf.htm>

OCDE-CAD (2011), Development Aid at a Glance 2011: Statistics by region - Africa, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.
<http://www.oecd.org/dataoecd/40/27/42139250.pdf>

OCDE-CAD (2010a), Rapport 2010 sur la coopération pour le développement, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.
http://www.oecd.org/document/62/0,3746,fr_2649_33721_42196022_1_1_1_1,00.html

OCDE-CAD (2010b), Publié le 14/04/2010 - De nouvelles données publiées par l'OCDE montrent une croissance continue de l'aide au développement en 2009, malgré la crise financière, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.
http://www.oecd.org/document/51/0,3343,fr_2649_34447_44995507_1_1_1_1,00.html

OCDE-CAD (2009), Mise en oeuvre des engagements « à effet immédiat » du Programme d'Action d'Accra – Compendium actualisé, Réunion à haut niveau du CAD, 27-28 May 2009, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.
[http://www.oecd.org/officialdocuments/displaydocumentpdf?olisUserId=11693&cote=DCD/DAC\(2009\)27/REV1&coteFilename=DCDDAC\(2009\)27-REV1-FRE.pdf&docLangId=1&filename=\\mcmbo2\DocRoot\Documents\2009\07\17\JT03264818.pdf&origUserid=11693&docId=455910&gridAppId=102](http://www.oecd.org/officialdocuments/displaydocumentpdf?olisUserId=11693&cote=DCD/DAC(2009)27/REV1&coteFilename=DCDDAC(2009)27-REV1-FRE.pdf&docLangId=1&filename=\\mcmbo2\DocRoot\Documents\2009\07\17\JT03264818.pdf&origUserid=11693&docId=455910&gridAppId=102)

OCDE (2011b), Aid Effectiveness 2011: Progress Report on Implementing the Paris Declaration, 22 septembre 2011, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.

OCDE (2011c), Aid Effectiveness 2005-10: Progress in implementing the Paris Declaration, OCDE, Paris.

OECD (2011d), 2011 Report on International Engagement in Fragile States: Can't we do better?, OCDE, Paris.

Wood, B, J. Betts, F. Etta, J. Gayfer, D. Kabell, N. Ngwira, F. Sagasti et M. Samaranyake (2011), The Evaluation of the Paris Declaration, Final Report, Copenhague, mai 2011

17. Dette extérieure

Banque mondiale (2011a). Debt Management Facility – Mid-Term Review: January 2009 to Mid-2011. Washington (anglais seulement).

Banque mondiale (2011b). Global Development Finance 2012. Washington (anglais seulement).

Banque mondiale et FMI (2012). Revisiting the Debt Sustainability Framework for Low-Income Countries. Washington, (anglais seulement).

FMI et Banque mondiale (2011), Le cadre de viabilité de la dette établi conjointement par la Banque mondiale et le FMI pour les pays à faible revenu, Fact Sheet, Fonds monétaire international, Washington.

FMI et Banque mondiale (2011), Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative and Multilateral Debt Relief Initiative (MDRI) – Status of Implementation and Proposals for the Future of the HIPC Initiative. Washington (anglais seulement).

Muhanji, Stella et K.Ojah. Management and Sustainability of External Debt: A focus on the Emerging Economies of Africa, Review of Development Finance, Volume 1, Issues 3–4, juillet-décembre 2011, pages 184–206 (anglais seulement).

Muhanji, Stella et K.Ojah. External shocks and persistence of external debt in open vulnerable economies: The case of Africa, Economic Modelling, Volume 28, Issue 4, juillet 2011, pages 1615-1628 (anglais seulement).

Nations Unies (2011), Soutenabilité de la dette extérieure et développement: Rapport du Secrétaire général, Nations Unies, New York.

18. Financement de la lutte contre le changement climatique

Banque mondiale (2011a), “State and Trends of the Carbon Market 2011”. Banque mondiale Washington (anglais seulement).

Banque mondiale/FMI/OCDE/Banque régionales de développement (2011b). “Mobilizing Climate Finance”, Rapport au G20 (anglais seulement).

Bird, N., A. Caravani, S. Nakhouda et L. Schalatek (2011). ‘Climate Finance in Sub-Saharan Africa’, Climate Finance Policy Brief, Overseas Development Institute et Heinrich Böll Stiftung North America.

CEA-ONU, Centre africain pour les politiques climatiques (2011). “Climate Financing: Global Imperatives and Implications for Sustainable Climate Resilient Development in Africa”. Working Paper 16. Addis Abeba (anglais seulement).

Heinrich Böll Stiftung et Overseas Development Institute (ODI), “Climate Funds Update”. <http://www.climatefundsupupdate.org/> ; site consulté en février 2012 (anglais seulement).

Morris, D. et A. Stevenson (2011). “REDD+ and International Climate Finance : A Brief Primer”. Resources for the Future Issue Brief, Washington (anglais seulement).

Nations Unies (2010), Report of the Secretary-General's High-level Advisory Group on Climate Change Financing, Nations Unies, New York (anglais seulement).

OCDE (2011a). “First Ever Comprehensive Data on Aid for Climate Change Adaptation”. Paris (anglais seulement). (www.oecd.org/dac/stat/rioconventions)

OCDE (2011b). “Financing Climate Change Action”. Paris (anglais seulement).

PNUD (2011). Financements mixtes pour la lutte contre le changement climatique par le biais de Fonds nationaux de lutte contre le changement climatique. Guide pratique pour la conception et la création d'un fonds national pour la réalisation des priorités en matière de lutte contre le changement climatique, New York.

PNUE, Risoe Centre (2012). “CDM/JI Pipeline Analysis and Database, February 1st 2012” (anglais seulement).

Stasio K., C. Polycarp, A. Ballesteros et C. Easton (2011). “Summary of Developed Country ‘Fast-Start’ Climate Finance Pledges”, World Resource Institute, Washington (anglais seulement).

SIGLES ET ACRONYMES

ACPC	Centre africain de la politique sur le climat
ACSP	Programme Carbone de Soutien à l'Afrique
AFSI	Initiative de L'Aquila sur la sécurité alimentaire
AGA	Architecture Africaine de Gouvernance
AIE	Agence internationale de l'énergie
ALPC	Armes légères et de petit calibre
AMISEC	Mission de l'Union africaine pour la sécurisation des élections aux Comores
AMISOM	Mission de l'Union africaine en Somalie
APD	Aide publique au développement
APSA	Architecture africaine de paix et de sécurité
ATAF	Forum africain sur l'administration fiscale
BAfD	Banque africaine de développement
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et el développement
BMD	Banque multilatérale de développement
C02	Dioxyde de carbone
CAD	Comité d'aide au développement
CAE	Communauté d'Afrique de l'Est
CAHOSSC	Conférence des Chefs d'État et de gouvernement africains sur les changements climatiques
CARMMA	Campagne pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CDA	Communauté de développement de l'Afrique australe
CDB	Convention sur la diversité biologique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEA	Commission des Nations unies pour l'Afrique
CER	Communautés économiques régionales
CETFDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CMAE	Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
CNUCC	Convention des Nations unies contre la corruption
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement

COMESA	Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe
CPS	Conseil de paix et de sécurité
CUA	Commission de l'Union Africaine
PLCC	Convention de l'Union Africaine sur la Prévention et la lutte contre la corruption
DSL	Document stratégique de lutte contre la pauvreté
DTS	Droits de tirage spéciaux
ECOWAN	Réseau de la CEDEAO
EISA	Institut électoral pour une démocratie durable en Afrique
EITI	Initiative pour la transparence dans les industries extractives
EMED	Examen mutuel de l'efficacité du développement
EPIN	Évaluation de la politique et des institutions nationales (Banque mondiale)
EPT	Éducation pour tous
EU	États-Unis
FA	Fonds pour l'adaption
FAD	Fonds africain de développement
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FED	Fonds européen de développement
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIC	Fonds d'investissement climatique
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
FPA	Forum pour le partenariat avec l'Afrique

G20	Groupe des Vingt
FTI	Fast Track Initiative
G8	Groupe des huit pays les plus industrialisés
GES	Gaz à effet de serre
GFATM	Fonds mondial de lutte contre le Sida, la tuberculose et le paludisme
IATI	Initiative internationale pour la transparence de l'aide
ICA	Consortium pour les infrastructures en Afrique
IDA	Association internationale de développement
IDE	Investissement direct étranger
IFFIm	Facilité internationale de financement pour la vaccination
IFI	Institution financière internationale
IFPRI	Institut international de recherche sur les politiques alimentaires
IMAD	Initiative multilatérale pour l'allègement de la dette
IMOA	Initiative pour la mise en oeuvre accélérée
IPE	Indice de performance environnementale
MAEP	Mécanisme africain d'examen par les pairs
ITIE	Initiative pour la transparence dans les industries extractives
MDP	Mécanisme pour un développement propre
MGM	Mécanisme de garantie de marché
MII	Moustiquaires imprégnées d'insecticides
MINUAD	Mission des Nations unies au Darfour
MYAP	Plan d'action pluriannuel sur le développement
NAE	Nouveaux accords d'emprunt
NAMAs	Plans nationaux d'actions volontaires
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMC	Organisation mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONU	Organisation des Nations Unies
ONU-CEA	Commission Economique pour l'Afrique

ONU-REDD	Programme des Nations unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts
ONUSIDA	Programme des Nations unies conjoint sur le VIH/Sida
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique
PDT	Pays en développement et en transition
PEPFAR	Plan présidentiel d'aide d'urgence à l'aide contre le Sida (États-Unis)
PIB	Produit intérieur brut
PIDA	Programme pour le Développement des Infrastructures en Afrique
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PPP	Partenariat public-privé
PPTE	Pays pauvres très endettés
RCIP	Programme régional d'infrastructures de communication pour l'Afrique orientale et méridionale
RNB	Revenu national brut
SACU	Union douanière d'Afrique australe
SCCF	Fonds spécial pour les changements climatiques
Sida	Syndrome de l'immunodéficience acquise
SIPRI	Institut international de recherche pour la paix de Stockholm
StAR	Initiative pour le recouvrement des avoirs volés
TCA	Traité sur le commerce des armes
TI	Technologies de l'information
TIC	Technologies de l'information et des communications
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UNCCD	Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNOSAA	Bureau du Conseiller spécial des Nations unies pour l'Afrique
UPE	Éducation primaire universelle
VIH/Sida	Virus d'immunodéficience humaine/Syndrome d'immunodéficience acquise

REMERCIEMENTS

L'Examen Mutuel de l'Efficacité du développement en Afrique 2012 a été préparé conjointement par la Commission des Nations Unies pour l'Afrique (CEA-ONU) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), sous la direction de Said Adejumbi, Directeur intérimaire de la division de la gouvernance et de l'administration publique de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, et de David Batt, Directeur de l'Unité de soutien du Forum pour le partenariat avec l'Afrique hébergé à l'OCDE.

Les conseillers techniques et les auteurs principaux cités entre parenthèses ont travaillé respectivement sur les sujets suivants : échanges et diversification (Stephen Karingi, Siope Ofa, Laura Paez/CEA-ONU et Romain Perez/OCDE) ; agriculture (Maurice Tankou/CEA-ONU et Karim Hussein/OCDE) ; infrastructure (Wilfred Lombe, Makane Faye, Marie-Therese Guiebo /CEA-ONU et Romain Perez et Brian Ngo/ OCDE) ; secteur privé (Sam Cho, Senyo Agbohlah, Enat Shiferaw/CEA-ONU et Romain Perez/OCDE) ; durabilité environnementale (Alessandra Sgobbi, Charles Akol, Isatou Gaye/UNECA et Romain Perez et Brian Ngo/OECD) ; changement climatique (Youba Sokona/CEAONU et Brian Ngo/OCDE) ; éducation (Adrian Gauci/ CEA-ONU et Brian Ngo /OCDE) ; santé (Thokozile Ruzvidzo, Maren Jimenez/CEA-ONU et Brian Ngo /OCDE) ; sécurité alimentaire (Maurice Tankou/CEA-ONU et Karim Hussein/OCDE) ; égalité des sexes (Thokozile Ruzvidzo, Omar Ismael Abdourahman/CEA-ONU et Brian Ngo/OCDE) ; gouvernance politique (Kojo Busia/CEA-ONU et David Batt/OCDE) ; gouvernance économique (Gonzague Rosalie/CEA-ONU et David Batt /OCDE) ; paix et sécurité (Jalal Abdel-Latif/CEA-ONU et David Batt/OCDE) ; financement du développement, chapitres concernant les ressources publiques intérieures, l'investissement et les autres apports financiers privés, l'aide au développement et la dette extérieure (Aissatou Gueye, Souleymane Abdallah/

CEA-ONU et Romain Perez, Brian Ngo/ OCDE) ; et financement de la lutte contre le changement climatique (Youba Sokona/CEA-ONU et Brian Ngo/OCDE). Les conseils techniques généraux sur l'ensemble du rapport ont été dispensés par Brian Ngo (OCDE), et Francis Ikome a assumé le rôle de coordinateur du côté de la CEA-ONU.

La version finale du rapport a été établie par Dan Coppard (Development Initiatives), avec l'assistance de Charlotte Vaillant (consultante indépendante). La conception graphique, les schémas ainsi que la production du rapport sont dus à Lynn Kirk (OCDE).

La CEA-ONU et l'OCDE sont très reconnaissantes des conseils qu'elles ont reçus de certaines organisations internationales et africaines, experts, représentants de la société civile et du secteur privé pour développer ce rapport, y compris de la part de la Campagne du Millénaire des Nations Unies (Charles Abugre Akelyira), Pan African Youth Union (Yohannes Mezgebe), la Banque Africaine du Développement (Lamin G. Barrow), le PNUD/ Programme de gouvernance régionale (Kevina Power-Njoroge), la Commission de l'Union africaine (Ndinaye Charumbira), le Centre du Développement de l'OCDE (Andrew Mold), Development Initiatives (Charles Lwanga -Ntale), Africa Progress Panel (Violaine Beix, et Benedikt Franke, ancien APP), qui ont participé à la réunion de consultation qui s'est tenue à Addis Abeba les 1er et 2 juin. Nous tenons également à remercier Ousmane Badiane, Samuel Benin et Heather Wyllie, IFPRI, Carlo Cafiero et David Dawe, FAO, Martin Bwalya, Simon Kisira et Benita Nsabua, Agence du Nepad Agency pour les données relatives à l'agriculture, à la sécurité alimentaire et à la mise en oeuvre du CAADP.

La CEA-ONU et l'OCDE souhaitent remercier également d'autres collègues de la CEA-ONU et de l'OCDE pour leurs contributions:

Said Adejumobi (gouvernance politique et économique, paix et sécurité), Yeshimebet Araya (support administratif), Joseph Atta-Mensah (intégration régionale), Daniel Tanoë (intégration régionale), Abijah Yeshneh (support administratif), et les équipes de la Division de la Gouvernance et de l'Administration Publique, de l'Administration et le Bureau du Secrétaire Exécutif; OCDE: Yasmin Ahmad (statistiques aide au développement), Greg Briner (changement climatique et financement de la lutte contre le changement climatique), Jonathan Brooks, Frank van Tongeren, Carmel Cahill et Molly Leshner (commerce, agriculture et sécurité alimentaire), Mary Crane (gouvernance économique), Ben Dickinson (ressources publiques intérieures pour le développement et gouvernance économique), Frans Lammersen (aide au développement), Tamara Levine (durabilité environnementale, changement climatique), John Lomoy (aide au développement), Elizabeth McCall (planification de projets), Helen Mountford (changement climatique et financement de la lutte contre le changement climatique), Michael Mullan (changement climatique et financement de la lutte contre le changement climatique), Bill Nicol (sécurité alimentaire), Earnán O'Cleirigh (sécurité alimentaire), Pascal Saint-Amans (ressources publiques intérieures pour le développement), Henri-Bernard Solignac-Lecomte (ressources publiques intérieures pour le développement et autres thèmes), Andrzej Suchodolski (données pour l'aide au développement) Marie-Christine Tremblay (changement climatique et financement de la lutte contre le changement climatique), Jean Sibiri Zoundi (sécurité alimentaire), Leonidas Hitimana (sécurité alimentaire) et la Division de la traduction.

La conception, la mise en page et la production de cette série de rapports ont été confiées à Ad Nova (consultants www.ad-nova.com).

On trouvera des informations beaucoup plus détaillées sur les engagements souscrits tant par l'Afrique que par ses partenaires au développement sur le site Internet de Commit4Africa (<http://www.commit4africa.org>), lequel sera mis à jour après la publication de ce rapport et au fur et à mesure que de nouveaux engagements seront pris.

Ce texte pourra être utilisé gratuitement à des fins de sensibilisation, d'information, d'éducation et de recherche, à condition toutefois que la source soit citée avec précision et sachant que la CEAONU et l'OCDE demandent que tout usage éventuel qui en sera fait soit déclaré afin de permettre d'en évaluer la portée (veuillez vous adresser à : Lynnkirk@oecd.org ou Flkome@uneca.org).

Le texte du présent document et les annexes sont accessibles sur le site Internet de la CEA-ONU à l'adresse suivante : www.uneca.org, ou sur le site Internet de l'OCDE à l'adresse suivante : www.oecd.org/apf ou www.mrde-africa.org.

